



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAÏ-LES-ROSES

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 19 heures.

PRÉSENTS :

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

M. GARZON, Mme LEYDIER, M. CHASTAGNAC, Mme GANDAIS, M. WEBER, Mme LAMBILLIOTTE, M. ACHOURI, Mme ABDOURAHAMANE, M. SOFI, Mme MANTION, M. LAFON, Mme KADRI, M. BULCOURT, Mme BRIENZA, M. SAADI, Mme MOROT, Mme MORIN, M. DU SOUICH, Mme MUNOZ, M. MEYNE, M. DUBOC, M. PLUSQUELLEC, M. OUAHRANI, Mme BAKOUR, Mme KACIMI, Mme BELLIN, Mme PASQUET, M. PARRA RAMIREZ, Mme REKRIS, M. LIPIETZ M. ÖZTORUN, M. COIS, Mme ETTORI, M. MIMRAN, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme ESCLANGON, Mme DA SILVA, Mme OUCHARD, M. TOUNKARA, Mme ARLE, M. BADEL.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. ASSOGBA	par M. SOFI
Mme PASQUET	par M. MEYNE
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
M. LE BOHELLEC	par M. BOUNEGTA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Néant.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Mamilla KADRI a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

Heure citoyenne dédiée à un point d'étape sur les Assises de la Mobilité	2
Compte rendu de la séance précédente	10
Liste des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales	12
1. Conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sur le dispositif Vaccinobus.	13
2. Modification du capital social et statutaire de la SEMHACH	15
3. Rapport sur le développement durable	20
4. Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femme-homme	26
5. Rapport d'orientation budgétaire	31
6. Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP 2022	43
7. Décision modificative n°2	43
8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive	45
9. Attribution d'une avance de subvention aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2021-2022	45
10. Adhésion de la Ville de Villejuif à l'Association Nationale des Elus en charge des Sports	46
11. Subvention allouée au mouvement associatif au titre de l'aide aux projets	47
12. Protocole concernant le télétravail	49
13. Créations et suppressions de postes	51
14. Adhésion au service social du travail du CIG	51
15. Adhésion pour le remplacement ponctuel d'agents avec le CIG	52
16. Approbation d'une convention d'intervention entre l'EPFIF, la commune de Villejuif et le territoire 12	52
17. Création de deux périmètres d'étude Stalingrad et Gagarine.	60
18. Création de quatre périmètres d'étude, Pasteur, Gorki, Cassini et Racine	60
19. Mesure exceptionnelle d'exonération de loyer au profit de la société IDFIX ANTREBLOC pour le local d'activité	60
20. Déclassement d'une partie de la rue Edouard Vaillant	61
21. Correction d'une erreur dans la précédente délibération	61
22. Création de la promenade Daniel Thévenot	61
23. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain pour le Pass Numérique	62
24. Subvention au titre du dispositif des conseillers numériques France Service au titre de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.	62
25. Candidature du tiers-lieu à la labellisation de France Services	63
26. Convention de financement avec l'Académie de Créteil concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	63
27. Rapport d'activité 2020 de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	64
28. Rapport d'activité 2020 de la Métropole du Grand Paris	65
29. Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA	65
30. Convention de partenariat entre la CCI et la Ville de Villejuif	66
31. Dérogations exceptionnelles au repos dominical	67
32. Convention d'occupation à titre précaire révocable au profit de la commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local commun résidentiel par l'OPH Villejuif pour une maison des projets de quartier Lebon, Lamartine et Lozait	67
33. Approbation de la convention de financement pour la crèche Lucie Aubrac	69

34.	Convention avec la CAF pour le recrutement d'une chargée de mission	70
35.	Mise à disposition des broyeurs de végétaux aux habitants de Villejuif	70
36.	Dénonciation du transfert de compétences consenti au syndicat mixte Autolib Velib Métropole	71
37.	Partenariat avec l'association le Paris Solidaire	71
38.	Adhésion de la commune de Villejuif à l'association Cinéma Public pour le festival Ciné Junior	72
2022		
39.	Enveloppe dédiée aux indemnités de Villejuif	73
40.	Enveloppe dédiée aux indemnités de Villejuif	74
41.	Vœu relatif aux modalités de raccordement des abonnés sur les réseaux de fibre optique	74

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 08.

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et tous. Vous trouvez sur table les tableaux modifiés des rapports 1 146 et 1 145 relatifs à la répartition des indemnités de fonction des élus de la commune de Villejuif et au calcul des majorations des indemnités de fonction des élus de la commune de Villejuif. Par ailleurs, la convention annexée au rapport 1 098 pour la mise à disposition de broyeurs a fait l'objet d'une modification à son article 3. Une phrase était en effet incomplète. Je cite cet ajout : « *le prêt accordé sous réserve que le service de la commune ait pris contact avec l'emprunteur afin de convenir d'un rendez-vous pour la remise du matériel.* »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame KADRI est désignée secrétaire de séance.

Heure citoyenne dédiée à un point d'étape sur les Assises de la Mobilité

Monsieur le Maire

Différents citoyens ont participé à ces Assises de la Mobilité depuis quinze jours. Je vais demander à Monsieur DUBOC d'introduire cette heure citoyenne.

Monsieur DUBOC

Nous arrivons au terme de la première séquence des Assises de la Mobilité, programmée du 1^{er} au 15 décembre. J'en rappelle les enjeux, figurant dans les engagements de campagne de l'équipe municipale. Nous devons tout d'abord nous préparer à une profonde modification de nos habitudes

de déplacement, avec la mise en place de nouvelles lignes et de nouvelles stations de métro dans le cadre du Grand Paris Express. Cela concerne aussi bien les Villejuifois et les Villejuifaises, que les 17 000 habitants sortant de Villejuif pour aller étudier ou travailler et pour les 17 000 salariés ou étudiants venant à Villejuif en provenance d'autres départements d'Ile-de-France. Nous devons également prendre en compte les particules fines émises par les moteurs Diesel. Pour rappel, elles causent 48 000 décès par an en France et obligent à réduire la Zone de Faible Émission (ZFE). Enfin, il faut anticiper la fin des véhicules à moteur thermique d'ici dix à quinze ans.

Plutôt qu'un grand raout sans lendemain, mobilisant de nombreux experts très savants, nous avons choisi de recueillir l'avis des habitants et de mener des concertations dans les quartiers, en organisant des ateliers avec les agents municipaux, avec les employeurs, avec les chefs d'entreprise et avec les bailleurs. Plusieurs balades ont été organisées, dont une sur la sécurité la nuit et autour des écoles pour identifier les améliorations possibles pour la sécurité des enfants et de leurs parents sur le trajet de l'école.

Une première restitution est proposée aujourd'hui, mais les Assises de la Mobilité se poursuivront en 2022. Une synthèse des ateliers sera présentée en janvier 2022, débouchant sur des propositions concrètes en matière de voirie et de stationnement, avec l'objectif de rendre la ville aux piétons et de favoriser les transports en commun et les mobilités douces, silencieuses et non polluantes.

Je vous propose maintenant d'écouter un micro-trottoir réalisé par le service communication de la Mairie.

Une courte vidéo est diffusée.

Monsieur DUBOC

Neuf monographies ont été réalisées par un panel d'usagers, auxquels il a été demandé de noter tous leurs trajets pendant une semaine. Parmi eux, on trouve un collégien, un retraité, un parent de famille nombreuse, une mère de famille monoparentale, une travailleuse précaire, une étudiante ne vivant pas à Villejuif. Monsieur Rémi WAGNER, malvoyant, s'est ainsi prêté à l'exercice et a fait l'objet d'une monographie. Il nous fait la gentillesse de nous parler de l'expérience de la mobilité à Villejuif.

Une courte vidéo est diffusée sur le témoignage de Monsieur Rémi WAGNER.

Monsieur DUBOC

Au début de cette heure citoyenne, j'ai rappelé que ces Assises de la Mobilité n'étaient pas une réunion d'experts. Cependant, la conférence de lancement a permis d'en apprendre beaucoup sur les déplacements à, vers et depuis Villejuif et de rêver sur ce que pourrait être notre Ville dans dix ans, grâce à une géographe très inspirée et à un journaliste très cycliste.

Une courte vidéo est diffusée sur l'ouverture des Assises de la Mobilité le 1^{er} décembre 2021.

Monsieur DUBOC

Nous allons maintenant revenir sur les ateliers. Je rappelle que les interventions sont limitées à trois minutes. Nous commençons par Jérémy VITRE, ingénieur environnement l'Institut Gustave Roussy.

Monsieur VITRÉ

L'Institut Gustave Roussy est un hôpital composé de deux sites, à Villejuif et à Chevilly-Larue. Il accueille 46 000 patients par an, pour 400 lits. Il s'appuie sur 3 200 salariés. Au cours d'un temps d'échange de deux heures, le 3 décembre, une présentation a permis de comprendre le contexte entourant la mobilité à Villejuif. Cette présentation a été l'occasion d'un temps d'échange entre les entreprises présentes et la Municipalité, sur la mobilité, sur les préoccupations des acteurs en la matière, et sur les différentes évolutions observées. A Gustave Roussy, l'augmentation des mobilités douces a été constatée. L'utilisation du vélo a doublé entre 2016 et 2021, alors que le recours à la voiture et aux transports en commun a diminué. Cet atelier a permis de partager nos différentes problématiques et préoccupations, puis de les mettre en commun : accessibilité et sécurité à vélo, zone de faible émission, fréquence des transports en commun, arrivée du Grand Paris Express. Ce moment d'échange fut extrêmement intéressant.

Monsieur DUBOC

Monsieur Gabriel CHUEPO, étudiant à la Sorbonne Paris I en master 2 Ingénierie de la concertation, a animé plusieurs ateliers.

Monsieur CHUEPO

Bonjour à tous. Je fais partie du master 2 d'ingénierie de la concertation. Nous sommes formés à l'élaboration de dispositifs de débat public. Nous avons pu participer aux Assises de la Mobilité à Villejuif, où nous avons organisé quatre ateliers, dont deux ateliers dans les quartiers nord et ouest, deux ateliers avec les agents et des balades urbaines. Nous vous remercions pour cette opportunité. Nous nous sommes vraiment sentis soutenus par la Ville, puisque nous avons eu une réelle liberté quant au dispositif mis en place, tout en ayant les moyens nécessaires.

Nous avons pu consulter une dizaine d'habitants pour chaque atelier de quartier, ainsi qu'une dizaine d'habitants dans le cadre des balades urbaines. Deux balades se sont déroulées sur le trajet vers deux écoles scolaires et une balade en non-mixité autour de la problématique de la sécurité des femmes la nuit. Deux ateliers ont été organisés avec les agents de la Ville, pour recueillir leurs besoins et évoquer les solutions envisageables dans un plan de mobilité des agents. Un vrai dialogue a pu s'établir avec les citoyens. Nous sommes donc très heureux de cette participation aux Assises de la Mobilité.

Monsieur DUBOC

Nous allons enfin entendre une jeune fille, Aya SDIRI, pendant la balade urbaine, intitulée « la sécurité urbaine la nuit. »

Madame SDIRI

Bonsoir et merci de nous accueillir. Grâce au service jeunesse de Villejuif, nous avons été contactés pour participer à une balade la nuit, dans Villejuif, afin de savoir si nous nous sentions en sécurité la nuit et quelles étaient les améliorations envisageables. Cinq jeunes filles ont ainsi été contactées, ainsi que des femmes plus âgées.

Après la balade, nous avons reçu une carte pour expliquer si nous nous sentions en sécurité dans certaines zones de la Ville. Nous avons évoqué le quartier sud, la rue Duclos et la zone située jusqu'au stade qui vient d'ouvrir. Nous avons pu expliquer pourquoi nous nous sentions en insécurité et dans quelle mesure l'installation de caméras pourrait nous rassurer. Nous avons apprécié d'être sollicités pour écouter notre avis. Nous sommes jeunes, et nous sommes des femmes. Nous avons été entendues et écoutées, nous avons pu donner notre avis. Nous nous sommes senties citoyennes. Nous avons été très heureuses de participer à cette activité.

Monsieur DUBOC

Je souhaite remercier les intervenants pour l'intérêt et la richesse de leurs interventions. Nous avons respecté le temps prévu. Les groupes politiques doivent maintenant intervenir. Je vais donc rendre la présidence à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci. Je vais effectivement demander aux présidents de groupe de prendre la parole.

Monsieur BOUNEGTA

Bonsoir à tous. Nous sommes en pleine crise sanitaire. Pourtant, la distanciation sociale n'est pas respectée autour de cette table. Nous sommes pratiquement collés les uns aux autres. Je ne comprends pas pourquoi avoir modifié la salle. Dans la précédente salle, il était possible de respecter cette distanciation sociale.

Concernant la jeune fille qui a réalisé la balade urbaine, j'aurais voulu lui poser la question suivante : « *se sentait-elle en sécurité ?* »

Madame MANTION

Ce travail lancé sur les mobilités et sur la manière dont les citoyennes et citoyens vivent leur Ville en est à son démarrage. C'est un travail d'expérimentation, de terrain, de mise en place, en fonction des écueils et des enjeux rappelés par Monsieur DUBOC. Selon nous, au nom du groupe « Réinventons un Villejuif écologique et socialiste », il existe trois grands aspects à prendre en compte pour travailler sur les mobilités et sur un plan de déplacement et de stationnement clair pour la Ville. La ville doit être inclusive. Les personnes à mobilité réduite rencontrent actuellement beaucoup trop d'obstacles en termes de déplacement, ce qui entrave leur liberté au quotidien. L'une des premières questions à se poser porte donc sur cette ville inclusive et sur le déplacement des personnes âgées et des familles en sécurité dans la ville. Il faut aussi travailler sur l'expertise d'usage. Dans cette optique, il convient de se baser sur les témoignages et le vécu des habitants.

Le deuxième axe a été rappelé par la jeune femme qui a témoigné sur la ville pour toutes. Dans les villes, on a coutume de dire que les hommes s'arrêtent et que les femmes passent. J'espère que cette balade urbaine a permis de mettre en exergue les lieux où les femmes ne se sentent pas en sécurité par des défauts d'éclairage, d'aménagement et de visibilité. Ce travail d'aménagement permet aussi de travailler à une ville pour toutes.

Enfin, il faut travailler sur la question de la ville ouverte, pour permettre d'améliorer la ville et les déplacements. Comment, par les végétaux, dissocier les espaces entre les vélos, les trottinettes, les voitures et les piétons ? Comment matérialiser des voies vertes entre les parcs ? Toutes ces propositions ont été formulées par des citoyens lors des ateliers. Comment, par des panneaux, indiquer le temps de déplacement à pied, à vélo ou en voiture ? De nombreux espaces peuvent être reliés facilement en fonction des mobilités.

Le travail de départ doit donc être salué. Il donnera lieu à des expérimentations et à une concertation constante avec les citoyens, avec les commerçants et avec les acteurs économiques de la Ville.

Madame OUCHARD

Bonsoir Monsieur le Maire. Ces Assises de la Mobilité nous questionnent tous. Pour le groupe Mieux Vivre ensemble à Villejuif, nous nous étions interrogés en amont. Il est étonnant que personne n'ait évoqué la notion de gratuité des transports, alors que certains secteurs sont paupérisés. De nombreuses familles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Leur nombre a été multiplié par trois depuis le début de la pandémie. Par ailleurs, il convient d'évoquer les problématiques liées à la ligne 7 : nombre de rames, état des rames... Les problématiques de nuisances sonores posent aussi un problème en termes de santé publique. Qu'en est-il du travail demandé à cet étudiant en Master 1 ? Quelle était sa finalité ? Il aurait été opportun de lui demander une présentation de son enquête. Enfin, pourquoi avoir choisi les quartiers Sud et le Clos Fleuri ? Ce choix m'interpelle. Pourquoi pas les quartiers nord ou le centre-ville, où plusieurs jeunes filles ont déjà été agressées ? Avez-vous procédé en croisant ces éléments avec un taux de délinquance dans ces secteurs-là, pour permettre à ces jeunes filles de se promener dans ces secteurs tard le soir ? Une telle démarche me semble stigmatisante. J'habite dans le quartier sud. Je m'y promène tard le soir. J'aurais aimé avoir des réponses à ce sujet.

Madame GANDAIS

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, l'organisation de ces Assises de la Mobilité a été programmée à une date un peu tardive dans l'année. Il en résultait une interrogation sur leurs résultats. Puis la cinquième vague est arrivée. La question de l'opportunité de ces Assises s'est alors posée. Je tiens à témoigner qu'elles ont produit des résultats et qu'elles ont été extrêmement riches d'enseignement. Je souhaite remercier les services et la société WIZEA pour la rapidité de leur restitution.

J'ai participé à l'atelier « bailleurs et copropriétés. » Il était extrêmement intéressant. Les bailleurs et les syndics de copropriété sont des interlocuteurs particulièrement nécessaires, qu'il faut connaître. Les bailleurs représentent les locataires et peuvent mettre en œuvre des solutions intéressantes pour les locataires. Quant aux syndics, ils représentent les copropriétaires et peuvent faire passer certaines orientations. Il convient aussi de les écouter. J'ai ainsi appris l'existence de petites sociétés extérieures gérant les parkings souterrains. Elles proposent leurs services aux bailleurs et

aux copropriétés. Cela permet d'améliorer les rotations et d'utiliser ces parkings lorsque les habitants en sortent. C'est un gain pour tout le monde, car cette démarche contribue à réduire le stationnement en surface. Or nous cherchons à réduire ce dernier pour donner plus de place aux piétons et aux vélos.

Nous avons aussi évoqué la problématique du stationnement ventouse sur les parkings aériens des HLM. Les bailleurs nous disent que la tendance à fermer les résidences pour des raisons de sécurité va en contradiction avec la fluidification du passage des piétons et des vélos. Lors de ces Assises, les interventions des experts et des habitants ont participé à une démarche d'éducation populaire mutuelle de co-construction de savoirs communs, qui vont nous servir de socle pour élaborer nos politiques publiques.

Quant aux problèmes effroyables de la ligne 7, que nous connaissons tous, ces savoirs communs vont nous servir de socle pour aller voir la RATP et lui rappeler qu'il y a vraiment urgence à déboucher cette ligne 7, mais aussi à la doubler par des bus jusqu'à la place d'Italie, afin de faciliter la vie des Villejuifois pour se rendre au travail et en revenir.

Je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces démarches.

Monsieur LAFON

Il convient de réinscrire notre intervention dans un cadre plus global. Les mobilités sont essentiellement organisées par la Région et par Ile-de-France Mobilités, qui a la responsabilité des transports en commun lourds, élément essentiel de notre fonctionnement. Près de 60 % des habitants de la Commune utilisent les transports en commun pour aller travailler. L'intercommunalité va devoir réaliser un plan local de mobilité, dans les années à venir, qui s'articulera entre les différentes villes. Les problématiques de chaque ville devront être prises en compte. Enfin, la ZFE a été mise en place. Il va néanmoins falloir agir rapidement au niveau de la Ville, de la Métropole et de la Région. La prochaine étape est fixée en juillet 2022, puisque les véhicules critère 3 ne pourront plus être utilisés. La majorité des véhicules franciliens et de la Métropole sera concernée. Le risque est de rencontrer de grandes difficultés pour faire appliquer cette mesure. La puissance publique, l'État, la Région et la Métropole vont devoir agir fortement pour mener à bien cette nouvelle étape relative au critère 3. L'étape relative au critère 2 est programmée en janvier 2024. Dans les deux prochaines années, 75 % du parc ne pourra plus circuler pendant les périodes interdites dans le cadre de la ZFE. Or nous sommes loin du compte. Il faut être plus incitatif et renforcer l'accompagnement. Un effort d'accompagnement doit notamment être consenti.

Madame LEYDIER

Les Assises de la Mobilité étaient un engagement que la nouvelle majorité avait pris. Il va probablement falloir le travailler sur un temps long. C'est pourquoi nous l'avons abordé dès le début de la mandature. Il s'agit d'une première étape, mais le changement des pratiques prendra du temps.

Comme le disait Natalie GANDAIS, il fallait oser évoquer la marche à pied et le vélo entre le 1^{er} et le 15 décembre, alors qu'il fait nuit tôt, qu'il pleut et qu'il fait froid. Ces conditions défavorables ont ainsi permis d'aller plus loin dans les échanges. Il faut aussi aller plus loin dans la critique de la

place que prend la voiture dans l'espace public. La voiture prend effectivement une place considérable et suscite un fort attachement de la part de celles et ceux qui l'utilisent. Elle répond à des besoins que l'on ne réfléchit pas autrement. Il fallait aussi oser aller chercher les habitants des différents quartiers, de tous les âges et de toutes les situations. Chacun a pu s'exprimer sur la question de la mobilité et échanger.

La mobilité peut sembler être un concept flou. On parle ainsi du métro, de la voiture, du vélo, de l'aménagement, des trottoirs et des différentes catégories de population. Cependant, il a été possible de faire échanger ces personnes ensemble et de mettre en exergue une certaine cohérence dans la manière de travailler ce sujet. Quand on parle de mobilité, il ne s'agit pas de faire de l'anti-voiture et d'opposer les gens. Il convient toutefois de se poser la question de son usage et de la place qu'elle occupe dans la Ville et dans l'espace public. La voiture prend beaucoup de place, pour un usage qui représente un tiers de nos déplacements. Elle génère de surcroît de la pollution, lorsqu'on l'utilise, mais aussi lorsqu'on la construit. Enfin, elle reste onéreuse. Un article d'un quotidien national rappelait qu'elle représentait un coût de 26 000 euros, la rendant inaccessible à nombre de ménages. Cet investissement pèse lourdement sur les ménages.

Néanmoins, la voiture reste indispensable à la réalisation de certains trajets, pour une question de temps, mais aussi parce que la circulation de banlieue à banlieue nécessite de passer par Paris. Il n'est donc pas possible de remplacer la voiture par des transports en commun. Dans quelques années, la ligne 14 reliera le nord et le sud, alors que la ligne 15 Sud reliera l'est et l'ouest. Cela ouvrira de nouvelles perspectives aux Villejuifois pour rechercher un nouvel environnement de travail ou pour les études. Les trajets en transport en commun seront en effet nettement raccourcis. Il sera alors moins nécessaire d'utiliser la voiture.

Par ailleurs, l'anthropologue a abordé la question des autres trajets lors de la soirée d'inauguration. Les trajets réalisés au sein de la Ville sont ceux où l'on se sent le plus citoyen de sa ville, que l'on soit jeune, moins jeune, à mobilité réduite, avec une poussette ou avec de jeunes enfants. Les enfants de 4 à 8 ans ne sont pas transportés en poussette, mais ils doivent faire l'objet d'une surveillance. La ville doit être pensée pour tout le monde. Le fait d'être plus serein dans ses déplacements permet de se réapproprier sa ville.

Nous avons également pu remarquer que les ateliers n'ont pas fait émerger de conflits, mais plutôt des craintes. Nous avons constaté qu'il était possible d'échanger entre nous sans s'opposer, pour mieux vivre ensemble dans la ville. Nous avons également craint la rédaction d'un grand cahier de doléances auprès de la municipalité. Au contraire, si des attentes sont exprimées vis-à-vis de la Ville, les participants se sont également exprimés sur ce que chacun se sent en mesure de faire. Dans les échanges, il a été demandé à la Ville d'impulser des démarches de covoiturage ou des systèmes de partage, de sorte que les gens puissent ensuite s'en emparer. Certains participants ont exprimé la peur de circuler seuls sur un vélo, faute de sentir en sécurité. Il a été proposé de constituer un peloton d'agents pour accroître ce sentiment de sécurité. L'objectif est de faire avancer ces mobilités.

Enfin, les élus ont constaté à une volonté de se réapproprier sa Ville et un grand attachement à cette dernière. Les citoyens aiment leur ville et souhaitent contribuer à mieux y vivre. C'est une des conclusions que l'on peut tirer de cette participation citoyenne.

Monsieur le Maire

Merci pour cette intervention. Tous les groupes se sont exprimés. Je vais me permettre de dire quelques mots, d'abord pour remercier les différents intervenants lors de ces quinze derniers jours, les étudiants de Paris-I, les services de la Ville, les universitaires et l'agence qui nous a accompagnés.

Nous sommes à un point d'étape. Les enjeux de mobilité sont un sujet quotidien, mais aussi un sujet de long cours, ce qui nous oblige en premier lieu à traiter les aspects remontés lors des Assises, tels que la remise en route en circulation normale de la ligne 131. Nous avançons dans cette voie, puisque nous avons la perspective de stabiliser les enjeux financiers liés à la réfection de la chaussée. Nous pourrions aller au-devant de la population au cours du premier trimestre à ce sujet. Les enjeux de la ligne 7 ont été évoqués. En dépit de la baisse de fréquentation du métro, liée à la crise sanitaire, cette ligne reste saturée. Son taux d'occupation a baissé de 130 à 100 %. La ligne 7 reste donc pleinement occupée. Quant aux perspectives à long terme, il convient de citer les projets visant à rendre les espaces publics plus à vivre, les projets d'infrastructures de transport (lignes 14 et 15), afin de réduire l'usage de la voiture en offrant une alternative économique et écologique aux usagers et aux salariés, et le développement massif de l'utilisation du vélo dans les déplacements. La jeune génération manifeste une impatience croissante concernant la mise en œuvre de la transition écologique. Elle a donc une aptitude considérable à faire avancer l'usage de la bicyclette. Nous souhaitons l'accompagner.

De ces quinze premiers jours, je retiens également que, si la Ville n'a pas de compétences en matière de transport et de mobilité, les employeurs, les salariés et les administrés ont intimement la conviction qu'elle peut contribuer à améliorer la mobilité. Je pense notamment aux représentants des trois hôpitaux qui ont participé aux ateliers. En coordonnant les plans de déplacement propres à chaque site hospitalier, la charge de la ligne 7 pourrait ainsi être mieux répartie. Cette meilleure coordination permettra de réduire la charge sur cette ligne. Cette idée s'est concrétisée via l'atelier que nous avons organisé.

Lorsqu'on parle déplacement, on pense d'abord au transport collectif ou au vélo. Pourtant, le déplacement se fait le plus souvent via la marche à pied. De ce point de vue, l'aménagement des espaces est un enjeu très fort pour mieux accueillir les personnes à mobilité réduite. Il faut rendre les espaces accessibles à tous et plus agréables à vivre. Cet enjeu est partagé avec la compétence du territoire, mais il est utile pour penser nos espaces. Enfin, l'aménagement au sens urbain du terme ne doit pas reproduire ces grandes forteresses dont nous avons connaissance, à l'image des hôpitaux à Villejuif, car elles obligent en permanence à un contournement de l'obstacle qu'elles constituent. La création de porosités dans ces constructions doit contribuer à rapprocher la ville, à permettre aux citoyens de faire leurs courses, d'aller au théâtre ou de se rendre à la piscine.

Les transports collectifs constituent un enjeu social. La voiture coûte très cher et coûtera toujours plus cher. Il n'existe pas véritablement de salut dans l'augmentation permanente du taux de motorisation. Ce dernier diminue à Villejuif, ce qui est tant mieux. Il convient d'accompagner cette baisse de l'usage de la voiture au quotidien. Il s'agit de rendre les transports collectifs attractifs par l'augmentation du nombre de dessertes, de stations de métro et de lignes de bus, mais aussi de traiter la question du prix du transport collectif. La majorité de gauche avait mis en place le Pass Navigo unique pour permettre à tous les Franciliens de payer moins cher pour se déplacer partout en Ile-de-France. Ce point a été l'objet d'une revendication pour la gratuité des transports publics lors des dernières élections régionales, mais elle a été refusée par l'actuelle Présidente de Région et d'Ile-de-France Mobilités. Cette revendication reste posée, car elle constitue un enjeu social et

écologique. Le coût des transports ne peut pas reposer sur ceux qui les utilisent. Pouvoir utiliser les transports collectifs est en effet un enjeu vertueux. Plus on utilise les transports collectifs, moins on devrait les payer. Il convient de repenser le modèle de financement qui est le nôtre en Ile-de-France.

Sur les suites envisagées, et comme cela a été dit en introduction par Thierry DUBOC, il s'agit d'un point d'étape. Différents rendez-vous sont programmés au premier semestre, en direction des différentes institutions compétentes sur le sujet et en poursuivant le dialogue avec les salariés travaillant à Villejuif, avec les artisans de la logistique du dernier kilomètre, mais aussi en travaillant à rendre certaines pratiques agréables, comme la marche à pied pour se rendre à l'école. Cette ambition suppose de travailler sur certaines thématiques, comme la sécurité, la descente du bus à la demande, l'éclairage ou les plans de déplacement au sein des entreprises que nous voulons accompagner avec les grandes institutions, comme Ile-de-France Mobilités et les opérateurs (RATP, Société du Grand Paris). Il s'agit également d'animer les réseaux de communauté. La question des transports s'y prête particulièrement bien. Ces rendez-vous permettront de nourrir les débats évoqués ce soir, sans omettre la nécessité d'accompagner véritablement une écologie de transition qui ne soit pas punitive, car elle mettrait des milliers de salariés en difficulté. Je pense notamment au sujet de la ZFE.

Des expérimentations autour de débats permettront de revenir sur des sujets comme le stationnement ou l'accessibilité. Je suis régulièrement interpellé par le grand nombre de chantiers sur la RD7 qui empêchent de circuler de manière sécurisée sur les trottoirs. Ces sujets sont sur la table et d'ores et déjà traités. Il convient de le faire de manière collective afin de trouver des solutions.

Pour répondre à Madame OUCHARD concernant le choix du quartier sud pour réaliser l'atelier, ce choix a été opéré parce que ce quartier répondait aux critères en matière de densité du nombre de gens amenés à se rendre du pôle Aragon à ce quartier pour retourner à leur domicile. Nous avons reçu plusieurs plaintes faisant état d'un ressenti d'hostilité ou d'agressions avérées. Nous aurions pu choisir un autre quartier, mais le choix de ce quartier semblait pertinent pour entreprendre ce travail collectif.

Je vous remercie d'avoir animé cette heure citoyenne. Je donne rendez-vous aux participants en début d'année 2022. Nous allons maintenant ouvrir la séance du Conseil municipal. Je signale que le quorum est atteint et que Madame MORIN a dû s'absenter temporairement. Elle a donné pouvoir à Madame MOROT.

Compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire

Nous commençons l'examen de l'ordre du jour par le compte rendu de la séance précédente. Avez-vous des observations sur ce compte rendu ?

Madame OUCHARD

Je n'ai pas de point à remonter suite à la lecture de ce compte rendu, mais je souhaite faire une déclaration.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus du Conseil Municipal, le respect du Conseil Municipal et de ses commissions est une affaire d'organisation, organisation du ressort de la responsabilité du Maire et de ses délégations. Notre groupe Mieux Vivre Ensemble à Villejuif souhaite attirer à nouveau votre attention sur le manque de respect des élus de l'opposition que nous représentons. Être convié à une réunion le vendredi pour le lundi soir est juste intolérable et incompréhensible à notre niveau. Nous avons toutes et tous des responsabilités d'ordre professionnel et familial ne nous permettant pas souvent d'être libres au moment opportun de ces réunions. Nous vous interpellons là à nouveau de vive voix. Sachez que, bien évidemment, nous interpellons les instances nécessaires ou supérieures pour faire respecter nos droits d'élus d'opposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Pour la bonne compréhension, nous avons déjà eu ce débat en conférence des présidents. Vous étiez d'ailleurs absente à cette occasion. Chaque Conseil municipal est précédé par les réunions des commissions, le lundi de la semaine qui précède le Conseil municipal. La méthode n'a pas changé. Les documents sont transmis dix jours avant le Conseil municipal, alors que la loi dit cinq jours. C'est un effort considérable en matière d'organisation vis-à-vis de l'opposition, mais aussi du Conseil municipal dans son ensemble, afin de pouvoir mieux discuter des rapports. Nous avons également échangé sur ce sujet par courriel. Les arguments que je viens de donner vous ont déjà été soumis. Vous avez reçu une réponse écrite. De surcroît, un débat a eu lieu en conférence des Présidents. En tout état de cause, la méthode n'a pas changé depuis le début. Chaque date de Conseil municipal est connue des élus municipaux. Le rétroplanning est à chaque fois identique.

Monsieur LIPIETZ

Je précise que je m'appelle LIPIETZ. En page 40, je n'ai pas dit que « *Monsieur LE BOHELLEC avait prétendu que la bourse de travail était l'objet d'un bail moral, mais d'un bail oral.* » C'est évidemment faux, puisqu'il y avait une décision du Conseil municipal datant des années 50 ou 60. En tout cas, il avait évoqué un bail « *oral* ». Enfin, en page 60, je ne pense pas avoir dit que le théâtre de la Jacquerie était un patrimoine de l'UNESCO. C'est un patrimoine culturel, mais pas de l'UNESCO.

Monsieur le Maire

Merci. Ce sera corrigé. Nous intégrons les demandes de correction qui ont été exprimées et je vous propose d'adopter ce procès-verbal.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Liste des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

Vous avez reçu les décisions du Maire. Avez-vous des observations sur les dossiers qui vous ont été transmis ?

Madame ESCLANGON

Bonsoir. J'ai une petite remarque sur la décision 189. Il s'agit d'un prêt de 5 millions d'euros. J'avais soulevé cette question en commission, puisque je voulais savoir à quoi était destiné ce prêt. A-t-il un lien avec la ligne de 5 millions d'euros d'investissement (rapport 1128) ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Vous avez en effet posé la question en commission et vous avez reçu une réponse.

Madame ESCLANGON

Y a-t-il un lien avec le rapport 1128 ?

Monsieur le Maire

Quelle est la question exactement ? Ce n'est pas clair pour moi.

Madame ESCLANGON

Le prêt de 5 millions d'euros correspond-il à la ligne d'investissement présenté dans le rapport 1128 ?

Monsieur le Maire

Visiblement, le débat a déjà eu lieu. Cet emprunt n'est pas lié à des lignes particulières relatives à des décisions qui vous sont soumises.

Madame ESCLANGON

C'est donc un crédit supplémentaire. Par ailleurs, s'agissant de la décision 179, intègre-t-elle la DSP de la SEMGEST ?

Monsieur le Maire

Non.

Avant de passer aux délibérations, je souhaite indiquer l'arrivée de Madame Dorothee INGERT, nouvelle Directrice générale adjointe, en charge de l'éducation et de l'épanouissement. Les élus lui souhaitent la bienvenue. Elle est en réalité arrivée le 2 novembre dans les effectifs de notre service public.

Nous allons maintenant examiner les rapports. Le premier rapport concerne le conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le dispositif Vaccinobus, au titre du fonds d'intervention régional.

1. Conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sur le dispositif Vaccinobus

Madame BAKOUR

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le présent rapport a pour objet le conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif Vaccinobus, au titre du fonds d'intervention régional. La Ville de Villejuif, en lien avec l'ARS et en partenariat avec la Ville de Vitry, a mis en place un système de vaccination contre la COVID-19, avec un accompagnement des publics les plus fragiles, au centre de Vitry-sur-Seine, puis, à partir du mois de juin, un dispositif de vaccination mobile, avec la location d'un bus de la RATP et de tentes mobiles, de manière à aller au plus près des citoyens, sur six sites et selon des horaires pouvant aller jusqu'à 19 heures. Cette campagne a été doublée par un effort de communication particulier sur le site de la Ville et par voie d'affichage invitant les Villejuifois qui le souhaitent à se faire vacciner.

Entre le 9 juin et le 25 septembre, 7 000 vaccinations ont été effectuées. Cette implication de la commune dans la lutte contre la pandémie n'a été possible qu'avec la contribution de l'équipe médicale du CMS Pierre ROUQUES et d'une équipe administrative, qui en a assuré l'organisation et la mise en œuvre. Je tiens à souligner la qualité de leur travail. Cette logistique a un coût, puisque, du 1^{er} juin au 31 octobre, la Ville a dépensé la somme de 191 176 euros en dépenses de personnel, de service et de matériel. Dans le cadre des négociations avec l'ARS, nous avons souhaité une prise en charge complète de ces dépenses via une subvention du fonds d'intervention régional. Les négociations se poursuivent avec l'ARS pour la prise en charge à venir de la poursuite de la campagne de vaccination. En effet, depuis le début du mois de novembre, la commune poursuit son effort en l'adaptant aux évolutions de la crise sanitaire et aux décisions gouvernementales. Ces vaccinations sont accessibles sur plusieurs sites de la Ville : l'Auberge culturelle, la Halle des sports Colette Besson et la MAJ du centre-ville, selon des horaires permettant d'effectuer plus de 1 500 actes par semaine. Les séances se poursuivront pendant les vacances scolaires. Dans la perspective des fêtes de fin d'année, la Ville ouvre son centre tous les jours pour permettre aux gens de se faire vacciner, y compris ceux n'ayant pas pris rendez-vous.

En complément des trois sites, les actions ciblées pour les publics prioritaires se poursuivent. Après les EHPAD, les collèges, nous avons proposé des vaccinations pour les jeunes, désormais la population la plus à risque. Hier après-midi, plus de 200 étudiants ont pu être vaccinés. Ce dispositif de vaccination mobile nous a permis de toucher plus de 10 000 patients et d'atteindre un

public de moins de trente ans, sans difficulté particulière. Cela constitue pour nos concitoyens une garantie et un effort conséquent de solidarité face à la crise sanitaire très apprécié des Villejuifois.

Considérant ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional entre l'ARS d'Ile-de-France et la commune de Villejuif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce projet. Je précise que ce rapport a obtenu un avis favorable à l'unanimité lors de la réunion de la commission n°5 du 6 décembre dernier.

Monsieur le Maire

Merci Madame BAKOUR. En conférence des Présidents, j'ai proposé que nous puissions nous dispenser d'un débat sur les rapports ayant obtenu l'unanimité, sauf exigence de la salle.

Monsieur SOFI

Je souhaite néanmoins profiter de ce rapport sur la vaccination pour rendre un hommage aux personnels soignants de la Ville, qui prennent sur leur temps personnel pour continuer à travailler, y compris le samedi. Nous les avons applaudis au début de la crise sanitaire. Or ils travaillent dans des conditions difficiles.

Madame OUCHARD

J'entends bien vos propos, Monsieur le Maire, mais je souhaite intervenir. La mise en place de ce vaccinodrome, devenu Vaccinobus, intervient un peu tard. Un nombre certain de seniors a été vacciné sur L'Haÿ-les-Roses ou sur Paris. Je me suis rendue dans une de ces tentes pour vérifier leur fonctionnement. Vous mettez en avant l'obtention d'une subvention de 200 000 euros de la part de l'ARS, mais vous oubliez de dire que la commune peut prétendre à une subvention liée aux ROPS (objectifs en santé publique). La COVID-19 entre dans ces termes. Vous pourriez ainsi obtenir une subvention équivalente à celle versée par l'ARS.

Monsieur PLUSQUELLEC

La professionnelle de santé que vous êtes n'est pas sans savoir que les premiers centres de vaccination n'étaient pas choisis par les hôpitaux, mais par l'ARS, car il n'y avait pas suffisamment de doses. Prétendre que la municipalité a trop attendu est vraiment, vraiment risible, surtout pour une professionnelle de santé.

Il faut se féliciter de la mise en place de ce dispositif à Vitry. Les acteurs, les professionnels de santé sont devenus accompagnateurs du jour au lendemain. Plusieurs personnes retraitées se sont inscrites dans ce dispositif. Il convient de remercier tous ces acteurs. Ces professionnels se rendent au quatrième étage d'une tour pour vacciner Madame X, qui ne peut pas se déplacer depuis dix ans. Bravo pour cet « *aller vers.* »

Monsieur le Maire

Je vous avoue mon étonnement devant une vaine tentative de polémique sur un sujet qui a fait l'objet de félicitations de la part de la Préfète, lors de sa dernière audition devant les autorités de l'État. Monsieur PLUSQUELLEC vient de le rappeler : nous ne sommes pas propriétaires des doses de vaccin. La santé relève des prérogatives de l'État. Le problème était lié à la pénurie de doses au début de l'année 2021. Il n'y avait que 20 000 doses dans le Val-de-Marne, département qui accueille le plus d'hôpitaux après Paris en France. Peu à peu, la quantité de doses a progressé, jusqu'à ce que l'État décide de démultiplier les centres de vaccination. Pendant un trimestre, le département a fonctionné avec six centres de vaccination. Villejuif était considérée comme couverte, parce que trois hôpitaux distribuaient des doses sur le territoire de la commune. De surcroît, les administrés ne présentaient pas les critères d'éligibilité, contrairement aux hôpitaux qui avaient accès aux doses et à la vaccination. Lorsqu'elles ont été reçues, les doses ont été partagées avec Vitry, nos soignants et nos personnels, jusqu'au Vaccinobus mis en œuvre à la fin du premier semestre 2021. Cette expérimentation a été saluée par l'ensemble des soignants et par la Préfète.

J'en profite pour souligner l'expérimentation de la vaccination des étudiants de l'EFREI. Nos équipes expérimentaient ce dispositif, puisque le pass sanitaire n'est pas exigé auprès des étudiants. Près de 300 étudiants ont été vaccinés. De nouvelles dates sont programmées après les vacances. Il convient de saluer la grande mobilisation des agents de la municipalité. Il en résulte une forme de fierté salubre du service public à participer à cet effort de vaccination, afin d'assurer la plus grande couverture nationale. Il convient de préserver les collectivités locales dans cette optique. L'échelon communal est un échelon pertinent d'intervention, ce que la vaccination démontre.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

2. Modification du capital social et statutaire de la SEMHACH

Monsieur le Maire

Nous vous proposons de coupler le vœu présenté en fin de séance à ce rapport.

Monsieur LIPIETZ

Mes chers collègues, je vais donc vous présenter ce rapport et le vœu évoqué par Monsieur le Maire. Il s'agit de déployer notre stratégie pour surmonter la crise du gaz. Le prix du gaz a progressé tout au long de l'année, pour atteindre des niveaux effarants au mois de novembre. La reprise mondiale s'est avérée extrêmement forte après les deux premières vagues de COVID. L'usine de liquéfaction de Norvège a brûlé, alors que les tensions croissent entre l'Allemagne, la Biélorussie, l'Ukraine et la Russie. Tout concourt pour faire exploser le prix du gaz. L'État a pris des initiatives pour bloquer le prix du gaz pour ceux qui utilisent les services d'ENGIE, mais n'en a pris aucune pour les réseaux de chaleur. Si vous êtes un acteur privé s'adressant à ENGIE, le prix du gaz est bloqué jusqu'au printemps. Si vous êtes dans un immeuble collectif s'adressant à notre géothermie, aucune mesure n'est prévue de la part de l'État.

Que doit faire ENGIE, qui doit assumer des pertes jusqu'au printemps ? C'est une énorme entreprise, fruit de la fusion de GDF et de Suez. Après le printemps, ENGIE pourra étaler les pertes réalisées sur des années. Nous ne le pouvons absolument pas. Nous pouvons payer jusqu'au mois de février. Après, la géothermie sera en faillite. Pourquoi a-t-elle besoin de gaz ? Théoriquement, le chauffage de 30 000 logements des trois villes se partageant le réseau se fait via l'eau chaude en provenance de l'intérieur de la Terre. L'eau chaude arrive à 80 degrés, ce qui est largement suffisant au printemps, mais pas en hiver. A cette époque de l'année, sa température doit être poussée à 100 degrés. A Chevilly-Larue et à L'Hay-les-Roses, deux turbines de cogénération à gaz permettent d'atteindre cette température, alors que Villejuif utilise une pompe à chaleur, ce qui induit une consommation d'électricité. Un kilowatt/heure d'électricité permet de générer quatre kilowatts/heure de chaleur. Cependant, ce système n'existe que pour une seule des trois villes. Une chaudière installée aux Lozats sert également à réchauffer l'eau devenue trop tiède.

Comment gérer le problème ? Nous avons décidé, il y a un an, d'équiper les usines d'une pompe à chaleur et de remplacer les chaudières à gaz par des chaudières électriques. A la rentrée d'octobre 2022, ce problème lié au coût du gaz ne se posera plus. Cependant, nous devons passer l'hiver, puis nous courons le risque d'une faillite en février. Nous envisageons donc de solliciter l'État et de prendre des mesures par nous-mêmes. Notre demande à l'État fait l'objet d'un vœu. Puisque nous ne sommes pas sûrs d'une réponse favorable, nous devons prendre des mesures, qu'il convient de voter aujourd'hui.

Je vous rappelle que le syndicat intercommunal de la géothermie est propriétaire des tuyaux et des machines, alors qu'un fermier gère le syndicat. C'est un service public local, mais a le statut d'une société. La SEMHACH achète le gaz et revend au consommateur (HLM, copropriété, municipalité, piscine...) la chaleur obtenue à haut prix, puisqu'il a fallu utiliser du gaz en complément de la géothermie. Pour passer l'hiver et assumer les pertes, trois pistes sont explorées. La turbine de cogénération faisait autrefois l'objet d'un tarif de rachat. L'électricité est ainsi vendue sur le marché libre, alors que le gaz est acheté selon le tarif de 14 euros par mégawatt/heure prévu dans le contrat, alors que le prix est passé à 100 euros par mégawatt/heure. Nous allons donc faire fonctionner les turbines à plein régime jusqu'au 31 décembre, ce qui peut représenter un gain de 6 millions d'euros. Nous allons également obtenir des assurances le remboursement des pompes cassées, soit 2 millions d'euros supplémentaires. Il reste à trouver 2,3 millions d'euros supplémentaires.

Comment faire ? Nous allons augmenter le capital de la SEMHACH, qui a quatre actionnaires. Elle n'a aucun capital, hormis trois puits et un réseau. Le SIGEO va emprunter à la Banque Centrale européenne pour un montant correspondant aux emprunts de 0,4 % sur 20 ans, qu'elle va intégrer au capital de la SEMHACH. Nous espérons ne pas avoir à dilapider cette somme.

Cette démarche ne va rien coûter aux trois communes, donc à Villejuif. Le SIGEO s'endette sur 20 ans, à 0,4 %, ce qui n'est rien par rapport à l'inflation.

Une deuxième décision est soumise au Conseil municipal. Nous ne prenons pas de capital. Normalement, lors d'une augmentation de capital, tous les actionnaires sont appelés à y participer. Le SIGEO prendra en charge l'intégralité de cette augmentation de capital. Enfin, une troisième décision est proposée, puisque nous consolidons l'ensemble de l'année 2021 et les six premiers mois de l'année 2022, afin d'utiliser l'argent gagné grâce au fonctionnement des turbines pour combler les pertes de l'année 2022.

Quant au vœu, il s'adresse à l'État. Nous demandons à ce dernier de suspendre le prélèvement de la taxe générale sur le gaz, qui représente une partie de la TIPP, pendant l'hiver. Nous lui demandons

également de pouvoir emprunter directement de l'argent, mais la SEMHACH n'ayant pas d'argent, l'État doit garantir cet emprunt. Enfin, nous lui demandons de réfléchir à la création d'un grand office du gaz pouvant fournir à un prix régulé, aussi bien au privé qu'aux réseaux de chaleur publics.

Ce sont donc deux votes différents. Le premier vote porte sur une décision de la Ville, alors que le second vote se réfère à un vœu émis à l'adresse du Gouvernement.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Madame CASEL

Merci, Monsieur LIPIETZ pour vos explications particulièrement claires. Notre groupe se pose néanmoins des questions. Il semble y avoir eu des profits en 2021, alors que des pertes sont envisagées en 2022. Quel sera le différentiel ? Qu'est-ce qui garantira la stabilité des prix de l'électricité, puisque nous allons passer du gaz à l'électricité ? Il est en outre étonnant de consommer autant de gaz dans le cadre de la géothermie. Il faut dépenser une grande quantité de gaz. L'augmentation de capital de 2,3 millions d'euros correspond-elle au différentiel entre les gains et les pertes ? Pourquoi emprunter sur 20 ans pour financer des dépenses d'exploitation ? Pourquoi impacter la capacité d'emprunt de la SEMHACH, alors qu'il va falloir financer des chaudières pour plus de dix millions d'euros en 2022 ?

Monsieur BADEL

Je souhaite apporter un complément à l'intervention de Monsieur LIPIETZ et évoquer une autre raison justifiant l'augmentation du prix du gaz : la décision de l'Union européenne de déréguler ce secteur, comme celui de l'électricité et d'interdire de négocier des prix d'achat du gaz fixés à long terme, qui soient fixes, alors même que d'autres pays dans le monde bénéficient de ces tarifs et ne se retrouvent pas soumis à cette situation, marquée par une forte variation des prix du gaz. Le prix du gaz peut être orienté à la baisse, mais lorsqu'il croît, les conséquences sont immédiatement répercutées sur les consommateurs. Cette situation est très préjudiciable pour les ménages et pour les entreprises qui subissent ces répercussions. Cela explique la situation actuelle, mais cette dernière n'est pas nouvelle, puisque cette dérégulation a été décidée il y a quelques années. Nous pouvons aussi nous interroger sur une plus grande anticipation, souhaitable dans ce domaine.

Je m'interroge également sur la solution évoquée, celle de l'électricité, qui est présentée comme une solution ne posant aucune difficulté. Or, à ma connaissance, le prix de l'électricité a très fortement augmenté, à tel point que les fournisseurs alternatifs ne veulent plus commercialiser de contrat d'électricité, faute de rentabilité. Le prix de l'électricité n'est donc absolument pas garanti. Pour information, l'évolution du tarif régulé d'électricité montre une forte augmentation du prix au cours des dix dernières années. Pour un ménage dont la consommation est stable sur les dix dernières années, cette augmentation représente 47,75 %. Le prix de l'électricité n'est donc pas fixe et devrait fortement augmenter au cours des années à venir. Pour quelles raisons ? De la même manière que le gaz, ce constat est lié à la dérégulation, mais aussi aux énergies renouvelables. Le rachat de la production d'énergies renouvelables à un tarif favorable est subventionné par les taxes qui ont

fortement augmenté en matière de consommation d'électricité. Ce n'est sans doute pas fini, compte tenu des propositions formulées par certains acteurs au niveau national en matière de production énergétique.

Monsieur LAFON

Madame TAILLE-POLIAN ne peut pas être présente ce soir, mais elle est intervenue sur ce dossier, à la demande d'Alain LIPIETZ, du Maire et de la SEMHACH. Lors du projet de loi de finances 2022, elle était intervenue pour faire en sorte que la taxe relative à la consommation de gaz naturel soit revue à la baisse, voire annulée. Cela n'a pas été possible. Nous nous inscrivons dans une logique selon laquelle toute mesure susceptible d'influer sur le marché libre et non faussé est considérée comme inacceptable. Nous sommes dans une logique de mise en concurrence de l'énergie qui nous amène à des situations assez aberrantes.

La dernière démarche de Madame TAILLE-POLIAN a consisté à écrire à la ministre de la Transition écologique, Madame Barbara POMPILI. Elle a obtenu un rendez-vous avec son cabinet, afin de demander une garantie de l'État pour la SEMHACH. Cette dernière pourrait se retrouver avec une garantie de l'État sur ses investissements et ses emprunts, ce qui est essentiel sur le plan de la sécurité des emprunts dans le temps. Nous n'avons pas encore eu la réponse.

Monsieur COIS

Merci Monsieur le Maire. Au nom du groupe Communiste et Citoyen, nous sommes en faveur des décisions proposées. Je souhaite réagir pour rappeler notre engagement. Le réseau de géothermie est une source de fierté locale. Il a été créé en 1984 et est désormais le premier réseau européen de géothermie, puisqu'il fournit 35 300 logements, trois hôpitaux et plusieurs écoles. Il s'agit d'une contribution majeure de notre Ville et des villes qui en bénéficient à la lutte contre les gaz à effet de serre et contre le réchauffement climatique. De surcroît, la chaleur du sous-sol est une source d'énergie gratuite. Son exploitation permet de proposer aux Villejuifois et Villejuifaises des prix très faibles et de lutter contre la précarité énergétique. Enfin, ce réseau est un exemple de service public, puisqu'il appartient au syndicat intercommunal SIGEO et est régi par la SEMHACH. Cette gestion publique évite la captation des profits générés par les énergies renouvelables par le privé. Cet argent va servir à de nouveaux investissements vertueux pour l'environnement et pour les citoyens.

Malheureusement, l'État et l'Union européenne ont fait le choix de démanteler le service public de l'énergie. Ils ont soumis nos entreprises fournisseuses d'énergie à la loi du marché. Nous bénéficions, grâce à l'héritage du Conseil National de la Résistance, d'un véritable pôle public de l'énergie, qu'il aurait fallu conforter, et non démanteler. Notre indépendance énergétique est menacée par les profits et par l'obligation de mise en concurrence des entreprises de l'énergie. Cette soumission à la voracité du capitalisme mondialisé conduit les prix du gaz à flamber. Nous sommes donc contraints de demander une aide d'urgence à l'État.

Or les enjeux climatiques sont prioritaires. Nos concitoyens sont déjà pressurés par la hausse des prix de l'essence et de l'énergie. Nous constatons avec colère l'absence de réaction de l'État à date pour sauvegarder la géothermie à Villejuif et dans les villes qui en bénéficient. Local ou national, le service public de l'énergie est notre bien commun. Plutôt que de l'abandonner, nous appelons à son renforcement. C'est pourquoi nous voterons ce vœu avec conviction. Je vous remercie.

Monsieur LIPIETZ

Pourquoi utiliser du gaz ? Pendant l'hiver, il faut accroître la température de l'eau de 20 degrés pour la porter à 100 degrés. Si l'eau était déjà à 100 degrés, nous serions confrontés à des geysers. Nous ne pourrions pas utiliser des pompes à chaleur. Au total, notre mix énergétique s'articule autour de 30 % de gaz ou d'électricité et de 70 % d'énergie issue de la géothermie.

Nous allons payer une partie des pertes enregistrées en 2022 par les gains réalisés en 2021, notamment dans la période actuelle de six semaines. C'est l'un des motifs du vote. Nous pensons que nous serons en déficit. C'est pourquoi nous proposons une augmentation de capital de 2,3 millions d'euros. Pourquoi solliciter le SIGEO pour assumer cette augmentation de capital ? Si l'État acceptait de garantir les emprunts des petits réseaux de chaleur, il n'y aurait pas de problème. Comme nous n'en avons pas la certitude, nous préférons solliciter le SIGEO, qui est énorme une installation, ce qui lui permet d'assumer un tel emprunt.

Pour mesurer ce problème de garantie, comme les banques et les fournisseurs de gaz anticipent la faillite de nombreux réseaux de chaleur, l'achat de gaz nécessite de procéder à un dépôt de garantie d'un à deux millions d'euros. Si l'État avait accepté de garantir l'emprunt, nous n'aurions pas à réaliser une telle augmentation de capital.

L'Union européenne est également responsable de cette situation, puisqu'elle a pris de nombreuses mesures pour assurer la fourniture en gaz. Des réserves stratégiques ont été constituées. Si les États-Unis, qui ont fait de même, les ont utilisées pour réduire le prix du gaz, l'Union européenne n'a pas fait ce choix. En revanche, la régulation a disparu. C'est pourquoi nous demandons la création d'un service public de fourniture de gaz, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. Actuellement, les problèmes rencontrés touchent l'ensemble de la France, y compris les industries. Plusieurs cimenteries ont interrompu leur activité, dans l'attente d'une baisse des prix du gaz.

Le prix de l'électricité augmente, mais pas dans les mêmes proportions. Dans le cadre du système mis en place, les consommateurs de gaz ont constaté une augmentation des prix de 50 %. En 2022, les prix n'augmenteront que de 20 %, parce que l'augmentation du prix de l'électricité est moindre et parce que le prix de la géothermie est stable. Au cours des dix dernières années, le prix de l'électricité a augmenté de 47 %. Le prix du gaz a augmenté dans les mêmes proportions entre le 1^{er} et le 15 septembre, donc beaucoup plus vite. Il existe dix sources différentes d'électricité (énergies renouvelables, nucléaire, énergie hydraulique). Nous avons donc décidé de basculer du gaz vers l'électricité, tout en conservant la possibilité de produire de l'énergie via le gaz, par exemple pour faire face à une panne.

Les prix sont régulés dans le cadre de l'ENGIE, puisqu'un accord a été conclu entre ENGIE et l'État. Par ailleurs, je n'irais pas jusqu'à dire qu'on ne peut pas acheter à terme. Nous achetons déjà pour l'automne 2022. Nous anticipons un prix moindre, même s'il reste à un niveau élevé.

Monsieur le Maire

Ce vœu est présenté dans les trois villes, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif. Il a également été présenté et adopté en Conseil département du Val-de-Marne lundi.

Madame OUCHARD

Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération, parce que nous n'avons pas de possibilité de projection sur l'avenir des flux et sur leur continuité.

Monsieur le Maire

C'est précisément l'enjeu des délibérations. Faute de visibilité, nous nous donnons les moyens de chauffer les Villejuifois pendant l'hiver. Ne pas voter la délibération et le vœu revient à courir le risque de nous retrouver en faillite au mois de février. A mon sens, ces deux délibérations appellent un vote favorable à l'unanimité. Sinon, il s'agissait d'un mauvais signal envoyé aux Villejuifois.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (5 abstentions)

Monsieur le Maire soumet le vœu aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (5 abstentions)

3. Rapport sur le développement durable

Madame GANDAIS

Ce rapport porte sur le développement durable pour l'année écoulée. Il rappelle ce que nous avons fait en matière de développement durable. Cette notion est apparue dans le rapport Brundtland de 1997, définissant un développement soutenable, permettant la satisfaction des besoins du présent, à commencer ceux des plus démunis, sans compromettre les capacités des générations à venir à satisfaire leurs besoins. Le rapport s'articule autour des cinq finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement de tous les êtres humains et dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et par le troisième confinement, puis par les quatrième et cinquième vagues. Dans ce contexte, nous avons réalisé plusieurs démarches pour lutter contre le réchauffement climatique. En début de mandat, nous avons adopté à l'unanimité un vœu déclarant Villejuif en état d'urgence écologique, afin de porter notre engagement à intégrer dans nos actions les enjeux environnementaux et les habitants dans les processus de décision.

Concernant les événements climatiques catastrophiques, Villejuif a subi les effets de la crise climatique. En juin 2021, d'abondantes précipitations ont provoqué de nombreux dégâts et ont abouti à la déclaration de catastrophe naturelle. Au niveau mondial, les catastrophes naturelles vont coûter 221 milliards d'euros, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2020. L'urgence est réelle. Nous avons constaté que Villejuif n'avait même pas été dotée d'un plan communal de sauvegarde par la municipalité précédente. Nous devons nous doter d'un tel plan en 2022.

Le rapport rappelle ce que nous avons entrepris en matière de mobilité douce. Les Assises de la Mobilité ont été évoquées en début de séance. Je n'y reviens pas. Nous travaillons à des documents s'inscrivant dans la transition écologique, par exemple le plan climat air énergie territorial, en ce moment en cours d'élaboration au Grand Orly Seine Bièvre. Il a fait l'objet de quatre ateliers cette année, consacrés à la densité et à la mixité urbaine, à la nature en ville, à la transition écologique et à la mise en place d'un territoire productif et responsable. Ces démarches sont menées conjointement avec celles relatives à l'élaboration du PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal.

Nous avons également travaillé à la charte de l'Habitat Constructions neuves. Cette délibération a fait l'objet d'un travail de concertation très important entre les services, les promoteurs et de nombreux experts, qui nous ont aidés à préfigurer des préconisations pour notre futur PLUI (prévention des canicules, des inondations, zéro déchet d'eaux pluviales, toitures végétalisées, îlots de fraîcheur...). Cette charte a d'ores et déjà permis de réexaminer certains projets immobiliers dans un sens plus écologique, environnemental et social.

Nous avons en outre rénové certains bâtiments publics. Nous avons débattu du concept de cour aérée d'un nouveau genre. Il a été expérimenté au sein de l'école Henri Wallon et a suscité la vive satisfaction des enseignants, des enfants et de leurs parents. Une suite sera donnée en 2022 à ce dispositif pour les cours d'école.

Le deuxième chapitre du rapport porte sur la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Vous avez participé aux réunions de concertation pour le réaménagement du parc Pablo Neruda, qui est en cours. Nous débitumons tout et remplaçons certaines allées par du stabilisé ou par des cheminements perméables, en copeaux de bois. Les aires de jeux seront réalisées sur des copeaux, et non sur des revêtements plastiques. Selon les choix des habitants, il s'agira de jeux en bois.

Nous travaillons avec les écodélégués du collège Aimé Césaire pour la conception du jardin comestible, au fond du parc Pablo Neruda. Nous avons également initié le réaménagement du square des Guipons, en concertation étroite avec les habitants. Plus d'une centaine d'arbres ont été plantés cet hiver. Plusieurs plantations sont prévues en janvier et en février. Une microforêt sera ainsi installée à Villejuif selon les préconisations d'un botaniste japonais, en face de l'Église Sainte-Colombe, près du chemin piéton sortant de la résidence Mermoz.

Les jardins partagés continuent à se développer à Villejuif. Nous avons déposé une demande de financement au plan de relance pour le projet de jardin partagé Apollinaire. Nous avons obtenu 30 000 euros de la part du plan de relance pour contribuer à sa réalisation.

Le chapitre suivant concerne les déchets et la propreté. Ce sujet ne peut pas être évoqué sans faire le point sur la décharge sauvage du parc des Hauts-de-Bruyère. En dépit de nos alertes, dès 2020, puis dès notre arrivée en responsabilité, puisque le Maire a fait venir le Préfet sur le site, cette redoute n'a pas été protégée comme il se devait par l'État propriétaire. Plusieurs centaines de personnes y ont vécu dans des conditions indignes pendant plusieurs mois. Une activité illégale de décharge y a été implantée. Ces milliers de tonnes de déchets ont pollué le site et son sous-sol. L'évacuation n'a eu lieu qu'au début de l'été 2021. Les premières données annoncées par l'Etat concernant le déblaiement et la dépollution de ce site avoisinent les dix millions d'euros. Des plaintes ont été déposées. J'espère qu'elles aboutiront à des condamnations très sévères des trafiquants, car il s'agissait d'un trafic organisé. Cette semaine, les grandes décharges sauvages du Var ont fait l'objet de condamnations sévères.

Nous avançons dans la perspective du tri et du recyclage des biodéchets, qui deviennent obligatoires à horizon 2024. Des composteurs sont installés dans l'espace collectif. Ils fonctionnent très bien. Nous avons également engagé une expérimentation du tri des biodéchets de la restauration scolaire, pour les envoyer en méthanisation de proximité dans une petite usine d'Ivry. Cette expérimentation est réalisée au sein des écoles Simone Veil, Paul Vaillant-Couturier, Paul Langevin, Marcel Cachin et Robespierre. Elle a bien commencé, mais nous avons marqué une petite étape de réflexion, de façon à modifier la dimension des containers, trop lourds pour le personnel de restauration. Ils doivent être adaptés. Nous allons également modifier la qualité des sacs de récupération de ces biodéchets et les horaires de passage de la société. Ces démarches devraient reprendre au début du mois de janvier.

Le rapport fait aussi le point sur le projet de ferme urbaine, inscrit dans le programme. Certains délais semblent nécessaires pour le réaliser, notamment dans la ZAC du Grand Parc. Nous nous orientons donc vers un terrain plus petit, dans le nord de la ZAC.

Le troisième chapitre porte sur la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Nous avons établi un calendrier de la transition écologique, afin de mobiliser les associations autour de ce sujet, à l'occasion des grandes manifestations (Quinzaine du Compostage, Fête de la Nature, Semaine du Développement durable, Journée Sans ma Voiture, Semaine européenne de Réduction des déchets). Nous avons organisé ces manifestations dans tous les quartiers de la Ville. Les associations sont de plus en plus nombreuses à se reconnaître dans la démarche de transition écologique. Je tiens à les remercier pour leur engagement et pour leur participation. Elles trouveront bientôt toute leur place dans la Maison de la Transition écologique Wangari Maathai, que nous avons inaugurée le 21 mai. Outre les associations, ce site accueillera les permanences du CAUE, pour la lutte contre la précarité énergétique, ou du Grand Orly Seine Bièvre. Elle sera le siège du Conseil Local de la Transition Ecologique, qui sera mis en place en 2022.

La cohésion sociale induit également la participation citoyenne. Les grands projets intègrent une dimension environnementale très forte dès leur conception, ainsi qu'une dimension partenariale avec les différents établissements et partenaires institutionnels. La concertation se fait avec les riverains sur tous les projets immobiliers.

Le quatrième chapitre du rapport porte sur l'épanouissement de tous les êtres humains. Nous proposons des cours aérés d'un nouveau genre, afin de repenser l'usage de ces cours, dans une perspective d'égalité entre les garçons et les filles. La lutte contre les dépôts sauvages est aussi organisée avec la participation des citoyens. Nous pouvons donner l'exemple de la réalisation d'une fresque et de plantations d'agrément dans le quartier Lamartine.

Enfin, le rapport cite des intentions pour une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Nous citons ici la démarche d'élaboration du règlement local de publicité, en collaboration avec les autres communes du Grand Orly Seine Bièvre. Nous souhaitons réduire l'impact de l'affichage publicitaire porteur de stéréotypes de genre, de pollutions visuelles, de consommations inutiles, de gaspillage de ressources et de frustration.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame CASEL

Merci, Madame GANDAIS pour ce rapport que nous avons lu attentivement. Nous avons constaté qu'il y avait de nouveaux jardins partagés. La déchetterie sera plus fréquente. Nous avons constaté le changement de nom de la Maison de la Nature. Son nouveau nom est un peu compliqué, mais cela a permis d'enlever la plaque citant l'ancien maire. Cette action était donc très intéressante.

Pour le reste, je ne vois aucune différence avec les rapports 2019 et 2020. Nous avons déjà planté des arbres. Les composteurs se trouvaient déjà dans les parcs. Les parcs Pablo Neruda et Guipons étaient déjà prévus et financés. La biodiversité avait déjà été accrue. Nous avons même créé des coins sauvages. La plupart de vos actions étaient déjà prévues, financées, voire réalisées. Il suffit de relire les exemplaires du journal *Villejuif Notre Ville* pour retrouver toutes les actions que nous avons menées ou que nous envisageons.

Vous évoquez l'accroissement de la biodiversité. Je veux y croire, mais j'ai été déçue, ainsi que de nombreux habitants, de constater que de nombreuses plantes vivaces ont été enlevées pour les remplacer par des plantes annuelles, voire par des plantes exigeant une grande quantité d'eau. Il a fallu les changer à de nombreuses reprises au cours de l'été.

Quant aux plates-bandes, j'ai été suffoquée de constater la présence de sept plates-bandes en béton près de Sacco et Vanzetti, avec sept jardinières. Pour la vie sociale, il n'est plus possible de recevoir des amis ou la famille. Je plains les jardiniers qui devront s'en occuper.

Je souhaite connaître l'emplacement précis de la ferme urbaine au nord de la ZAC. Par ailleurs, vous omettez d'évoquer la microforêt dans le rapport. Nous allons suivre ce point avec intérêt. Quant à la mise en place d'un règlement pour l'affichage publicitaire, c'est une très bonne nouvelle.

J'espère que le prochain rapport sera plus passionnant.

Monsieur DU SOUICH

Je remercie les services pour la production de ce rapport, utile à tous pour savoir ce qui est mis en œuvre et connaître la trajectoire de la politique menée par notre majorité, afin de la distinguer de ce qui a pu être fait auparavant. J'en porterai quelques éléments.

Dans notre projet, la ville durable est définie comme une chance pour inventer une ville plus humaine et répondre aux interpellations de nos concitoyens en faveur d'une transition écologique axée sur la lutte contre les pollutions et le changement climatique. Il s'agit aussi de favoriser une participation citoyenne. Les cinq chapitres du rapport traduisent l'investissement de notre municipalité en la matière, en dépit d'un contexte qui freine les innovations et en souligne l'urgence. A la lecture de ce rapport, chacun peut mesurer la volonté de la Ville de dépasser cet état de fait et de répondre aux attentes des habitants, comme nous l'avons fait avec des mesures immédiates comme le Vaccinobus. Il faut souligner l'importance de la démarche des Assises de la Mobilité, dont nous avons perçu la richesse en termes d'irrigation des décisions à venir, qui contraste avec le schéma qui s'était imposé aux Villejuifois en décrétant des circulations à contresens de la logique.

La pacification des circulations et la compréhension des enjeux sont des engagements que nous mettons en œuvre en les intégrant dans la complexité de la vie quotidienne des Villejuifois et des

Villejuifois, sans oublier les jeunes et les enfants. Le travail avec les partenaires du territoire est décisif, car la Ville est imbriquée dans un tissu urbain qui ne s'arrête pas à nos entrées de ville. La charte de l'Habitat est essentielle pour orienter cette dynamique fonctionnelle lourde d'impacts pour le long terme, pour les conditions de vie et pour la solidarité sur notre territoire.

A l'autre bout de l'échelle, les décisions prises pour les cours aérées d'un nouveau genre, la rénovation des bâtiments, le réaménagement des parcs, la dynamisation de la diversité, le soutien à cette appropriation citoyenne qu'est la ville comestible, l'abandon des produits phytosanitaires, le zéro déchets, l'accompagnement de la transformation de la restauration scolaire sont des engagements forts pour la vie quotidienne des Villejuifois et des Villejuifaises. Tout cela est possible grâce à l'implication sans faille de notre majorité et au dialogue existant avec le monde associatif, dont la démarche de participation citoyenne au centre de nos actions se veut un amplificateur. Cela se remarque lors des événements culturels animant notre Ville, cohérents avec les valeurs de notre élection, l'éducation populaire. La transition écologique s'inscrit dans la culture de paix et les stratégies de la communauté internationale exprimées dans le thème de la journée du 21 septembre, très pertinente pour notre vie locale : se relever pour un monde plus équitable et plus durable. Cela implique de réfléchir de manière créative sur les façons de rétablir l'équilibre. Comme le dit le Maire, il est nécessaire de zoomer et de dézoomer, de cultiver les coopérations, de ne pas se contenter de penser global et d'agir local. Penser local et agir global est tout aussi important. Cela alimentera nos réflexions au cours des prochaines années.

Monsieur BULCOURT

Je souhaite répondre à l'intervention de Madame CASEL, qui me donne, comme à chaque fois, des boutons. Concernant la déchetterie mobile, nous l'avons une fois par mois, contre une fois par semaine pour la ville d'à côté. Nous avons mené une négociation pour revoir tous les marchés déchets avec Madame GANDAIS, Monsieur LAFON, les services et moi-même. La déchetterie mobile passera ainsi une fois par semaine, alors que les poubelles jaunes seront ramassées deux fois par semaine et les encombrants une fois par semaine, sans augmentation du coût en contrepartie. Nous avons réussi à obtenir ces améliorations sans augmentation du prix de cette prestation.

Ensuite, vous affirmez que le rapport n'a pas changé en 18 mois. Nous avons entrepris une concertation qui mène à une première cour aérée d'un autre genre. Deux autres concertations ont été initiées sur les écoles Joliot-Curie et Paul Vaillant-Couturier. Nous avons pu constater que les cours de ces écoles ressemblent à des parkings de supermarché. Pourtant, vous n'êtes pas intervenus en six ans. Concernant l'école Sacco et Vanzetti, vous avez l'air de vous émouvoir. Je vous répondrais que la situation a beaucoup ému les parents d'élèves de l'école, obligés d'emmener leurs enfants jusqu'au pas de l'école. Des véhicules stationnaient de manière sauvage sur les trottoirs, empêchant leur passage. Nous avons pris nos responsabilités, Madame, puisque nous avons interdit le stationnement sur le trottoir, où il n'était pas autorisé. Nous l'avons remis en place en pleine chaussée pour libérer les trottoirs, désormais libérés. Les parents nous en ont remerciés. Certains habitants ont craint de perdre la place devant chez eux, mais chacun a modifié ses habitudes. Au lieu d'utiliser du béton, nous avons privilégié la mise en place de jardinières. Nous allons y faire pousser de petites plantations. Ces jardinières ne vous plaisent peut-être pas, mais nous avons pris nos responsabilités, dans le cadre de notre engagement de développer la nature en ville. C'est ce que nous avons fait au carrefour Youri Gagarine/Karl Marx et sur l'avenue de Verdun. En 18 mois, j'ai l'impression que nous avons fait plus que vous en six ans.

Par ailleurs, puisque vous défendez la nature et l'écologie, nous remettons en place les vélos électriques dans les services. Une étude a en outre été lancée auprès des services pour utiliser des voitures à énergie propre.

Enfin, concernant la salle ayant un nom compliqué, il va falloir vous y habituer. Villejuif, ce n'est pas que des Jean, Marie ou Corinne. Nous intégrons tout le monde.

Monsieur PLUSQUELLEC

Notre majorité plurielle a été élue sur trois trépieds. L'écologie est l'un d'entre eux. C'est ce que nous avons réalisé dans l'année et ce que nous comptons réaliser à l'avenir. Dans les modalités de préparation de ce document, une grande réunion est organisée sur le budget. Un budget est défini pour chaque délégation. Lors de la préparation de ce dossier, les élus ont été interpellés sur ce que nous avons réalisé pour l'écologie. Nous devrions nous poser ces questions en amont de ces situations. Je considère que nous devrions prévoir une question en début d'année sur nos objectifs en matière environnementale. Cette question environnementale doit être mise en avant, comme la solidarité et la citoyenneté.

Monsieur BOUNEGTA

Je reconnais que vous êtes très forts en matière de communication. Ce sont de véritables effets d'annonce. Vous évoquez un passage pour traiter les dépôts sauvages une fois par semaine. La réalité est différente. J'habite Villejuif depuis quelques années. J'ai été interpellé à plusieurs reprises par des administrés, qui déplorent la présence de dépôts sauvages. Or ces derniers ne sont pas enlevés pendant plusieurs semaines. Ces personnes affirment qu'aucun agent ne passe. Dans vos communications, vous annoncez que vous agissez, mais sur le terrain, rien n'a changé.

Monsieur LIPIETZ

Je crois que Guillaume BULCOURT a tort d'avoir des boutons à cause des déclarations de Madame CASEL. Cette dernière affirme simplement qu'elle en rêvait et qu'elle allait le faire. Nous faisons ce dont Madame CASEL avait rêvé, ce qui est formidable. Pour ma part, comme je ne rêve pas, je formulerai quelques critiques. Certaines d'entre elles sont liées à la crise sanitaire. Dans la notion de développement soutenable, la participation est extrêmement importante. Or elle se fait au cas par cas. Nous entreprenons une concertation sur les vélos ou sur la rénovation de telle ou telle cour, alors que nous avions prévu une certaine planification de notre transition écologique, nous appuyant sur la création de conseils de quartier. Ces derniers ne sont toujours pas en place, ce qui va finir par poser un problème. Les maires ayant fait cette promesse les ont mis en place. Nous prenons du retard sur ces comités de quartier qui apporteraient une cohérence géographique. Quant aux Assises de la transition, elles permettraient une mise en cohérence de notre transition écologique via les économies d'énergie ou le plan de déplacement. En matière de biodiversité, nous sommes un peu en retard, même si nous avons planté 180 arbres, mais sans les enfants des écoles, en raison du début du confinement. Globalement, nous sommes un peu en retard à cause du confinement sur la mise en place de structures collectives permanentes mettant en cohérence notre transition. Le travail réalisé est assez admirable, mais ces éléments doivent être mis rapidement en place.

Sur la question de la biodiversité, elle s'oriente vers la prévention des maladies et vers la nourriture pour la santé humaine. Il ne faut pas oublier les animaux, qui contribuent eux-mêmes à la prévention des épidémies en étant en capacité de développer des anticorps contre les maladies dont sont victimes les humains. Cette vie animale et végétale doit être développée au sein de Villejuif. A quelle vitesse ? Nous ne plantons pas des forêts dans le but de fixer le gaz carbonique. Ce n'est pas l'objectif. L'ONU a estimé qu'il faudrait planter l'équivalent de la surface de l'Inde pour fixer le gaz carbonique. L'objectif de ces plantations d'arbres vise à faire de l'ombre et de la climatisation par évapotranspiration. Les arbres servent aussi à la vie animale. Les plantations doivent être pensées sur des bandes, sur des corridors, de sorte que les petites bêtes puissent se déplacer. Il s'agit ainsi de reconstituer des corridors au sein de Villejuif.

Monsieur LAFON

Je rappelle que cette notion de développement durable ne définit pas l'écologie. Elle met en avant des éléments en matière sociale et en matière de développement économique, ce qui est d'ailleurs rappelé dans le rapport. Lorsque la charte de la promotion de la construction a été élaborée, l'environnement a constitué une des priorités, mais l'objectif était aussi d'agir pour que le neuf soit accessible aux Villejuifois. Le développement du BRS offre un accès au logement à des gens qui n'en avaient pas les moyens. Des Villejuifois peuvent ainsi rester dans la ville. Lorsque nous envisageons le développement économique et la réalisation de logements et d'espaces verts, nous travaillons au développement durable.

Concernant les expériences, nous avons omis l'expérience de la SADEV sur le Campus Grand-Parc dans le cadre de la récupération des matériaux de démolition du grand site Orange. 30 à 50 % des matériaux ont été récupérés. Ce sont des éléments que nous aurions dû mettre en avant.

Monsieur BADEL

J'ai cru comprendre que la plantation d'arbres se faisait en pleine terre. Je pense donc qu'il faut pouvoir s'assurer de l'entretien de ces arbres. Ces derniers doivent pouvoir se développer et rester en vie. Il faut éviter de se retrouver avec des arbres morts. Au-delà des mots, il convient d'assurer un véritable suivi de ces plantations, auxquelles nous sommes favorables.

4. Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femme-homme

Madame BRIENZA

Depuis le dernier rapport que nous avons voté, nous avons adopté le 20 mai 2021 un document structurant, le plan d'égalité femme-homme, comportant différents axes et différentes fiches d'action. Je vais vous présenter les actions menées depuis le dernier rapport, s'inscrivant dans le cadre de ce plan.

La première fiche du plan d'action portait sur l'élaboration d'un diagnostic. Il est en cours d'élaboration et inclura les discriminations. Nous accueillons, depuis le mois de novembre, une stagiaire en administration publique positionnée sur cette question. Cette action avance.

Nous avons adhéré au centre francilien pour l'égalité entre les femmes et les hommes Hubertine Auclert. Depuis, nous avons vérifié que cette initiative était opportune et nous apportait des éléments utiles et de l'expertise.

Quant au volet Ressources humaines et formation, un plan de formation a été intégré dans le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Force est de constater que si quelques agents ont pu participer à des formations ou à des conférences organisées par le centre Hubertine Auclert, la pandémie et les mouvements au sein des équipes ont amené à différer la mise en œuvre de la formation, reportée à 2022.

En matière de sensibilisation du public, deux événements ont été organisés en 2021. Une conférence a été organisée en mars sur le thème : *la ville est-elle faite par les hommes et pour les hommes ?* Plus récemment, le 26 novembre, à la Médiathèque, un film a été présenté sur le thème, *Enfants de femmes battues, les oubliés*.

Sur le plan de la communication externe, une exposition a été organisée en mars sur la place des femmes dans l'espace public. Une concertation a eu lieu sur la salle culturelle de la Médiathèque, désormais nommée Andrée Chedid. Les noms de trois infirmières mortes pour la France ont été inscrits sur le monument aux morts. Une opération Sac à pains a été menée en collaboration avec le collectif Nous Toutes. 40 000 sacs à pain ont été distribués aux boulangeries participantes. Ces ressources d'aide ont pu être attribuées aux victimes. Un affichage est prévu dans les boulangeries et pharmacies participantes, ainsi que dans la plupart des équipements publics.

Quant à la fiche 8 relative au traitement des situations de harcèlement sexiste et sexuel au travail, le travail est en cours. L'objectif est d'élaborer une procédure visant à protéger, traiter et accompagner les situations d'agression à l'encontre des agents de la collectivité.

La fiche 9 concerne la création d'une cellule chargée de l'information, de l'orientation et du suivi des femmes victimes de violences intrafamiliales. La cellule a été créée et est désormais joignable. L'urgence doit toujours être traitée par le biais du 17. Il existe en outre deux permanences subventionnées par la municipalité et par le CIDFF, dont une permanence spécifique dédiée aux femmes victimes de violences. Le détail de la fréquentation de cette permanence est fourni dans le rapport.

En matière de logement, deux appartements T4 au sein d'un groupe scolaire sont fléchés vers l'hébergement des femmes victimes de violences. Nous avons réussi à installer une famille, mais ce lieu ne semble pas tenable. Nous cherchons ainsi un autre logement, hors d'un groupement scolaire.

La démarche relative aux cours de récréation se poursuit. Outre la cour de l'école Wallon, deux autres cours sont ainsi programmés au cours de l'année à venir.

La prochaine journée du 8 mars sera axée sur le thème du sport. Le plan de formation des agents démarrera au premier trimestre. Une stagiaire en étude de genre nous rejoindra au mois de février. La mise en œuvre du plan se poursuivra ; un groupe de travail a été constitué dans cette optique.

Madame MOROT

Bonsoir à toutes et à tous. Nous réaffirmons cette égalité femme-homme dans notre quotidien et dans toutes nos actions. Certains lieux seront ainsi renommés avec des noms de femmes. J'ai pu

participer au conseil d'école consacré à la cour Oasis. Cette cour dégenrée est déjà très appropriée et aimée des élèves. Dans les cabanes, on trouve autant de garçons que de filles. Les enfants peuvent jouer ensemble, partout, sans distinction. Il n'y a plus de lieux réservés. Les enfants jouent de plus en plus ensemble et arrivent à faire travailler leur imaginaire grâce à ces cours Oasis.

Nous avons également pu organiser des balades nocturnes pour les femmes, afin de mettre en évidence les endroits plus ou moins dangereux. Sur le parcours Sport Santé, une action Sport Santé a été organisée le 11 décembre à 17 heures 30, avec la lampe frontale. Enfin, des actions sont entreprises quotidiennement, par exemple au Conseil municipal ou dans toutes nos réunions, en proposant une alternance de parole entre les hommes et les femmes. L'égalité hommes-femmes s'inscrit dans notre programme, mais également dans nos actions au quotidien. Merci beaucoup.

Madame MANTION

Le groupe Réinventons un Villejuif écologique et socialiste salue l'engagement de la municipalité sur l'égalité femmes-hommes et la mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. L'objectif est ambitieux. Il faut donc mobiliser les moyens adéquats. Je pense notamment à la question du logement, afin de proposer des dispositifs d'hébergement aux femmes victimes de violence. La municipalité y réfléchit et recherche un lieu dédié. Cette réflexion nécessitera la mobilisation de moyens sur lesquels la municipalité s'engage.

Dans le cadre des Assises de la Mobilité, nous avons réfléchi à la place des femmes dans l'espace public et des filles dans les cours de récré. Je ne vais pas revenir sur ces actions. Je formule néanmoins le souhait d'une réflexion à la construction d'un budget sensible à l'égalité femmes-hommes, pour mieux travailler à l'égalité femmes-hommes et pour avoir des indicateurs plus précis sur l'impact de notre politique en la matière. Il s'agit de déterminer combien d'euros reviennent aux femmes et aux hommes sur les sommes dépenses, afin de mesurer concrètement l'impact des dépenses publiques et de notre action pour l'égalité femmes-hommes. D'autres pays l'ont fait, comme le Japon, le Canada ou l'Islande, ce qui a permis de constater factuellement des déséquilibres et d'y remédier.

Madame OUCHARD

Je souhaite intervenir sur deux points, à savoir la forme et le fond. Je vais mettre beaucoup de doigté pour évoquer la forme, parce que j'ai beaucoup de respect pour la Direction des services. J'ai beaucoup de mal à lire ce rapport. Sa présentation est difficile à suivre. Je ne parviens pas à trouver les paragraphes. Sa lecture est compliquée.

Sur le fond, je vous félicite pour la continuité des actions mises en œuvre, parce que j'avais travaillé sur les violences faites aux femmes dans le cadre de la précédente mandature. C'est une bataille au quotidien, qui nécessite de trouver des solutions afin de préserver la dignité et l'intégrité d'une femme, qui est parfois accompagnée d'enfants.

Dans ce rapport, vous indiquez que l'année 2021 n'est pas encore écoulée et que les données ne portent que le premier semestre. J'espère pouvoir avoir l'analyse de ces données, car certaines d'entre elles me questionnent. Je m'interroge sur les mesures appropriées à mettre en place pour le suivi et l'accompagnement de ces femmes sur la Ville de Villejuif. Merci.

Madame REKRIS

Merci Bianca pour toutes les actions que vous avez citées. Je vais toutefois être moins optimiste, car je me rends compte que l'on reste dans la littérature. On n'est pas encore dans la réalité. J'en suis persuadée. Je me suis entretenue avec Monsieur le Maire sur cette réalité. Il n'en a pas encore mesuré les conséquences. De nombreux problèmes apparaissent. La femme est une minorité, mais parmi les minorités, il faut également prendre en compte les origines. Or il existe des écarts considérables entre ce qui est dit et la réalité. Ce soir, je souhaite du fond du cœur qu'un jour, les propos se concrétiseront dans la réalité et qu'il ne s'agira plus de littérature. Cela doit devenir une réalité.

A mon niveau, je me sens lésée. J'imagine la femme qui n'a pas étudié et vit sans grand revenu. Je me sens blessée pour différentes raisons. Je vais donner un exemple : j'ai soumis un projet pour les quartiers à Noël à la Direction. Ce projet a été refusé d'emblée. Il n'était visiblement pas acceptable. J'en ai pris note. J'ai demandé une audience rapide au Maire, qui m'a expliqué cette décision avec beaucoup de gentillesse et de bienveillance. Je voulais mettre des festivités dans les quartiers. Le projet que j'ai porté n'a pourtant pas été communiqué aux autres élus et n'a pas fait l'objet d'un arbitrage. Je suis une femme, j'ai fait des études, j'ai une vie. Cependant, je me sens lourdement écrasée dans ma délégation. Si Guillaume m'a soutenue, je me suis sentie profondément blessée au regard du travail effectué. Cela m'a fait mal. En plus, j'ai été cas contact. J'ai reçu la troisième injection. Je suis encore debout, mais je ne souhaite pas revivre cela. Je n'irai pas plus loin dans les détails. J'espère qu'un jour, on arrêtera de parler de discrimination à l'encontre des femmes et des minorités. J'espère qu'un jour, les humains vivront tous ensemble en paix. Il faut avancer ensemble et travailler, de sorte que chacun puisse exister.

Monsieur SOFI

Je voulais remercier Bianca pour ce rapport. Nous sommes dans la réalité. Il est difficile pour une femme de pouvoir mener de front sa vie de famille et sa vie professionnelle en plus de sa vie politique dans la société actuelle. Vous êtes venue présenter ce rapport alors que vous avez récemment été atteinte par le COVID.

Villejuif ne pourra pas agir seule. Nous recensons 109 féminicides en 2021. Aujourd'hui, 80 % des plaintes sont classées sans suite. 32 % des femmes subissent du harcèlement au travail. Cela se passe en France. Nous ne pourrions pas résoudre ce problème à Villejuif. Il faudra accompagner cette égalité pour qu'elle se fasse, c'est-à-dire les mêmes salaires et les mêmes conditions de travail. C'est un début, mais nous devons nous améliorer au cours des dernières années du mandat. L'égalité hommes-femmes n'est pas du tout gagnée en France. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Monsieur CHASTAGNAC

Il existe une question essentielle, l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes. La question des conditions de travail des femmes reste également posée. Elles ne peuvent pas être gommées ou mises de côté. De ce point de vue, il y a des combats à mener. Ce sont des combats particuliers, car ils sont structurels et nous interpellent tous. Ils doivent être menés avec force.

Madame LEYDIER

Je souhaite remercier Bianca, car elle s'est efforcée d'être synthétique, mais chaque élu mentionne le travail mené avec elle sur ces questions, notamment en matière de RH. Un stagiaire a été recruté pour étudier ce travail spécifique. Dans ce que nous avons observé au sein de la Ville, les contrats précaires étaient majoritairement occupés par des femmes. La déprécarisation a permis à des femmes agents de la Ville de retrouver une situation stable au niveau de l'emploi, et donc sur le plan financier. Cette démarche a permis de réévaluer l'estime de soi. On se sent plus fortes.

Ce travail doit être mené délégation par délégation. Bianca nous alerte sur ces questions, car elles doivent être systématiquement intégrées dans nos réflexions. Ce n'est pas toujours gagné. Nous avons tous à faire ce travail, chacun à son niveau. Nous allons progressivement étoffer ce rapport. Nous avons bien conscience que la manière de nous exprimer peut contribuer à favoriser la place des femmes au sein de ce bureau municipal et de ce Conseil municipal. Nous devons continuer dans cette voie.

Madame ESCLANGON

Je ne reviendrai pas sur l'essentiel du rapport, dont nous partageons le contenu. A la lecture de ce rapport, à sa toute fin, est mentionné le fait qu'une femme, stagiaire, va être recrutée pour réaliser ce travail. Élaborer un rapport sur l'égalité hommes-femmes pour le conclure par cet élément est un peu dommage.

Madame LEYDIER

Lorsqu'on fait des études supérieures, il existe des périodes de stage obligatoire en entreprise ou en collectivité territoriale pour valider son diplôme. Lorsque la Ville accueille des stagiaires, elle accompagne de futurs salariés à acquérir un diplôme et à être plus à l'aise dans leur future vie professionnelle. Les stagiaires sont sollicités dans les secteurs où ils peuvent intervenir en appui. Bianca BRIENZA a rappelé que la Ville s'appuie déjà sur une chargée de mission en matière d'égalité hommes-femmes. La stagiaire viendra en appui de cette dernière, dans le cadre de ses études. Nous nous interrogeons déjà sur les suites à donner au sein de la collectivité. J'espère que vous soutiendrez la création du poste si elle vient à être proposée. Je veux bien répondre à vos questions, mais il ne faut pas qu'elles aient un aspect accusatoire. Villejuif accueille de véritables stagiaires pour réaliser des missions pertinentes et intéressantes, qui leur serviront dans leur futur cursus professionnel.

Madame BRIENZA

Je vais revenir sur les questions posées. La mise en place d'un budget sensible au genre a été envisagée, mais elle requiert une expertise et nécessite de définir l'objectif poursuivi. A ce stade, l'urgence était d'établir un plan d'action. Nous savons dans quelle direction agir. Le budget sensible au genre n'est pas utile dès à présent, même s'il le sera probablement plus tard. C'est un outil d'analyse, mais nous avons déjà déterminé où et comment agir.

Sur la forme, je reconnais l'existence de quelques coquilles, mais l'essentiel est d'agir concrètement. Sur le fond, nous avons déjà affirmé que les permanences seraient maintenues. Le rapport complet vous sera transmis. Il n'y a aucun problème à ce sujet.

Il faut également s'inscrire dans la réalité et mener des actions concrètes. Je crois que c'est ce que nous faisons. Le but est d'arriver à opérer des changements dans la vraie vie. Nous avons d'ailleurs un devoir de transparence et devons rendre des comptes.

Quant aux autres discriminations, un plan sera adopté avant juin 2022. Un groupe de travail a déjà été constitué à ce sujet. Nous constaterons alors des intersections entre les discriminations, par exemple entre le fait d'être une femme et celui d'appartenir à une minorité.

S'agissant des salaires et des conditions de travail, nous avons déjà entamé une réflexion à ce sujet. Elle va se poursuivre sur le volet RH, qui n'est pas le moindre.

Enfin, il faut préciser que la personne recrutée n'est pas une stagiaire amenée à réaliser seule le travail de diagnostic. Elle travaillera en appui et avec la chargée de mission. Les stagiaires ne sont pas payés au rabais, mais ils sont présents pour apprendre. Nous n'attendons pas des stagiaires qu'ils réalisent un travail de salarié. Il s'agit de les accompagner, sous la supervision de la chargée de mission, dans le but de les former professionnellement.

Par ailleurs, il n'y a pratiquement que des femmes qui travaillent en études de genre. Force est de constater que les masters de genre n'accueillent pratiquement que des femmes. Nous n'allons donc pas les discriminer à cette aune.

5. Rapport d'orientation budgétaire

Monsieur ACHOURI

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais m'efforcer d'être concret et à l'écoute dans cet exercice parfois difficile. Le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire, dans un délai maximal de deux mois. Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce document est devenu un élément essentiel dans le processus budgétaire des collectivités territoriales et de leurs établissements. Il s'agit de positionner la commune dans un environnement territorial élargi, présentant des éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle, d'exposer la situation financière de la Ville, d'expliquer les orientations et choix portés par la Ville et de projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Ce budget s'inscrit dans la poursuite du travail de sincérité initié par la nouvelle Municipalité dans le budget primitif 2021, après les impasses réalisées par la Municipalité précédente en 2020 et dans une nouvelle période d'incertitude sanitaire, marquée par la cinquième vague de la COVID-19. Cette dernière interroge les perspectives économiques, qui semblaient en voie de stabilisation. On évoque maintenant une sixième vague.

Dans cette note d'orientation budgétaire, le contexte international et national induit par la crise sanitaire est notamment décrit. Ce débat poursuit le travail de sincérité initié par notre majorité dans le budget prévisionnel 2021. L'année 2020 a été marquée par une décroissance de 8 %, avec une inflation de 0,5 %. En 2021, selon les prévisions récentes de l'OCDE, le PIB devrait augmenter de

6,3 %, ce qui traduit un rattrapage après le confinement. Il faut noter un regain de confiance, une baisse du chômage et une amélioration de l'environnement économique. En France, le PIB devrait augmenter de 4 %. Le niveau de croissance se rapproche du potentiel de notre pays, mais s'appuie fortement sur la relance budgétaire du Gouvernement et sur les relances mondiales. Les prévisions récentes peuvent être remises en cause par la nouvelle vague et par le variant Omicron, qui se propage dans le monde. L'inflation s'établit à 1,9 % en 2021 et à 1,4 % en 2022. Le ralentissement temporaire de cette inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et par la BCE, qui pensent que les goulets d'étranglement ne dureront pas. Quant aux taux d'intérêts, ils resteront bas à court et moyen terme. Une remontée des taux est envisagée d'ici huit ans.

Concernant la situation économique de la collectivité, le rapport de la CRC présenté lors du Conseil municipal de février 2021 et le compte administratif débattu en mai 2021 montrent que la situation financière de Villejuif reste fragile. Il faut souligner la crise sanitaire et le retour à une sincérité budgétaire, largement oubliée en 2019 et au premier semestre 2020. Certaines pénalités ont dû être renégociées, ainsi que les créances échues et non provisionnées datant d'avant 1984. L'année 2022 verra la continuité du déploiement des orientations municipales. 2021 a été marquée par la mise en œuvre de 11 engagements prioritaires. Le débat servira de vérificateur quant au suivi de chaque engagement.

Pour l'année 2022, nous souhaitons insister sur le social et la jeunesse, renforcer le service public de notre collectivité, avec la modernisation des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers. Nous doublerons le départ des élèves en classe de découverte, pour que toute une classe d'âge puisse partir chaque année. Il faut y ajouter le projet éducatif de territoire, outil indispensable à une ambition éducative pour notre jeunesse, mais qui n'avait pas été renouvelé par la précédente mandature en 2018, et la mise en place de fournitures scolaires gratuites dès 2022.

En matière de citoyenneté, nous nous engageons dans notre premier budget participatif citoyen au cours du deuxième semestre 2022. Il faut continuer à donner une part importante à la transition écologique et traduire les engagements pris suite aux Assises de la Mobilité. Les dépenses seront renforcées pour la voirie et la mobilité douce. Une enveloppe sera dédiée à la mobilité douce pour faire suite aux débats engagés avec les citoyens lors de ces Assises.

Chaque projet est construit avec ses habitants. Nous ne contentons pas de l'écrire, puisque nous le réalisons. Nous renforçons les dépenses d'accessibilité pour rattraper le retard pris par la Ville. Concernant la nature en ville, nous prévoyons l'octroi de crédits de réalisation d'espaces verts. Le parc Pablo Neruda en est le plus bel exemple. Des crédits sont dédiés à l'acquisition foncière, afin de faire respirer la Ville.

Nous renforçons les services publics communaux, en respectant les droits des agents communaux, via la mise en place d'une mutuelle de groupe, la poursuite des recrutements, la réorganisation de nos services permettant d'avoir un service public de qualité, adapté aux besoins de la population.

Parmi les orientations budgétaires 2022, nous anticipons la livraison de 475 logements, soit 1 000 Villejuifois supplémentaires. Cela représente une augmentation de la population de 1,7 %. La masse salariale sera ainsi accrue de 1,5 % dans le budget de fonctionnement. Cette augmentation sera une priorité au service de notre politique sociale. Aucune augmentation des tarifs municipaux ne dépassera le niveau de l'inflation. Une refonte tarifaire et du mode de calcul du quotient familial sera mise en œuvre dès la rentrée 2022.

L'augmentation de la masse salariale permettra de renforcer le service public communal. Elle a pour objectif d'être au plus près des besoins des Villejuifois en termes de services publics de proximité de qualité. Elle permettra également de meilleures conditions de travail, grâce à une meilleure organisation du travail ou à une revalorisation salariale.

Il faut éventuellement intégrer des recettes de cessions foncières. Nous ne vendrons pas pour vendre, démarche de la précédente mandature mise en cause dans le rapport de la CRC. Nous ne nous interdirons pas non plus la cession de propriétés communales en fonction d'opportunités et de la pertinence en termes de projet urbain et de financement de nos investissements.

L'objectif est également de maintenir le fonds de roulement à son niveau de la fin de l'année 2021, ce qui implique de ne pas s'interdire de recourir à la dette. Nous emprunterons ce dont nous avons besoin. Une fois nos dépenses stabilisées, nous étudierons la possibilité de recourir à des emprunts vertueux d'un point de vue social et écologique.

Les grands axes du budget d'investissement 2022 sont les suivants :

- Préparer l'avenir de la mandature ;
- Réaliser un maximum d'études sur nos besoins afin d'éclairer nos décisions et définir un schéma directeur des espaces publics, en particulier des espaces verts, voire un nouveau schéma directeur informatique ;
- Faire plus pour la transition écologique (cour d'école d'un nouveau genre, rénovation énergétique, travail sur l'aménagement provisoire des friches, rénovation des espaces verts) ;
- Entreprendre une action soutenue de maintenance et sécurité informatique ;
- Poursuivre la modernisation des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers.

Ce budget s'inscrit dans la continuité de notre politique citoyenne et écologique. Marqué fortement à gauche, il renforcera l'action sociale prioritaire pour les ménages villejuifois en grande difficulté financière. La crise sanitaire n'a fait que renforcer cet état, connu depuis des décennies, et conforté par trop de politiques libérales, laissant la place à la loi du fric au détriment du pouvoir d'achat des ménages. Le combat doit être mené contre celles et ceux qui profitent du système et s'enrichissent, contre celles et ceux qui appellent à la confrontation entre Françaises et Français, contre celles et ceux qui filent au loup pour protéger leur bergerie qui se trouve place de la Bourse.

La campagne présidentielle qui s'ouvre est de nouveau pauvre en débats de société et d'inquiétude pour nos compatriotes. De nouveau, trois droites s'affrontent et se ressemblent, celle des Macron, celle des Pécresse et celle du binôme Zemmour/Le Pen. Leur sujet principal qui cache les maladies sociales de notre pays est l'immigration. Il n'y a pas un mot sur la revalorisation des minima sociaux, pas un mot sur le logement social, pas un mot sur la santé, pas un mot sur nos retraités, pas un mot sur le service public, pas un mot sur la transition écologique, pas un mot sur l'éducation, pas un mot sur la réindustrialisation de notre pays, pas un mot sur notre jeunesse. La citation de Geronimo est vraiment d'actualité : *« quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée, quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas. »* Cela ne vous fait rien, mais on ne vit vraiment pas dans le même monde, pas dans la même France.

Notre majorité à Villejuif a fait le choix de porter haut et fort les préoccupations de sa population. Nous nous y sommes engagés par un programme commun, construit et réfléchi. Les orientations budgétaires en sont la preuve. Chaque euro dépensé l'est au service des ménages villejuifois.

Le budget a recueilli sept avis favorables et une abstention lors de la commission. Je vous demande de prendre acte de ce rapport sur les orientations budgétaires 2022 présenté ce soir en Conseil municipal.

Madame ESCLANGON

Merci, honneur aux dames. Monsieur ACHOURI, ne soyez pas surpris que Monsieur ROUSSEL ne vole pas plus haut dans les sondages, et surtout évitez de lui donner vos discours la prochaine fois. Vous avez juste oublié que nous savons lire. Merci pour ce long compte rendu du ROB. Il serait bon de se recentrer sur Villejuif. Votre politique nationale, vous la gardez pour les Présidentielles. On s'occupe de Villejuif. Merci.

Ce document est très flou. Rien n'est précis. Aucun montant n'est annoncé. Nous constatons encore une explosion des études. Évidemment, pour vous, tout est de la faute des autres concernant la situation financière de la Ville, en oubliant que vous êtes en responsabilité depuis 18 mois. Quant à l'allusion de la Cour des Comptes, j'en profite pour vous demander le rapport d'audit sur les finances de la Ville à votre arrivée en Mairie et que nous n'avons jamais reçu. Il serait opportun de le publier. On se demande d'ailleurs s'il n'était pas favorable à l'ancienne majorité pour que vous le mettiez si vite dans un tiroir.

Compte tenu de la médiocrité de ce rapport à nos yeux, nous réservons notre intervention politique sur les perspectives financières de la Ville pour le vote du budget 2022, quand nous aurons des chiffres un peu plus précis sur ce que vous souhaitez faire pour la Ville. Nous ferons alors un discours plus élaboré à l'occasion du débat sur le budget le 14 février.

Monsieur WEBER

Le groupe Réinventons un Villejuif Ecologique et Socialiste est d'accord et partage les orientations proposées dans ce rapport d'orientations budgétaires. Il est normal d'évoquer des orientations plutôt que des éléments chiffrés. Nous y retrouvons nos priorités pour répondre aux besoins à court terme des Villejuifois et pour préparer notre Ville au grand défi des prochaines années. Le changement climatique s'accélère. Nous nous devons donc de changer de braquet concernant le développement durable et l'émission de gaz à effet de serre. Le schéma directeur des équipements publics s'attachera à réduire leur consommation d'énergie et à améliorer leur accessibilité.

Nous croyons que notre système éducatif est une priorité à tous les niveaux de décision politique de notre pays, y compris au niveau municipal. Ce rapport reprend une orientation mettant l'accent sur l'orientation. L'élaboration du projet éducatif de territoire est mentionnée et devrait permettre de définir les lignes de force de ce que la Ville peut faire en matière d'éducation et apporter des réponses à l'évitement scolaire qui grève lourdement le rôle des écoles publiques.

Parce que les problématiques de santé n'ont pas attendu la crise sanitaire pour être un sujet de fond, nous voulons développer un puissant programme de santé publique dans notre ville et appuyer sa

position unique dans le système de santé national, voire international. A court terme, nous poursuivrons autant que nécessaire les actions de lutte contre la crise sanitaire.

A notre échelle, nous devons panser les maux de notre démocratie et travailler à la restauration de la confiance entre représentants et citoyens, nous souhaitons mettre en place le premier budget participatif citoyen et développer les moyens de mettre en œuvre dès cette année les conclusions des Assises de la Mobilité, notamment en matière d'accessibilité. Nous engagerons une action résolue de maîtrise foncière, avec comme objectif d'accroître les espaces verts.

Nous voulons renforcer le service public communal, dans le respect de la loi, mais aussi des agents, avec toute la bienveillance qui leur est due, en renforçant le plan de formation et en développant une politique de prévention des risques professionnels.

Nous souhaitons avancer sur les orientations du mandat en lançant les études nécessaires à une action pluriannuelle éclairée. 2022 est le moment de lancer ces études, afin de dérouler de façon plus éclairée la suite des opérations de notre mandat.

Du point de vue des grands équilibres financiers, nous aurons une dépense mesurée des dépenses de fonctionnement, compatible avec le maintien du fonds de roulement, avec un recours circonstancié à l'emprunt.

Réinventons un Villejuif écologiste et socialiste partage l'inquiétude exprimée par les associations d'élus, notamment l'association des maires de France, l'AMF, concernant le trou de 2020, lié à la non-compensation par l'État du coût de la crise sanitaire (page 2 du rapport d'orientation budgétaire). Il est malheureusement probable que l'année 2021 s'inscrive dans la continuité de 2020.

En revanche, notre groupe ne partage pas l'appréciation de la page 3 du rapport d'orientation budgétaire qui qualifie d'élément positif la révision forfaitaire des valeurs locatives, fixée au niveau national à au moins 2,8 % par le projet de loi de finances. En effet, les retraites de base n'augmenteront que de 1,1 % en 2022, après avoir augmenté de 0,4 % en 2021. Le point d'indice de la Fonction publique est gelé depuis dix ans, hormis en 2016 et en 2017, où il avait été revalorisé de 0,6 %. Alors que la taxe d'habitation est en voie d'extinction, l'augmentation des valeurs locatives d'au moins 2,8 % s'appliquera surtout sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, payée par les propriétaires, soit 38 % des Villejuifois. Or la taxe foncière est un impôt injuste, taxant de la même manière les propriétaires, quels que soient leurs revenus. Nous savons qu'à Villejuif, de nombreux propriétaires sont des personnes âgées, qui ont pu acheter il y a des décennies, mais vivant de petites retraites. 8 % des propriétaires villejuifois se trouveraient en dessous du seuil de pauvreté, soit un propriétaire sur douze. Seuls 1 à 2 % sont exonérés. Pour les propriétaires les plus modestes, la taxe foncière représente jusqu'à un mois de revenu. C'est une taxe régressive. Plus on est pauvre, plus la part de revenu pour payer cette taxe est importante. Son profil anti-redistributif est aussi injuste que la TVA, dont on sait qu'elle pèse plus lourdement sur les ménages les plus pauvres.

Quant aux travailleurs pauvres, qui ont pu acheter à un moment de leur vie et se retrouvent dans une situation précaire, conséquence d'un marché du travail qui s'est fragmenté, ils sont parfois propriétaires d'une passoire thermique et éprouvent de grandes difficultés à se chauffer, alors que nous connaissons une inflation historique des prix de l'énergie. Leurs dépenses contraintes ne doivent pas augmenter de notre fait.

Donc, non, pour Réinventons un Villejuif écologiste et solidaire, l'augmentation des bases d'au moins 2,8 % n'est pas un élément positif. Nous appelons donc l'État à accroître ses contributions aux collectivités qui se développent et mènent une politique de justice sociale. Si ce n'était pas le cas, il faudrait s'efforcer, pour financer nos investissements, de trouver des recettes moins injustes. Des pistes existent : augmenter la taxe d'aménagement, comme nous avons commencé à le faire, faire acte de candidature à la nouvelle version de l'aide aux maires bâtisseurs, qui est en cours de révision, en fonction des conclusions du rapport Rebsamen, engager un programme raisonné de cessions, mobiliser les aides des autres collectivités, s'endetter avec toutes les précautions nécessaires, et en dernier recours. Merci.

Monsieur CHASTAGNAC

Je remercie Monsieur ACHOURI pour son intervention à la fois très complète et très argumentée. Selon nous, elle a été très utile. Il faut rester humble sur toutes ces questions. Il faut aussi remercier les services pour la qualité des documents présentés. J'en profite pour souligner que, sur l'impulsion du Directeur général des services, une nouvelle direction administrative est en place. Nous avons pu vérifier, via ce travail budgétaire, la compétence et l'investissement des services et de leur direction. C'est plutôt une bonne nouvelle pour le travail municipal.

Sur ce rapport d'orientation budgétaire, notre groupe s'arrêtait sur le contexte dans lequel les collectivités locales subissent les effets de la crise. Ce point a été abordé avec gravité lors du Congrès des Maires de France. Le coût global de la crise en 2020 pour l'ensemble des collectivités a été de 5,1 milliards d'euros, tandis que la compensation de l'État s'est élevée à 440 millions d'euros. Cela a eu une traduction directe, puisque l'autofinancement a été en recul de 5,33 %. C'est à nos yeux la confirmation que les collectivités locales sont la cible de réformes budgétaires mises en œuvre depuis 2017 par l'actuel Gouvernement, avec des conséquences majeures, puisque nos ressources ont été brutalement éclatées, avec la suppression de la taxe d'habitation, la baisse des impôts de production, qui étaient autant de leviers fiscaux essentiels pour les collectivités. Cela a abîmé le lien créé par l'impôt entre les citoyens et les élus. Nous devons le dénoncer, car les collectivités sont fragilisées par le libéralisme, qui donne beaucoup aux grandes entreprises, mais quasiment rien aux collectivités locales.

Là réside le fond du problème. Contrairement à ce qui est annoncé pour justifier cette politique, la crise liée à l'épidémie du COVID n'est qu'un coup de plus porté aux finances locales, mais ce n'est pas l'essentiel. Tout cela n'est pas sans conséquence à notre avis sur le travail mené dans le cadre des orientations budgétaires. Si la loi de finances 2022 recèle quelques éléments positifs, l'action gouvernementale empêche en réalité les élus locaux que nous sommes d'assurer ce rôle d'innovation et de proximité à travers les services publics locaux. Nous sommes très attentifs à la situation financière de la collectivité. Elle doit être regardée au regard des engagements de l'État et de la crise. Même si cela fâche sur les bancs de l'opposition, nous sommes dans une situation exigeant un retour à une sincérité budgétaire largement oubliée en 2019 et au premier trimestre 2020. C'est la Chambre régionale des Comptes qui l'affirme, même si cela peut ne pas plaire. La crise et le désengagement de l'État sont à prendre en compte dans la construction du budget 2022, qui sera le premier budget entièrement construit par la nouvelle majorité municipale.

Il est important de souligner que l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre de 11 engagements prioritaires et de porter l'ambition que ce budget 2022 nous permette d'avancer sur le déploiement de l'ensemble du programme municipal. Nous devons tenir nos engagements pris devant nos électeurs, telle est notre boussole. Il doit en découler des conséquences directes pour les

Villejuifois, comme le précise le rapport, en matière d'éducation, de citoyenneté, d'accès de tous à la Ville, de nature en ville, de renforcement des services publics et du personnel communal. Il est aussi à nos yeux très important que ces orientations budgétaires se préparent avec deux impératifs, et notamment répondre à la crise sociale en défendant le pouvoir d'achat des Villejuifois. Nous partageons l'engagement d'accroître les crédits affectés à nos politiques solidaires et sommes attentifs à l'universalité des politiques publiques. Nous refusons dans le même temps que les couches moyennes paient plus. Les Villejuifois paient les activités municipales bien en dessous de leur coût réel.

Enfin, ce budget est marqué par la transition écologique. Nous avons en tête les efforts soutenus pour la rénovation énergétique, en particulier dans les établissements scolaires. Nous travaillons aussi à des cours d'école d'un nouveau genre, avec moins de goudron et plus de verdure.

Le groupe des élus Communiste et Citoyen partage le document d'orientation budgétaire. Nous sommes bien sûr mobilisés pour y contribuer le mieux possible, tout comme nous sommes mobilisés pour faire face aux transferts de compétences de l'État qui ne seraient pas compensés par de nouvelles dotations. Nous sommes mobilisés, attentifs, inquiets même, face au désengagement de la nouvelle majorité départementale, qui, nous le voyons déjà, a commencé à appliquer ses recettes libérales. On le voit avec les aides pour le logement social et sur la question du RSA. La majorité départementale a tourné le dos à une intervention politique pourtant très nécessaire aux Val-de-Marnais et complémentaire à celle de notre collectivité.

Monsieur LIPIETZ

Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe est globalement d'accord avec les orientations, notamment pour ce qui est des recettes. La réunion du FCCT a eu lieu cette semaine. De nombreuses données ont été énoncées et sont bien intégrées dans le document. Sur le plan des recettes, c'est ce que nous constatons.

Quant aux choix opérés, on ne touche pas à la taxe foncière. Je m'étonne un peu des propos de Monsieur Alain WEBER sur la revalorisation de 2,7 %. Je signale que l'inflation était de 2,8 % en septembre. On pense qu'elle atteindra 3,2 %. Ce taux de revalorisation est donc une plutôt baisse. La municipalité perd relativement en recettes fiscales via la taxe foncière.

Sur la question de l'emprunt, hormis la non-augmentation des taux de la fiscalité, je ne crois pas un instant à la phrase disant que les taux vont rester bas pendant huit ans. Ils sont actuellement négatifs (- 2 %). Lorsqu'on emprunte en novembre, 2 % sont déjà remboursés en février grâce à l'inflation. Je ne crois donc pas à l'absence de remontée des taux pour tenir compte de la reprise de l'inflation. Elle pourrait avoir lieu en janvier, en février ou en mars. Le budget sera voté le 14 février. Si nous voulons nous endetter en profitant de taux historiquement faibles en valeur nominale et très favorables en taux réel, il faut le faire maintenant.

Sur le plan des investissements, nous avons de quoi faire. Alain WEBER considère que l'on peut refaire de l'argent en étant plus bâtisseurs. Non, car nous avons été élus sur un programme contraire. Nous avons même fixé un objectif, qui est un objectif de 10 mètres carrés par habitant. Je suis un peu inquiet sur cette sorte de dégradation quant à la prise en compte de cet objectif. Une réunion a eu lieu en septembre. Il était question de dépenser 20 millions d'euros pour les espaces verts. Si vous lisez le texte, vous constatez que l'année 2022 sera une année de déploiement des orientations municipales. En matière de nature de ville, il est mentionné des crédits de réalisation et

d'extension des espaces verts pour Pablo Neruda, mais aussi des crédits dédiés à l'acquisition foncière permettant de freiner la bétonisation de la Ville. Nous nous attendons que le chapitre suivant relatif aux orientations budgétaires 2022 précise les sommes destinées à cette ambition.

Nous avons beau tourner les pages, nous ne trouvons pas de paragraphe pour les acquisitions foncières pour les espaces verts, mais le rapport évoque une petite acquisition foncière active visant à réguler la production immobilière dans le diffus et à développer la capacité de la collectivité à réaliser les équipements publics bâtis et non bâtis. Cependant, c'est une acquisition foncière de régulation, et non une acquisition visant à arriver à 10 mètres carrés par habitant.

Si l'on considère les dépenses d'investissement, en page 10, une intervention sur les équipements de proximité et une étude de préfiguration sont mentionnées, mais non les acquisitions foncières. Monsieur CHASTAGNAC indique que l'objectif est de faire de l'écologie, d'isoler les bâtiments et de créer des cours dégenrées. Certes, mais comment atteindre cet objectif de 10 mètres carrés par habitant ?

Nous avons voté le budget du premier tiers de notre mandat. Pour ne pas faire de l'acquisition à parcelle, nous n'en avons absolument pas tenu compte. Quelques acquisitions ont été repérées, mais Monsieur LE BOHELLEC a fait un recours contre elles. Quand commençons-nous ?

Nous serons extrêmement vigilants sur ce point, lors de la présentation du budget. En l'état, ces orientations budgétaires nous conviennent, à cette exception près. Le point « moins de béton, plus de vert » n'est toujours pas pris en compte, mais nous espérons qu'il le sera dans un mois et demi. Je vous remercie.

Madame OUCHARD

Sur cette délibération, le groupe Mieux Vivre Ensemble à Villejuif s'abstiendra sur les éléments suivants. Les 25 créations de postes nouveaux correspondent à de nouvelles compétences absentes et indispensables à la mise en œuvre des orientations municipales ? C'est vrai, puisque le tableau des effectifs n'a pas été présenté depuis un moment. La Ville a également pris une décision importante concernant la carrière des agents, avec un doublement des avancements de grade permettant de reconnaître l'investissement des agents de la Fonction publique territoriale. J'espère que l'enveloppe RH pourra répondre à l'intégralité de cette dépense.

L'année 2022 sera une année de déploiement de votre politique municipale, articulée autour de cinq axes, dont l'éducation avec un PEDT que vous allez remobiliser. Vous n'avez de cesse que vous allez fournir gratuitement les fournitures scolaires aux familles. J'espère que l'enveloppe permettra de le faire.

Sur l'axe de la citoyenneté, une enveloppe sera dédiée aux mobilités pour transformer en action les discussions, enveloppe dont le montant n'est pas énoncé.

Sur le point accès à tous à la ville, vous parlez de dépenses d'accessibilité renforcées. On ne comprend pas ce terme, alors que la thématique a été abordée pendant l'heure citoyenne en début de réunion. Nous n'avons pas de visibilité concernant l'enveloppe.

Quant à la nature en ville, je ne ferai pas de commentaires sur les différentes notions de crédit.

De nombreuses enveloppes sont annoncées, dont les montants ne sont pas précisés. C'est pourquoi nous nous abstenons. Nous nous questionnons sur l'élaboration et sur la sincérité de ce ROB.

Monsieur BADEL

Je souhaite faire quelques remarques à ce stade du débat. Monsieur ACHOURI nous a lu le ROB. 16 citoyens nous suivent actuellement. Il s'agit peut-être des conjoints des élus. Monsieur CHASTAGNAC se félicite et remercie pour les différents documents mis à disposition, mais nous n'avons pas énormément de documents mis à disposition dans le cadre de ce ROB, pas de comparaison avec les exercices précédents et aucun graphique. Espérons que nous les aurons pour le budget prévisionnel 2022.

Quant à l'intervention de Monsieur WEBER, je dirais que Monsieur LIPIETZ a aidé à donner la réponse, mais il faut aller plus loin. Effectivement, l'inflation sera de 2,8 % selon l'INSEE. Monsieur LIPIETZ nous annonce même plus de 3 %. Or l'un des paragraphes prévoit de ne pas augmenter les tarifs municipaux au-delà de l'inflation. Cela signifie que les tarifs municipaux vont augmenter de 2,8 %. Il aurait été préférable de l'écrire ainsi, plutôt que de faire croire qu'ils n'augmenteront pratiquement pas. En fait, ils vont sensiblement augmenter, de 2,8 %.

Les salaires et les retraites ne vont pas augmenter de 2,8 %. Monsieur WEBER a raison d'indiquer que la revalorisation des bases locatives va évidemment impliquer un surcroît d'imposition pour les contribuables villejuifois propriétaires. La taxe foncière est effectivement un impôt injuste. Les immeubles des années 60 sont surimposés, parce qu'à l'époque, ils étaient considérés comme confortables. Aujourd'hui, ces immeubles ne sont pas luxueux. Pourtant, ils sont particulièrement imposés. Je pense que nous pourrions éviter de nous réjouir de cette revalorisation de 2,8 % des bases locatives.

Il faut aussi être vigilant quant aux tarifs municipaux, même s'ils sont établis en fonction des revenus. Ils ne doivent pas augmenter trop fortement, alors que les retraites et les salariés, dans le privé comme dans le public, n'augmentent pas dans les mêmes proportions.

Il est écrit dans le document qu'une croissance de 4 % représenterait le potentiel réel du pays. J'avoue que c'est optimiste. J'aimerais que ce soit le cas à l'issue d'un redressement de la compétitivité et de la réindustrialisation de la France, mais nous en sommes loin. Je pense que le taux de croissance réel de la France est plutôt de 1 à 2 %. C'est ce que nous avons observé au cours des dix dernières années.

S'agissant de l'augmentation de la masse salariale, il serait intéressant de pourvoir les postes vacants, plutôt que de créer d'autres postes. La priorité est de recruter sur ces postes vacants, notamment au sein de la police municipale.

Quant aux recettes de cession foncière, ce paragraphe me semble intéressant. Vous affirmez vouloir réaliser des cessions foncières, tout en dénonçant le fait que cela ait été fait auparavant. Cela me semble assez comique.

Concernant le recours à la dette, Monsieur LIPIETZ indiquait il y a quelques mois qu'il fallait s'endetter sans limites puisque les taux étaient bas. Il est désormais plus prudent, puisqu'il estime que les taux pourraient augmenter rapidement. Je le rejoins à ce sujet. C'est effectivement le moment d'emprunter. Il est difficile d'envisager que les taux restent aussi bas au cours des années à

venir, compte tenu des politiques d'inflation considérable de la masse monétaire réalisées par la BCE et par la FED américaine.

Monsieur LAFON

Concernant le ROB lui-même, le groupe Générations aurait préféré une présentation plus étoffée, pas seulement pour nous, mais surtout pour les Villejuifois. Il est important, dans les années à venir, de plus communiquer sur la manière dont nous mettons en œuvre notre politique. La finance n'y échappe pas. Il s'agit de rendre lisibles ces éléments.

L'inflation est un mécanisme, que l'on a oublié après plusieurs années sans inflation. Ce mécanisme permet de maintenir les recettes des collectivités territoriales au vu de leurs dépenses. Ce n'est pas un gain spécifique. Cette mécanique est nécessaire.

Concernant la différence entre la taxe foncière et la TVA, je ne suis pas d'accord. On ne parle pas des mêmes montants. La TVA représente les plus grosses recettes de l'État. C'est une mécanique infernale, une vraie drogue pour les pouvoirs publics, car personne n'a l'impression de la payer, alors que c'est l'impôt le plus inégalitaire.

Parmi les prochains documents, j'attends notamment le document sur la PPI (programmation pluriannuelle des investissements de la Ville) et le schéma directeur des équipements publics. Ces deux documents seront notre orientation en matière d'investissement de manière assez structurante. Ils définiront notre besoin en autofinancement et en endettement. On ne fait pas de l'emprunt pour l'emprunt. J'espère que nous aurons un débat à ce sujet.

Quant au ROB, si nous conduisons le développement durable et l'égalité hommes-femmes simultanément, c'est que cela doit avoir un sens. Dans un même moment, il faut acter ce que l'on dit et que l'on étudie les moyens à mettre en œuvre pour mener ces politiques. Cette cohérence d'ensemble doit être conservée. Il ne s'agit pas uniquement d'une procédure administrative.

Enfin, le budget participatif citoyen est pour nous un élément indispensable. Je ne sais pas comment il va être réalisé, mais il convient de mettre les citoyens en situation de choisir ce vers quoi ils veulent aller. Tout le monde a l'impression que les citoyens ont la même opinion sur tout, mais ce n'est pas le cas. Il faudra procéder à des arbitrages.

Monsieur le Maire

Merci.

En premier lieu, comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants à ce stade, le débat d'orientation budgétaire est d'abord un débat politique de ce que nous voulons présenter aux Villejuifois. Il traduit la façon dont nous voulons mettre en œuvre ces orientations.

Nous pouvons retenir de cette présentation, hormis les questions techniques, qu'il existe un engagement de la municipalité de mettre en œuvre l'ensemble des propositions débattues par les Villejuifois et qui ont obtenu une majorité des suffrages en 2020. Nous n'étions pas en situation de le faire en 2021, en raison de l'héritage qui nous était laissé. Il a été décrit lors de différentes séances du Conseil municipal et par la Chambre régionale des comptes. C'est une réalité. Le Préfet, après m'avoir félicité, m'a expliqué que la commune devait rembourser 1,5 million d'euros à l'État

en raison d'un contrat signé entre la précédente municipalité et ce dernier. Mes cheveux se sont hérissés à ce moment-là, puisque je devais rembourser une somme liée à un contrat que j'avais contesté politiquement. Excusez-moi de faire de la politique nationale, Madame ESCLANGON, mais ces dimensions ne sont pas découpées en tranches. Il faut aussi évoquer la loi de finances nationale.

Les intervenants ont évoqué la dimension nationale des orientations budgétaires. Oui, il faut faire de la politique. Si on ne le veut pas, on n'occupe pas un mandat, même local.

L'ardoise laissée au SAF s'élève pour sa part à 1,1 million d'euros, pour des pénalités de mauvaise gestion liée à la précédente municipalité. Au total, cela représente 2,6 millions d'euros, alors que le montant des investissements était parmi les plus faibles pour une commune de cette population. Ce constat pénalise la réponse aux besoins de service public dans la Ville et obérait la capacité à pouvoir porter les engagements pris dans le cadre de notre mandat.

L'avis de la Chambre régionale des Comptes est public et accessible à tous sur son site. S'y ajoute la présentation au Conseil municipal, ne vous inquiétez pas.

Au cours de cette année 2021, notre pragmatisme a consisté à cibler 11 engagements pour les réaliser et nous les aurons réalisés à l'échéance de l'année. Pour l'année 2022, nous nous donnons les moyens de purger une situation mauvaise pour la Ville et de projeter les engagements pris à l'égard des Villejuifois.

Puisque l'on parle d'orientations politiques, je vais les rappeler rapidement. En matière d'éducation, vous avez reconnu, Madame OUCHARD, notre engagement pour le programme éducatif de territoire, non renouvelé et abandonné depuis 2018. Nous sommes engagés et nous y travaillons. On peut également citer la généralisation des classes de découverte pour l'ensemble d'une classe d'âge de Villejuif, qui est actée, et la mise à disposition de fournitures scolaires. Depuis deux ans, parce que nous n'étions pas en mesure de budgéter cette action, nous avons mis en place le chèque de solidarité pour faire face à la crise. Pour répondre à la question légitime du pouvoir d'achat, parce que nous sommes une municipalité de gauche et parce que la solidarité et l'universalité sont des axes prioritaires à nos yeux, nous aidons tout le monde, de manière différenciée, selon les moyens. C'est cela une orientation politique de gauche.

La citoyenneté est évoquée dans le rapport, avec l'engagement pour un budget participatif au deuxième semestre 2022, avec les comités idoines. Nous n'attendons pas le deuxième semestre 2022. Nous avons mis en place des concertations, même parcellaires. Une démarche participative et citoyenne s'exerce sur chaque projet. Cette semaine, il convient de souligner que l'un des engagements pris est de reprendre avec l'État la négociation interrompue par Monsieur LE BOHELLEC il y a maintenant trois ans sur le projet d'ANRU. La concertation a été mise en œuvre, alors que les moyens ont été déployés pour une réhabilitation de qualité supérieure par rapport à ce qui était programmé. Il faut aussi noter l'augmentation des surfaces de pleine terre, la désimperméabilisation, l'amélioration du cadre de vie, la mise en œuvre d'une transformation des pieds d'immeuble pour intégrer l'économie sociale et solidaire. Nous avons ouvert une négociation avec Vincent JEANBRUN, que je tiens à remercier, et obtenu le feu vert et les félicitations de l'État sur un tel sujet. Voilà concrètement une réalisation qui peut vous faire sourire Madame ESCLANGON, mais qui est une réalité et qui ne va pas faire rire les habitants, acteurs majeurs de cette négociation et au cœur de la critique émise par l'État. Ils ont également été au cœur de cette démarche qui a débouché sur ce résultat.

Dans le cadre de la citoyenneté, il faut évoquer la mise en œuvre d'une enveloppe dédiée aux enjeux de mobilité. Elle n'existait pas et n'est pas chiffrée, puisque dans une phase d'étape. Lors de la présentation du budget 2022, nous aurons des éléments plus précis. Il faut néanmoins acter cette orientation consistant à se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre des améliorations en matière de mobilité et d'accessibilité pour toutes et tous.

Quant à l'accès à la nature en ville, avec des crédits de réalisation, j'ai une autre bonne nouvelle. Monsieur LE BOHELLEC, après avoir décliné la responsabilité de son mandat, puis être revenu avant de repartir, était intervenu pour se faire l'avocat des promoteurs de la Ville et des permis qu'il avait délivrés avant d'être battu, notamment rue Ambroise Croizat. Pour une fois, il a mis en conformité les actes et ses paroles, puisqu'il avait promis de nous emmener devant les tribunaux. Nous avons appris ce soir qu'il avait perdu. Au-delà de cette anecdote juridique, nous nous retrouvons en situation de pouvoir construire dans les mois qui viennent, en concertation avec les habitants, le désenclavement de la cité dite du Vercors et l'ouverture dans ce quartier d'un aménagement à vocation de parc, d'espace vert, dans un quartier qui est en souffrance de ce point de vue.

Nous avançons pas à pas. Une chose est sûre : l'ensemble des engagements que nous avons pris devant la population et marque ce débat d'orientation qui est le nôtre.

Il faut enfin noter le renforcement du service public communal en matière de service offert et de négociation avec les agents (défense du statut). Cela a été évoqué à maintes reprises par Madame LEYDIER. Nous voulons faire en sorte que la mise en œuvre du service public repose bien sur la Fonction publique territoriale et sur ses agents. Pour cela, il convient de se doter de moyens. Les dépenses augmentent à la faveur de l'augmentation de la population. Les conséquences de la programmation nous amènent à une estimation de 1 000 habitants en plus, ce qui induit des services publics en plus et des investissements en plus. C'est un état de fait, et c'est tant mieux. Nous allons améliorer le service public dans la Ville. Nous n'allons pas, comme cela a été dit, augmenter les tarifs municipaux au maximum. Il s'agit d'un maximum, et non d'un objectif. Pour la Ville, les coûts augmentent. Il faut donc travailler à une nouvelle répartition qui ne pénalisera pas les familles les plus modestes.

Des négociations sont enfin entreprises pour améliorer notre service public et dégager des marges, qui ne seront pas destinées à rembourser telle ou telle dette, mais systématiquement injectées dans l'amélioration du service public municipal et des conditions de travail de nos agents.

Voilà quelques éléments, je crois, qui, à cette étape du débat, nous permettent de dire que dans ces conditions si particulières de désinvestissement pendant six ans, de cessions foncières pénalisant lourdement la Ville, de déstructuration du service public, pouvoir se projeter et affirmer ce soir que nous tiendrons nos engagements en tant que majorité de gauche et écologiste est un marqueur fort pour ce qui nous concerne, mais c'est aussi un marqueur fort du respect et de la noblesse de la politique de savoir dire ce que l'on veut faire, de dire comment nous allons le faire et de respecter le chemin que nous nous proposons d'emprunter. De ce point de vue, il en ressort une fierté du service public communal et de l'administration qui travaillent d'arrache-pied à nous offrir cette possibilité et à mettre en œuvre ces hypothèses de travail pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés devant la population. Il y a une fierté de la part des élus de la majorité à pouvoir affirmer que nous avançons ensemble pour la mise en œuvre de notre programme.

Je vais vous proposer d'acter par un vote le fait que nous avons eu ce débat et de passer au rapport suivant.

Monsieur le Maire propose d'acter par un vote le fait que le débat a eu lieu.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

6. Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP 2022

Monsieur ACHOURI

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget primitif. Il s'agit de permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice et procéder au règlement de leurs prestataires. L'article L. 1612 du Code général des collectivités territoriales autorisent les organes délibérant à accorder à leur exécutif la faculté d'engager, de décider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Le budget primitif de l'exercice 2022 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante dans le courant du mois de février prochain, lors du Conseil municipal du 14 février 2022. Pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et assurer la continuité des travaux, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Le total des crédits d'engagement ouverts au budget principal de l'année 2021 s'élève à 23 324 486,44 euros. Le montant maximum pour lequel le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement par anticipation au vote du budget primitif 2022 s'élève à 5 831 121,61 euros. Je demande au Conseil municipal d'accepter l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation pour le budget de la Ville, dans les limites qui vous ont été citées.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux votes contre, trois abstentions)

7. Décision modificative n°2

Monsieur ACHOURI

La décision modificative n°2 comprend cinq types de demandes :

- Augmentation du compte de cautionnement pour préempter les lots 6, 9 et 33 au sein de la copropriété située 81, avenue de Paris, à hauteur de 120 000 euros ;
- Demande de la trésorerie principale pour être conforme avec la gestion ;

- Augmentation des crédits pour le paiement des dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, pour 136 000 euros ;
- En fonctionnement, correction technique à la demande de la trésorerie sans incidence sur notre gestion ;
- Modification de chapitre pour le financement des chèques-cadeaux pour les enfants du personnel sur le chapitre dédié.

Il est proposé au Conseil municipal de voter la décision modificative n°2 2021 telle qu'elle vous a été présentée. Je vous remercie.

Madame ESCLANGON

J'ai deux petites questions. En complément des dépenses de fonctionnement, avez-vous anticipé l'augmentation du prix du gaz, qui va probablement impacter les dépenses de fonctionnement ? Pour la dépense de 120 000 euros destinée à la préemption de trois lots situés 81, avenue de Paris, comment cette somme est-elle financée ?

Monsieur le Maire

Pour les dépenses de fluides et de gaz, nous ne sommes pas en capacité de dire quelle sera la situation, mais le rapport sur le développement durable rappelle qu'il faut engager la baisse de la dépendance aux fluides par l'isolation des bâtiments, ce qui fait partie de la section d'investissement. Cela participe de la projection quant à nos capacités à l'avenir. En attendant, nous sommes soumis à des contraintes. L'administration est capée dans les achats de fourniture énergétique. Cela fait partie du débat que nous devons avoir dans la période à venir : avoir la capacité à réguler les tarifs de l'énergie dans la période à venir. On voit bien les dégâts que provoque la libéralisation de ce qui était avant un service public de production et de distribution de l'énergie. Les particuliers, les collectivités et les entreprises sont placées dans une situation très grave.

Je n'ai pas compris la question sur le financement des 120 000 euros. Ce montant se trouve sur la ligne acquisitions.

Madame ESCLANGON

Dans le cadre d'une préemption, une caution de 120 000 euros doit être versée. Sur une ligne, il est écrit « dépenses, 120 000 euros », puis « recettes, 120 000 euros ». On ne sait pas quelles sont ces recettes.

Monsieur le Maire

C'est une consignation que l'on récupère. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux votes contre)

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive

Madame MORIN

Cette subvention exceptionnelle est destinée au club de l'AKA Team, dont l'un des sportifs a réalisé un déplacement dans un tournoi international du 25 octobre au 1^{er} novembre. Il n'existe donc pas de ligne spécifique. Elle a été soumise à la commission extramunicipale pour discussion et résolution. Il a été décidé que le club de l'ACA Team pourrait recevoir une subvention exceptionnelle de 6 325 euros pour l'aider dans le cadre de cet événement, soit 50 % des dépenses effectuées.

Je soumets cette décision au vote.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

9. Attribution d'une avance de subvention aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2021-2022

Madame MORIN

Comme chaque année, nous proposons au Conseil municipal de voter l'attribution d'une avance de subvention de 50 %, ce qui permet aux clubs de faire face à leurs besoins de trésorerie, notamment les charges URSSAF. Pour les associations percevant un montant de subvention inférieur à 1 000 euros, elles recevront la totalité du montant de leur subvention à la suite du vote du budget par le Conseil municipal. Cette année, et comme l'an dernier, nous avons pris en compte le fait que certains clubs n'ont pas pu fonctionner l'année précédente. Nous avons donc pris en compte de l'année la plus favorable sur le plan budgétaire. Il s'agit uniquement d'une avance, puisqu'à partir du budget 2022, nous attribuerons les subventions des clubs sportifs selon les critères de subvention votés lors d'un précédent Conseil municipal.

Nous souhaitons par ailleurs verser la subvention pour le gala de boxe Villejuif Boxing Show, programmé en mars 2022. Il s'agit de voter la subvention allouée à cet événement, de sorte que le club puisse le préparer.

Enfin, la délibération porte sur plusieurs avenants aux conventions de partenariat entre la Ville de Villejuif et les associations sportives touchant plus de 23 000 euros. Ces conventions sont prolongées jusqu'en décembre. Le service des sports reçoit l'ensemble des associations concernées pour mettre à jour ces conventions, mises en place pour une durée de trois ans.

Monsieur MEYNE

Je ne prendrai pas part au vote, puisque je fais partie d'une des associations percevant une subvention. Ayant le pouvoir de Madame PASQUET, cette dernière prendra part au vote. Par ailleurs, les associations sont demandeuses concernant les simulations qu'elles percevront pour terminer l'année.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

10. Adhésion de la Ville de Villejuif à l'Association Nationale des Élus en charge des Sports

Madame MORIN

L'ANDES est une association regroupant les maires et les élus en charge des sports de la métropole et de l'outremer. Elle offre un partage d'expériences, des conseils et des aides pour la décision, puisque l'ANDES publie un certain nombre de guides pratiques pour envisager une politique sportive et obtenir des subventions. Cette association attribue tous les ans des labels des villes actives et sportives. Au mois d'août, la Ville a reçu deux lauriers sur quatre de la part de l'association. Un petit événement sera organisé lorsque nous récupérerons les plaques d'entrée de ville, qui sont en cours de commande.

L'adhésion à cette association doit être votée par le Conseil municipal. Son montant, calculé par tranche d'habitants, est de 927 euros par an.

Madame ESCLANGON

Je voulais dire aux Villejuifois que la municipalité a fait le choix d'adhérer à de nombreuses associations. Il faudra évaluer le montant que représente la somme des adhésions et la plus-value qu'elles apportent. Je n'ai rien contre cette association proprement dite, d'autant plus que le montant n'est pas très élevé, mais je m'interroge sur le cumul.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux abstentions)

11. Subvention allouée au mouvement associatif au titre de l'aide aux projets

Madame MOROT

Concernant les subventions, une commission consultative a été organisée en novembre sur le troisième tiers 2021. Elle était constituée d'élus et de présidents associatifs, à qui nous avons présenté les derniers dossiers, avec les demandes de subvention. Lors de cette commission, les présidents et les élus ont pu s'exprimer sur les projets présentés. La grande majorité des associations a obtenu l'intégralité de leur demande.

Pour 2021, il s'agissait du dernier appel à projets. Le prochain appel à projets est programmé début 2022 et fera l'objet de la réunion d'une commission paritaire. Une présentation des projets sera faite par les porteurs de projet pour les projets dont le montant est supérieur à 2 000 euros. Les projets seront présentés devant des associations ayant souhaité participer. Les associations pourront s'exprimer, ainsi que les élus conviés en fonction des thématiques abordées. Quant aux projets compris entre 500 et 2 000 euros, la présentation se fera par l'administration et la Direction de la citoyenneté. Il n'y aura pas de commission pour les petits projets inférieurs à 500 euros. De même, il n'y a pas de commission pour l'attribution de subventions de fonctionnement. Le relevé de subvention a reçu un avis favorable unanime de la commission.

Madame OUCHARD

A la lecture de ce rapport, après avoir analysé le tableau présenté, je souhaite faire part d'un questionnement. Il faut chercher à comprendre si les subventions obtenues en 2020 et en 2021 émanent uniquement de la Ville ou si elles proviennent également de la Région ou du Département. Lorsque nous examinons la somme demandée par l'association, il manque les actions demandées. Or la proposition de la Ville est similaire à la somme demandée.

A la lecture de ce rapport, les associations peuvent avoir droit aux subventions issues du bloc 147, politique de la Ville. Or aucune demande n'a été formulée dans ce cadre. Elles peuvent aussi recevoir des subventions du Département, voire de la Région ou de l'État. Je suis donc un peu interrogative sur les sommes demandées et sur les sommes accordées par la Ville, qui sont similaires.

Madame MOROT

Seules les données concernant notre Ville apparaissent sur ce tableau. Les associations peuvent recourir à d'autres demandes de subvention auprès du Département, de la Région ou d'autres organismes. Parfois, les projets sont plus conséquents, et les associations perçoivent plusieurs subventions. Les données communiquées concernent uniquement Villejuif. Quant à la remarque sur la politique de la Ville, la page 195 du rapport mentionne effectivement la politique de la Ville dans son titre. Il s'agit bien des subventions Politique de la ville accordées aux associations qui en ont fait la demande.

Madame OUCHARD

J'ai bien lu le rapport. Vous écrivez « proposition de la Ville », mais la politique de la ville est autre chose. Si le montant d'un projet est de 6 000 euros, la Ville répond-elle à l'intégralité de la somme demandée par l'association, même si l'association entreprend une démarche auprès de la Région ou du Département ? Financer l'intégralité du projet n'a alors aucun intérêt. C'est ainsi qu'il faut traiter les projets menés dans ce cadre. De façon systématique, la Ville finance l'intégralité du projet.

Monsieur le Maire

Non, pour la part demandée à la Ville, et qui ne correspond pas nécessairement au montant total du projet, vous avez les éléments sur ce que propose la Ville par rapport à la demande de l'association.

Monsieur COIS

Le principe est d'encourager et d'accompagner les associations dans le fait de mobiliser des cofinancements. La règle des 50/50 reste en vigueur. C'est bien notre objectif. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'accorder systématiquement moins aux associations que la somme demandée. Nous nous inscrivons dans une relation de travail partenarial et de confiance. Avec les associations, nous avons mobilisé la demande budgétaire en lien avec leurs besoins. Dans certaines collectivités, nous sommes face à un jeu de dupes. Il vaut mieux s'inscrire dans une logique de partenariat et de dialogue constructif qui permet ensuite d'attribuer 100 % de la demande, parce que nous avons la certitude d'un rapport de confiance.

Madame OUCHARD

Pouvons-nous avoir un tableau un peu plus clair et transparent ? Ce serait un atout en matière de transparence dans la constitution des dossiers.

Madame MOROT

Je m'y attellerai, Madame OUCHARD. Vous pouvez constater que la Ville a accordé 2 000 euros à une association qui avait demandé 3 000 euros. Il ne nous semblait pas nécessaire d'apporter une telle somme, dans la mesure où ce projet était soutenu par le MIT. Il s'agissait aussi de les encourager à rechercher d'autres subventions.

Monsieur le Maire

Il ne s'agit pas uniquement de subventionner les projets, mais aussi de les porter, de les stimuler et de les accompagner, afin de générer la bonne demande correspondant au bon besoin et débouchant sur la bonne réponse. Il convient d'éviter un jeu de surenchère, créant un faux-semblant entre l'association et l'institution. Ce travail est mené par Madame MOROT et fera l'objet d'un approfondissement dans les mois à venir, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice sur le secteur. Son objectif sera de franchir un palier dans la qualité de la relation avec les associations existantes ou amenées à exister.

Je propose de passer au vote.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux abstentions)

12. Protocole concernant le télétravail

Madame LEYDIER

A la lecture du rapport, vous remarquerez que l'imparfait utilisé dans le texte doit être remplacé par le présent, en raison de l'arrivée de la cinquième vague. Il faut distinguer le travail à distance, obligatoire dans le cadre de la pandémie en 2020, et le télétravail, pour lequel la Ville de Villejuif n'était pas dotée d'un protocole. Ce dernier est réglementé et doit être voté en instance. Ce n'est pas une critique, puisque d'autres collectivités territoriales se trouvaient dans ce cas. Nous avons décidé de mettre en place ce protocole rapidement, en concertation avec les agents. Des ateliers ont été organisés et des questionnaires diffusés, afin de trouver le bon équilibre s'agissant des conditions d'exercice du télétravail. Ce dernier doit absolument être envisagé sur la base du volontariat.

Malgré la concertation et la diffusion d'un questionnaire, nous avons testé ce protocole pendant quelques mois afin d'y apporter quelques modifications le cas échéant. Entre-temps est intervenue la cinquième vague. L'État propose de faire du travail à distance. Un protocole de télétravail est très réglementé, puisqu'il établit une relation entre l'agent, sa hiérarchie et la collectivité. Le protocole doit être signé individuellement. Du matériel est confié à l'agent, qui travaille chez lui. Il faut s'assurer qu'il le fait dans de bonnes conditions.

Aucune question particulière n'a été posée en commission. Le protocole a été adopté à l'unanimité.

Monsieur BADEL

Je m'interroge sur la quotité de télétravail par semaine. Trois jours par semaine me semblent être considérables. Je suis favorable au télétravail, mais cela me semble excessif par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités. Nous allons donc nous abstenir.

Madame OUCHARD

Il y a plusieurs éléments et un questionnement que je souhaite soumettre à Madame LEYDIER. Vous affirmez avoir envoyé le questionnaire aux agents de la commune. Sur les 1 200 agents, 174 ont répondu. Finalement, 10 % des agents pourront s'inscrire dans un tel dispositif. Dans la réalité, cela représente peu de monde sur le terrain. Je me suis interrogé sur la fourniture du matériel. Il est écrit que les outils numériques seront mis à la disposition, en précisant téléphone, mail, messagerie instantanée et visioconférence. Qu'en est-il de l'ordinateur portable ? J'espère que les agents auront un ordinateur portable à leur disposition. A la page 12, j'ai trouvé que la formulation utilisée était déplacée : « *le télétravail résultant d'une demande de l'agent qui est susceptible de réaliser des économies à ce titre.* » Je dois comprendre que l'agent réalise des économies. Je m'interroge sur la formulation de cette phrase, que vous terminez par « *aucune compensation financière ne sera*

accordée. » Comme mon homologue, je m'interroge sur la quotité de trois jours, que je n'ai trouvée dans aucun texte de la Fonction publique. De quelle loi s'agit-il ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Les commissions servent également à expliciter les sujets qui auraient pu l'être en commission et à se concentrer sur l'arête du débat. Cela nous éloigne un peu du contenu politique des rapports.

Madame LEYDIER

Vous avez posé une question sur le nombre de jours. Je peine à vous suivre, puisque c'est indiqué en première page (un à deux jours). Dans mon intervention, j'ai précisé que le travail à distance a été imposé par l'État à la Fonction publique en général, en lien avec la pandémie. On peut aller jusqu'à trois jours de travail à distance. Il recommande aussi d'éviter les déplacements. Le protocole de télétravail prévoit un à deux jours par semaine. C'est indiqué.

Sur le nombre d'agents, je m'interroge également. Vous avez été élue pendant six ans et savez que certaines missions ne sont pas télétravaillables (ADSEM, jardiniers...). De nombreux agents ne pourront pas avoir de mission télétravaillable, environ 70 % d'entre eux. Nous avons envoyé les questionnaires, y compris à ces agents. Ces derniers ont pu se sentir moins concernés, mais si vous vous interrogez sur le nombre de personnes, je me permets de vous interroger sur le fait que vous avez été présidente du CHSCT au cours des dernières années. Vous connaissez donc les métiers de la collectivité, dont beaucoup ne sont pas télétravaillables.

Quant à la question sur l'ordinateur portable, cela semble évident. L'installation d'un outil de visioconférence se fait forcément sur un ordinateur portable. Un ordinateur sera donc attribué à chaque agent concerné, sauf s'il préfère travailler sur son propre ordinateur portable, sur accord des services techniques.

S'agissant de l'utilisation du terme « économies », il s'entend pour les agents au niveau du prix de l'essence, puisque ces derniers n'utiliseront plus leur voiture pour se rendre au travail. Ils réalisent donc des économies sur les coûts liés au trajet.

Madame OUCHARD intervient.

Monsieur le Maire

On ne vous entend pas. Je vous propose qu'on avance et que l'on procède au vote. Les élus souhaitant exprimer leur désaccord pourront voter contre.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (cinq votes contre)

13. Créations et suppressions de postes

Madame LEYDIER

Les créations et suppressions de postes présentés ce jour ont fait l'objet d'un passage en comité technique et concerne une seule direction, la Direction de la Communication. Elles ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur BADEL

Je signale que l'article 11 du protocole de télétravail dit bien que le dispositif est prévu dans la limite de trois jours par semaine. J'aimerais qu'il n'y ait pas d'inexactitudes dites en réponse aux élus.

Monsieur le Maire

On ne va pas procéder ainsi, Monsieur BADEL. Le débat est clos. Nous avons entamé l'examen du rapport suivant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (cinq abstentions)

14. Adhésion au service social du travail du CIG

Madame LEYDIER

Si vous ne voyez pas d'inconvénient, je vais vous présenter les deux rapports suivants, portant sur deux adhésions avec le CIG. La première adhésion concerne la mise à disposition d'un assistant social ou d'une assistante sociale. Sur ces métiers, il est difficile de recruter. La Ville a essayé de le faire, mais n'y est pas parvenue. Il faut répondre à des besoins des agents. Nous avons donc passé une convention avec le CIG, afin de garantir qu'un interlocuteur pourra accompagner les agents. Cette première convention reprend les dispositions des locaux et le déroulement des entretiens avec les agents.

Madame ESCLANGON

Nous nous félicitons de l'arrivée d'un assistant social au sein de la collectivité. Au vu des derniers courriers de la CGT, il aura du travail.

(brouhaha)

Madame ESCLANGON

Donc, c'est encore la faute de Monsieur LE BOHELLEC...

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (cinq votes contre)

15. Adhésion pour le remplacement ponctuel d'agents avec le CIG

Madame LEYDIER

Le CIG reste l'employeur et peut mettre à disposition des agents à la collectivité qui en fait la demande. La convention n'oblige pas de passer par le CIG, mais elle facilite le remplacement ponctuel d'agents sur des missions déterminées.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (cinq votes contre)

16. Approbation d'une convention d'intervention entre l'EPFIF, la commune de Villejuif et le territoire 12

Monsieur LAFON

Les trois rapports complètent l'action politique volontariste afin de mieux maîtriser l'aménagement urbain de notre Ville, la production de logements, la création de lieux d'activité économique et la création d'espaces verts publics accessibles à tous les Villejuifois.

Cette volonté intervient après que nous avons augmenté la taxe d'aménagement sur les zones denses, permettant d'accroître les recettes fiscales issues de cette densification. Le taux de logements sociaux de chaque projet immobilier de plus de 1 250 mètres carrés a été porté à plus de 36 % dans ces zones denses proches des transports en commun. C'est le taux moyen des communes de l'EPT 12 du Grand Orly Seine Bièvre. Une charte a été établie avec les promoteurs et les bailleurs sociaux sur la typologie, la qualité des logements, mais les mesures environnementales devant accompagner chaque projet.

Le niveau des prix de sortie des projets se trouve contractualisé selon trois typologiques. Nous devons revoir cette charte au deuxième semestre 2022. Elle est disponible sur internet. Les Villejuifois peuvent formuler leurs propositions de modification.

L'EPFIF est un Établissement Public Foncier d'Ile-de-France dont la présidente est Madame PECRESSE. Monsieur BOUNEGTA a levé la tête en entendant son nom. Cette convention a une durée de sept ans, pour une enveloppe financière de 25 millions d'euros.

Nous intervenons sur des périmètres correspondant aux périmètres à densifier sur la Ville, identifiés dans le PLU. Ces interventions sont ainsi programmées sur sept ans. Sur le site de l'EPFIF, vous trouverez le nom des villes qui ont contractualisé avec cet établissement. Pendant son mandat, Monsieur LE BOHELLEC a conclu zéro convention avec l'EPFIF de Madame PECRESSE et zéro convention avec le SAF des affreux...

Nous travaillons avec tout le monde, parce que ces outils nous semblent indispensables. Quant aux pénalités avec le SAF, elles représentent 1 087 450 euros, selon la délibération passée lors du dernier Conseil municipal. Vous ne pouvez pas gommer cette réalité. Il s'agit pourtant du décalage entre le portage et le moment où la ville prend la décision. Je n'ai pas compris pourquoi. Si Monsieur LE BOHELLEC pouvait s'en expliquer, mais il n'est pas là.

Que signifie maîtriser le foncier ? Le foncier est le sol, l'espace où nous sommes. Villejuif s'étend sur 528 hectares, dont 288 hectares d'habitat, répartis entre 60 % d'habitat individuel et 40 % d'habitat collectif. Les parts des résidences principales s'établissent à 17 % pour la maison individuelle et à 83 % pour l'appartement. Il existe donc une disproportion importante entre l'espace occupé et les gens qui y habitent. Le partage de l'espace constitue la base du partage dans l'histoire de notre pays et d'autres pays.

Nous avons décidé de maîtriser une partie de cet espace. Il s'agit de proposer de l'activité économique, des habitats et des espaces verts. Nous allons donc revenir à la parcelle, parce que la réglementation l'exige. Nous demandons donc à l'EPFIF de maîtriser des parcelles dans le temps et de les agglomérer pour réaliser des projets plus importants. Il s'agit de porter le foncier dans le temps et d'agréger des données pour constituer des parcelles plus importantes. La convention est plutôt bien faite et est très précise. Elle revient notamment sur les modalités de fonctionnement.

Monsieur COIS

Je souhaite intervenir au nom du groupe Communiste et Citoyen. Pour comprendre ces trois délibérations, il faut se souvenir de la situation à notre arrivée en 2020. Nous sortions de six années de développement urbain laissé à la voracité des promoteurs immobiliers. Villejuif était devenue un gigantesque paradoxe. D'un côté, elle avait bénéficié de l'arrivée des nouvelles lignes de métro, grâce à l'engagement acharné de nos élus, et notamment des élus communistes. Jamais il n'y avait eu autant de logements construits ou projetés. De l'autre côté, il était devenu difficile pour les Villejuifois et les Villejuifaises de se loger dans leur propre ville. Les prix s'envolaient. Les articles du Parisien, du Figaro, des Échos se multipliaient pour inciter les spéculateurs à investir sur Villejuif, avec des promesses démesurées en matière de retour sur investissement. Cette situation était d'ailleurs classique en Ile-de-France, où les prix de l'immobilier ont augmenté de 300 % en 20 ans, alors que le budget des ménages n'a augmenté que de 18 % sur la même période. Les municipalités communistes étaient parvenues à maintenir des prix bas sur Ville juif.

Les conséquences sont connues de cette envolée des prix : les familles les plus modestes se trouvaient chassées de notre ville. C'était le fruit d'un choix délibéré et idéologique grave : vendre notre patrimoine foncier à la découpe et laisser à la main invisible du marché le choix de décider du sort de notre Ville. C'était assumer la destruction de notre force, de notre identité et de notre

richesse, car Villejuif est une ville populaire, riche de ses habitants dans leur diversité. Les habitants peuvent s'y côtoyer, qu'ils viennent des quartiers HLM ou du tissu pavillonnaire, que ce soit les ouvriers, les infirmiers, les sages-femmes ou les cadres parisiens.

Préserver cette richesse revient à agir pour un développement nouveau et harmonieux sur le plan économique, écologique et social, et nécessite de se mobiliser pour empêcher l'envolée spéculative, c'est-à-dire de faire de la régulation publique. C'est ce à quoi nous nous sommes attelés depuis notre arrivée à la tête de la municipalité.

Si vous relisez les décisions prises, cela paraît clair. Il s'agit de maintenir le principal organisme HLM aux mains des Villejuifs, afin de garder la main sur notre avenir commun. Nous menons systématiquement des négociations avec les promoteurs souhaitant mener des projets sur Villejuif, pour les tester et les améliorer substantiellement. Nous voulons également reprendre en main les projets de renouvellement urbain, qui permettent d'agir sur des parties complètes de la Ville. C'est le cas à Lebon-Lamartine ou dans les autres quartiers politiques de la ville, à l'image du quartier Alexandre Dumas. Aux Lozaites, en dépit de l'échec de l'ancienne municipalité, nous continuons à travailler avec l'ANRU et avec le bailleur pour maintenir une interlocution forte.

Notre ville a adhéré à un office foncier solidaire pour permettre aux Villejuifs qui le souhaitent d'accéder à la propriété à des prix bien inférieurs à ceux du marché, mais aussi à lutter contre la spéculation en interdisant la plus-value sur la revente en dehors de l'augmentation des prix liée à l'inflation.

Nous envoyons un message clair aux investissements : notre Ville appartient aux habitants actuels et futurs, et certainement pas aux spéculateurs. Si vous souhaitez vous installer à Villejuif, vous êtes les bienvenus, mais pas à n'importe quel prix. Ces mesures sont efficaces, puisque nous avons noté une stagnation des prix de l'immobilier, depuis la première fois depuis très longtemps. Nous devons continuer avec ce volontarisme pour garder notre destin en main. L'action de veille foncière que nous pourrions confier à l'EPFIF, si nous y adhérons, nous permettra d'identifier toutes les opportunités pour créer de nouveaux espaces verts et de nouveaux espaces publics. Nous y travaillerons avec les promoteurs, avec, si nécessaire, la possibilité d'agiter la menace de préemption afin de lutter contre l'envolée spéculative ou empêcher des marchands de sommeil de s'installer.

Chers collègues, vous constatez que la politique publique menée est ambitieuse et porte déjà ses fruits, puisqu'elle nous donne les moyens d'agir pour une ville plus juste, plus écologique et plus solidaire. Je considère donc que ces trois délibérations méritent l'unanimité. J'en appelle donc à mes collègues de droite. Certes, vous aviez fait exactement l'inverse quand vous étiez aux manettes, mais aujourd'hui, il vous est donné la possibilité de redresser la barre et d'agir pour l'intérêt général, et pas pour l'intérêt de quelques-uns. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et de voter en faveur de cette résolution. Aidez-nous à construire un Villejuif plus écologique et plus solidaire.

Madame ESCLANGON

Monsieur COIS, les « quelques-uns » vous remercient, mais ils représentent quand même 48 % des Villejuifs. Je ne crois pas que vous ayez gagné avec une avance suffisamment large pour dire que cette Ville adhère complètement à votre dogmatisme.

Ce sujet d'urbanisme est fondamental, car, avec celui de la tranquillité publique, il est celui qui illustre le mieux nos désaccords politiques. Il ne fait aucun doute que ce rapport sera voté, puisque vous êtes majoritaires. Nous ne perdrons pas de temps et d'énergie à vous convaincre. C'est donc vers les Villejuifois qui nous écoutent ou qui nous liront que nous nous tournons, afin qu'ils prennent la mesure de ce que vous êtes en train de décider et pour lancer une alerte.

Oui, ce soir, nous nous positionnons en lanceurs d'alerte sur les conséquences prévisibles de cette décision structurelle pour notre Ville. Avec cette convention et les rapports d'étude qui suivront, c'est une collectivisation des propriétés foncières de certains quartiers que vous engagez.

(brouhaha)

Cette convention vous autorisera trois droits : définir unilatéralement le prix d'achat du terrain, choisir le promoteur et définir les prix de vente. Tels sont les trois droits que vous vous conférez. Ce sont des droits absolument incroyables, dignes de l'ère soviétique. Quand on décide de tout comme cela, c'est presque la monarchie absolue.

(brouhaha)

Décidément, vous n'avez pas tiré les leçons du passé. Cette volonté obsessionnelle de chercher sans cesse à réguler le marché de l'immobilier, sans pour autant vraiment y parvenir, sous couvert d'un humanisme débordant, n'est en fait qu'une volonté manifeste d'attirer un électorat que vous supposez favorable. La réalité est que cette convention, assortie des périmètres d'études que vous imposez, va faire fuir les projets de qualité. Imposer des prix de vente modérés revient à sacrifier la qualité des prestations. Le respect de la réglementation thermique et la qualité des matériaux se limiteront au maximum. Est-ce là votre vision du développement durable ?

Nous voyons chaque jour les conséquences d'un tel choix dans de nombreux quartiers de notre Ville. Les bâtis sont détériorés. Les parties communes sont mal entretenues. Les rénovations complexes et coûteuses se font attendre. Nous le disons ce soir haut et fort, ne vous en déplaise, ce n'est pas la vision que nous portons pour notre Ville. Villejuif n'a pas à rougir sur le plan social. Elle compte 40 % de logements sociaux et de nombreuses résidences assujetties au 1 % patronal. La Ville a largement contribué à aider les familles et les jeunes à se loger en petite couronne. Nous ne sommes pas non plus dans la situation de Saint-Maur-des-Fossés. Proposer un bâti de qualité, avec une population sans doute plus favorisée, serait sans doute extrêmement positif pour la population. Cette population favorisée, que vous semblez honnir, apporte une contribution substantielle aux impôts locaux. Elle soutient le commerce de proximité, la restauration locale et apporte une mixité sociale intéressante dans nos écoles et collèges. Je ne vois pas pourquoi on ne lui permettrait pas de venir s'installer à Villejuif. Si c'est la spéculation liée à l'arrivée des futures lignes de métro qui vous effraie, nous préconisons d'imposer aux promoteurs de construire davantage de moyennes et de grandes surfaces d'appartement, pour davantage faire venir des familles. Les investissements locatifs visant les petites surfaces seraient ainsi limités à l'installation de familles, ce qui réduirait la spéculation. L'investissement de spéculation se fait essentiellement sur les petites surfaces.

Enfin, pour terminer, nous alertons sur le caractère négatif du message envoyé aux éventuels futurs acheteurs. Qui voudra acheter dans une Ville qui fait le choix de l'empêchement, du contrôle des prix et du nivellement par le bas ? Notre groupe votera donc contre ce rapport et tous les rapports d'étude qui suivent. Je vous remercie.

Monsieur WEBER

Il est tard, mais on pourrait penser que, comme la commission a voté ce rapport par quatre voix pour et une abstention, il ne vaut pas la peine d'en rajouter. Il est néanmoins essentiel de saluer les trois rapports, le recours qui est fait à des périmètres d'intervention, après le démantèlement de tous les périmètres existants au cours des six dernières années, et de saluer le recours à l'EPFIF, qui est un établissement compétent et puissant. Il est d'ailleurs alimenté par nos impôts. C'est une taxe que nous payons, qui permet de l'alimenter. Un juste retour de nos impôts sur Villejuif, voire au-delà, me semble être la moindre des choses, d'autant plus qu'en termes d'intervention foncière, cet établissement est très compétent.

Les périmètres sont très vastes, certes, mais il faut savoir raison garder. Sur six ans, 25 millions d'euros représentent quatre millions d'euros par an. Ce n'est pas une baguette magique, et ce n'est pas l'Union Soviétique : cela reste un outil d'intervention précis, en fonction de besoins précis, notamment pour éviter des dérives en matière d'envolée des prix. C'est une intervention chirurgicale réalisée lorsque nécessaire, comme d'autres communes le font, toutes tendances confondues.

Enfin, la convention prévoit la possibilité de passer des conventions d'occupation précaire. Cette démarche me semble très importante et devrait être plus développée qu'elle ne l'a été. Les préemptions se traduisaient souvent par le murage d'un immeuble existant, et ce pendant des années. Nous avons tous en tête l'exemple d'immeubles préemptés qui restent murés après plusieurs années. Il y a mieux à faire. L'EPFIF a tout à fait la compétence pour gérer des conventions d'occupation temporaire, en attendant la réalisation des projets.

Monsieur BADEL

Je vais faire une intervention différant un peu de celle de ma collègue de l'opposition. Je rejoindrais plutôt Monsieur WEBER, même si j'ai trouvé l'intervention de Monsieur COIS particulièrement dogmatique. Il ne peut pas proposer une intervention dogmatique et attaquer de cette façon les élus de droite, et en même temps vouloir qu'on vote à l'unanimité. Cela me semble contradictoire.

En tout cas, sur le fond, je ne suis pas contre les interventions publiques en matière foncière et l'instauration d'une veille foncière, avec la possibilité de réaliser une préemption. L'EPFIF est un organisme de qualité. Les périmètres sont relativement larges à l'échelle de Villejuif, mais ils ne sont pas non plus considérables. Au regard du budget alloué, il ne va pas en résulter la collectivisation des terres, de surcroît sans indemnisation comme cela avait été le cas en Union Soviétique. Nous en sommes loin. Un avis a été donné par le domaine à ce sujet. Les préemptions se font à un prix légèrement en deçà des prix des promoteurs, mais les tarifs proposés correspondent à la moyenne des prix du marché. Ce n'est donc pas scandaleux.

Je n'ai pas tous les éléments, et compte tenu de la précédente intervention, je n'irai pas jusqu'à voter pour, mais je m'abstiendrai sur ces rapports.

Monsieur LIPIETZ

Ma chère collègue, je ne vois pas en quoi le fait qu'un organisme public de la Région, c'est-à-dire de Madame PECRESSE...

Madame ESCLANGON

Oh !

Monsieur LIPIETZ

Il faut un peu de logique dans votre argumentation. Je ne vois pas en quoi un établissement public qui achète des terrains pour pouvoir les revendre sans qu'il y ait eu trop de spéculation ferait fuir de Villejuif des classes moyennes qualifiées, dont j'ai l'impression de faire partie. Aux prix atteints actuellement dans Villejuif, je n'aurais pas déménagé du 13^{ème} arrondissement à Villejuif. C'est trop cher. Pourtant, je suis ingénieur des Ponts et Chaussées. Dans la situation actuelle, même les classes moyennes risquent de ne plus pouvoir accéder à Villejuif et devoir aller en Essonne. Il faut être sérieux. Quatre millions d'euros ne suffiront même pas pour arriver à la surface de 10 mètres carrés par habitant. Ce montant correspond au terrain de la Cité artisanale, qui se trouve à proximité d'Orange. Cette surface a été bloquée pendant des années. Il faut comprendre les ordres de grandeur.

Penser que nous sommes en train de municipaliser les sols est du délire. Est-ce que la municipalisation des sols est une horreur ? Je rappelle qu'il s'agissait d'un projet de Monsieur Chalandon, à l'époque de De Gaulle. La rente foncière commençait à empêcher d'investir dans les entreprises. Un ministre avait alors proposé de municipaliser les sols et d'instituer un impôt. L'objectif était de nationaliser au-delà de dix mètres de haut. Il fallait racheter ainsi tous les sols. Cela n'a jamais marché, mais obtenir d'importantes réserves foncières dans une ville pour pouvoir développer des espaces verts, des équipements pour les bâtiments qui se construisent constitue le B-A BA.

La gestion de cet établissement est assurée par des gens liés à la Région, c'est-à-dire plutôt un gouvernement de centre droit. C'est une démarche raisonnable. Il ne faut pas prétendre que c'est une soviétisation.

Madame OUCHARD

Notre groupe votera pour, même s'il nous manque des éléments de lecture dans ces trois délibérations. Évidemment, nous sommes favorables au logement pour tous. La précarité nous interpelle et nous questionne sur notre posture de décision. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit et qui embrouille les discussions qui ont eu lieu et sont pourtant fort intéressantes. Pour notre groupe, le vote sera positif.

Monsieur COIS

Je ne vais pas revenir sur la menace des chars soviétiques et sur la caricature qu'on fait dès qu'un communiste ose parler de régulation publique. Ce n'est pas grave, le ridicule ne tue pas, Madame ESCLANGON. Mais quand même, faire croire que votre sujet est la défense des petits propriétaires est de l'enfumage. Alain LIPIETZ l'a bien rappelé. Évidemment, des prix du marché accessibles représentent la condition pour que les classes populaires et moyennes puissent devenir propriétaires lorsqu'elles le souhaitent. En faisant cela, on ne s'attaque pas à ces gens-là, on les sert. On parle des grands promoteurs, des spéculateurs. Pendant notre débat, j'ai regardé l'évolution des chiffres

d'affaires de Nexity : 1,57 milliard d'euros en 2005, 5,5 milliards d'euros en 2020. Nexity a une réelle marge de manœuvre. Avec ces acteurs, on peut parler de qualité des logements tout en baissant substantiellement les prix, parce qu'ils savent pouvoir faire des affaires sur Villejuif, même avec des prix plus bas. Lutter contre la spéculation n'est pas lutter contre les petits propriétaires et les classes moyennes.

Monsieur LAFON

J'adore quand des extrémistes me font le coup de la collectivisation des terres. Je trouve cela très rigolo. Je vais vous montrer à quel point vous êtes extrémiste. Je vais vous donner lecture d'une interview dans *Les Échos*. Vous allez me dire qui c'est. Vous allez être embêtée. « *Pourquoi est-il urgent de relancer la construction en Ile-de-France ? Entre mars 2020 et mars 2021, le nombre de permis de construire...* »

Oh ! Oh ! Oh !

Monsieur le Maire

Monsieur LAFON s'exprime.

Monsieur LAFON

« Entre mars 2020 et mars 2021, le nombre de permis de construire en Ile-de-France a baissé de plus de 20 % par rapport aux douze mois précédents. La production de logements sociaux a elle aussi chuté. Les besoins, eux, vont croissant. C'est le fruit d'abord de la situation démographique : avec plus de 12 millions d'habitants, la région parisienne est la plus peuplée et la plus dense de l'Hexagone. Son solde naturel est de plus de 50 000 habitants par an. Il y a plus de 110 000 dus à la démographie, c'est-à-dire à la croissance naturelle. Il y a 60 000 habitants qui partent. Vu que par ailleurs, on vit plus longtemps et on divorce davantage, cela génère une vraie tension sur le logement. Aujourd'hui, il faut dix ans pour obtenir un logement social. Si nous ne sommes pas capables de réamorcer très vite la pompe, nous allons assister à une explosion du prix du foncier qui va retarder l'accession à la propriété et entraîner une dégradation des conditions de vie, notamment chez les catégories les plus pauvres. »

La journaliste demande comment la région est arrivée à cette situation. La personne répond : *« en 2020, la production de logements a été ralentie non seulement par la crise du COVID, mais aussi par le contexte des élections municipales et départementales. Les élus ne sont en effet jamais très enclins à lancer des opérations en période électorale, et cette frilosité est aujourd'hui renforcée par la montée en puissance d'une vision malthusienne de l'environnement qui fait passer ceux qui bâtissent pour des maires bétonneurs. La suppression progressive de la taxe d'habitation n'est pas pour les rassurer. Sans certitude quant à leurs ressources fiscales sur le long terme, beaucoup de maires se refusent à accueillir dans leur commune de nouveaux habitants, faute de pouvoir garantir un nombre suffisant d'écoles, d'équipements culturels et d'autres installations sportives.*

Il faut en finir avec la lâcheté politique et porter un message clair aux habitants. Si on veut loger dignement la population de la Région sans artificialiser les terres agricoles, on n'a pas le choix. Il faut densifier. Cela signifie non seulement combler les dents creuses, mais aussi mieux utiliser les

parcelles déjà aménagées en reconvertissant des logements en bureaux ou des centres commerciaux devenus obsolètes. C'est ce qu'on appelle la recomposition urbaine. Il faut travailler sur la valeur du foncier qui est aujourd'hui déconnecté du pouvoir d'achat des Franciliens. Il est temps de sortir de ce jeu d'enchères permanent qui profite toujours aux promoteurs les plus offrants et de céder les terrains publics à prix fixe. Si on veut relancer la construction, on ne coupera pas à une réflexion sur les recettes fiscales des communes. Il est indispensable d'accompagner financièrement les Maires qui acceptent de construire et de leur apporter la garantie des ressources dont ils pourront disposer. »

Qui est cet extrémiste ? Mon Dieu, qui est cette personne ? C'est le Maire UDI de Mennecey, en Essonne, qui est vice-président de la Région Ile-de-France et qui vient prendre en charge la direction de l'EPFIF.

Vous voyez, Madame ESCLANGON, que vous avez raté l'occasion de vous taire. Ce que vous avez dit est à côté de la réalité. Vous êtes loin de votre sujet. Vous ne maîtrisez rien, rien et rien. Concernant les 25 millions d'euros, faites un rapide calcul. Qu'achetez-vous avec en matière foncière ? Vous ne maîtrisez que dalle. Nous nous dotons d'un outil qui nous permet d'agir face aux promoteurs. Ce n'est pas une collectivisation des terres.

Lorsque nous avons mis en place la charte de la promotion et de la construction, vous avez affirmé que tout se trouvait dans le PLU. Si vous aviez lu cette charte, vous auriez constaté que nous insistions sur la nécessité de réaliser tous les types de logements (T1, T2, T3, T4, T5 et plus). Cela va à l'encontre de ce que vous faisiez, puisque vous privilégiez les appartements T1 et les petites surfaces, plus rentables pour les promoteurs.

Excusez-moi de m'être emporté, mais quand on est excessif avec moi, je m'emporte.

Monsieur le Maire

Le montant de 25 millions d'euros doit être rapporté sur le montant global des transactions sur le foncier à Villejuif, soit un milliard d'euros en l'espace de six ans. Voilà de quoi on parle. 25 millions d'euros, c'est peu, et pas assez pour lutter contre ce que nous vivons. Il est absolument faux de corréliser la question du prix de sortie à celle de la qualité de l'immobilier. Acheter un appartement très cher n'est pas un indicateur de qualité, mais un indice sur le prix du foncier, d'une part, et sur le prix des marges des promoteurs, d'autre part. Avec la charte, nous créons les conditions du ralentissement de la tendance à la hausse des valeurs foncières et de la régulation des marges.

Monsieur LAFON l'a rappelé : dans les exigences que l'on a en matière de construction, nous renforçons nos exigences vis-à-vis des promoteurs. Concernant les constructions sorties au cours des six dernières années, je vous donne rendez-vous dans quelques années pour évoquer la qualité de ces constructions. Nous avons eu quelques retours de la part des propriétaires et/ou locataires.

Quant au fait que nous ne chercherions pas à accueillir des populations plus aisées, ce n'est pas notre sujet. Notre sujet est de loger les habitants de Villejuif et d'accueillir ceux qui veulent venir, quel que soit leur revenu. Ce ne sont pourtant pas eux qui viennent. Les immeubles livrés ont été massivement achetés pour des placements financiers, et ce sont des Villejuifois peinant à obtenir un logement social qui se retrouvent à louer dans le privé. Ils doivent alors payer des loyers extrêmement élevés et sont rapidement endettés. S'agissant de ces immeubles de propriété privée,

lorsqu'ils sont livrés, nous voyons rapidement fleurir des panneaux « à louer ». En réalité, ce sont des placements financiers. Les personnes ayant des revenus élevés ne viennent pas dans les T1 et dans les T2, car ce sont purement des objets spéculatifs. C'est ce que nous nous efforçons de corriger.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

17. Création de deux périmètres d'étude Stalingrad et Gagarine.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

18. Création de quatre périmètres d'étude, Pasteur, Gorki, Cassini et Racine

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

19. Mesure exceptionnelle d'exonération de loyer au profit de la société IDFIX ANTREBLOC pour le local d'activité

Monsieur WEBER

La société IDFIX ANTREBLOC exploite une salle d'escalade. Nous la connaissons, parce que cette activité possède un rayonnement dépassant largement Villejuif et participant au rayonnement de Villejuif dans un large périmètre. On y vient en effet de très loin.

Cette activité a été fermée pour des raisons administratives liées à la crise sanitaire pendant l'année 2020. Cette société s'est donc tournée vers nous pour une demande de rabais des loyers. Nous vous proposons une mesure d'exonération de loyer correspondant à la moitié de la période de fermeture de l'année 2020.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

20. Déclassement d'une partie de la rue Édouard Vaillant

Monsieur LAFON

Une petite partie de la rue Édouard Vaillant doit être déclassée du domaine public pour lancer l'enquête publique, afin de l'intégrer dans le projet Campus Grand Parc.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

21. Correction d'une erreur dans la précédente délibération

Monsieur LAFON

Une erreur a été commise dans la précédente délibération. C'est bien Euromaster qui nous vend la parcelle.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

22. Création de la promenade Daniel Thévenot

Monsieur CHASTAGNAC

Monsieur le Maire, merci d'avoir été à l'initiative de cette promenade Daniel THEVENOT. Il était important que son souvenir s'inscrive dans le quotidien des Villejuifois et particulièrement dans celui des habitants du quartier Delaune, Duclos, Cantini. Daniel THEVENOT a précisé une association regroupant des salariés et des gardiens de l'office HLM pendant des années. Il a été ainsi l'artisan du bien-vivre ensemble dans de nombreux quartiers. Salarié de l'office, il se voulait utile et avenant auprès de ses locataires, avec qui il partageait la défense du logement social. La délibération proposée ce soir officialise la création de cette promenade, à laquelle ses proches seront très sensibles.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

23. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain pour le Pass Numérique

Madame KACIMI

Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération s'inscrit dans le plan d'inclusion numérique en faveur des personnes qui en sont le plus éloignées. Le Pass Numérique est un dispositif solidaire et un outil efficace pour lutter contre la fracture numérique, et s'adresse prioritairement aux personnes âgées, aux jeunes non diplômés et aux personnes isolées. Il s'agit d'un chéquier, sous format de chèques de 5 à 10 euros permettant de payer des prestations d'accompagnement auprès d'acteurs du numérique labellisés. Ces Pass Numériques seront distribués à ceux qui en ont besoin, via différents services de la Ville, comme les conseillères numériques, le CCAS, la MIIE. La Métropole du Grand Paris est lauréate d'un appel à projets de l'État sur les postes numériques et lance des appels à manifestation d'intérêt pour déployer ce dispositif. 16 territoires d'expérimentation ont été désignés. Villejuif souhaite être candidate pour obtenir 1 200 Pass Numérique. Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

24. Subvention au titre du dispositif des conseillers numériques France Service au titre de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame KACIMI

Il s'agit de concrétiser l'accueil de trois conseillères numériques pour deux à trois ans, suite à la candidature de la Ville au dispositif prévu par le plan de relance de l'État, pour lequel nous avons été retenus. Les postes ont été créés lors du Conseil municipal du 20 mai 2021. Les agentes ont été recrutées pendant l'été et ont suivi une formation depuis. Elles seront sur le terrain, au service des Villejuifois, dans les prochaines semaines, au sein des différentes structures municipales ou dans le cadre d'opérations pour se rendre auprès de citoyens éloignés des institutions.

Leur rôle sera d'accompagner les usagers avec l'outil informatique, l'ordinateur et le Smartphone, pour leur utilisation quotidienne pour des formalités administratives en ligne. Il est donc demandé d'approuver cette délibération afin de pouvoir signer la convention et recevoir les crédits de 150 000 euros pour la rémunération des dites conseillères numériques.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

25. Candidature du tiers-lieu à la labellisation de France Services

Monsieur CHASTAGNAC

La prochaine délibération s'inscrit dans notre volonté de moderniser et de diversifier notre service public communal, précisément dans le quartier nord-ouest, dépourvu de services publics. Nous avons donc l'ambition de la création d'un tiers lieu. Nous avons l'opportunité d'y travailler en nous appuyant sur des financements dans le cadre du plan de relance. Le projet vise à répondre à des besoins de base en matière de présence du service, mais aussi à assurer la fabrication de la ville de demain. La première réalisation serait la création d'une quatrième mairie annexe, dont la palette d'intervention serait enrichie de la labellisation de France Services, dispositif permettant un indicateur unique pour les différentes démarches administratives. Cette labellisation s'accompagne, de la part de l'État, d'un versement d'une subvention de fonctionnement de la structure de 30 000 euros et du financement des dépenses liées à la formation des agents et à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques.

Le tiers lieu aura pour objectif de devenir un lieu de référence pour la concertation avec les habitants, en particulier dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Il aura également comme conviction d'accueillir des activités associatives et citoyennes.

Le service public communal veut répondre aux attentes des Villejuifoises de ce quartier, ambition qui se décline dans cette candidature à la labellisation de France Services.

Monsieur DU SOUCH

Il convient de se féliciter d'une telle initiative, qui contribue à redynamiser le quartier Dumas. L'antenne jeunesse vient d'être reprise dans le cadre d'un projet avec les jeunes. Nous allons vers les habitants et nous formulons des propositions innovantes qui permettent de faire bouger les lignes. Il faut s'en féliciter.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

26. Convention de financement avec l'Académie de Créteil concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame KACIMI

Ici encore, la Ville a recherché un financement complémentaire pour assurer un service public numérique le meilleur possible, pour les élèves des écoles élémentaires. Dans les prochaines semaines, nous allons lancer, avec ma collègue Julie LAMBILLIOTTE, les services et les acteurs de l'Éducation Nationale, un groupe de travail sur le numérique éducatif pour définir une stratégie collective dans ce domaine.

Depuis plusieurs années, la Ville a mis en œuvre un plan d'équipement des classes, avec des ordinateurs pour les enseignants, des tablettes pour les élèves, des vidéoprojecteurs interactifs et un plan d'accompagnement intégrant des logiciels et du matériel pédagogique. Nous avons présenté un dossier à l'appel à projets du plan de relance pour un montant de 131 000 euros sur 14 mois, afin de compléter l'équipement en matériel informatique pour 61 classes et en ressources pédagogiques pour 138 classes au sein de 11 classes, soit un total de 3 205 élèves qui pourront travailler dans les meilleures conditions.

Il est demandé d'approuver la délibération pour concrétiser le conventionnement entre la Ville et l'Académie, et percevoir les subventions allouées, soit un montant de 82 466,84 euros.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

27. Rapport d'activité 2020 de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

Monsieur LAFON

Il n'y a rien de particulier à dire, si ce n'est de bien regarder où se trouvent réparties les différentes activités de l'EPT 12 et les villes concernées. Vous comprendrez pourquoi l'évolution de l'EPT 12 risque d'être un peu compliquée.

Monsieur WEBER

Il est extrêmement dommage d'attendre une heure du matin pour évoquer un sujet aussi important que l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. L'épaisseur des rapports est peut-être un peu disproportionnée, mais témoigne de l'importance de cette structure pour les Villejuifois. Il en va de même pour la délibération suivante, présentée par Madame LEYDIER sur la Métropole du Grand Paris.

Je pense qu'il sera nécessaire de réfléchir à des Conseils municipaux plus courts, avec moins de délibérations, donc plus fréquents, de façon à réellement pouvoir débattre et échanger sur ces sujets structurants pour notre Ville. Qui a la compétence en matière de développement économique ? C'est l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Et en matière d'habitat ? Cette compétence est partagée entre la Ville de Villejuif et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, qui porte par exemple le dossier d'encadrement des loyers.

Ce sont des aspects de notre vie quotidienne. A l'examen du fonctionnement de cette structure du Grand Orly Seine Bièvre, et le constat est encore pire pour la Métropole du Grand Paris, on constate que ces structures n'ont aucune attache populaire et très peu d'attache démocratique. La structuration politique de l'agglomération parisienne est un vrai sujet de réflexion. J'espère que les prochains gouvernements s'attaqueront rapidement à ce sujet. Ce sont des outils qui doivent servir à la péréquation entre les communes riches et les communes pauvres. Ils doivent contribuer à une meilleure répartition des ressources sur notre territoire, de sorte que les investissements soient plus efficaces sur notre territoire pour réduire les inégalités territoriales. Cette dimension manquera à notre débat démocratique.

Monsieur le Maire

Je partage le fait que la création de ces institutions mérite un retour d'expérience politique qui n'est pas l'objet du rapport, mais qui devrait être l'objet d'un débat politique en profondeur pour mesurer l'écart entre les objectifs assignés, dont le rééquilibrage des richesses et la péréquation, et la réalité vécue. Il faut avoir un espace de débat démocratique qui soit différent de ce que nous connaissons aujourd'hui. Au mieux, nous constatons une absence de débat, au pire, un enfermement dans des considérants techniques très embolisant pour la réflexion qu'il faudrait mener à l'échelle de l'objet métropolitain.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

28. Rapport d'activité 2020 de la Métropole du Grand Paris

Madame LEYDIER

Vous avez raison, il faudra revenir sur ce sujet, notamment pour vous rendre compte de la représentation de la Ville de Villejuif dans ces instances. La Métropole se situe encore plus loin en termes d'échelon, puisqu'elle englobe 131 communes et 7 millions d'habitants. La difficulté est donc d'y trouver sa place, en raison de la taille de cet ensemble et parce que la Métropole s'inscrit parfois très loin de la politique et privilégie les considérations techniques. Il ne faut pas se perdre dans les acronymes et se fonder sur les besoins de la Ville pour savoir comment ils s'inscrivent dans la Métropole. Cette dernière a aussi besoin de Villejuif pour exister. On pense au rayonnement du Campus Grand Parc. Nous échangeons déjà sur ce sujet. Le rapport en fait état.

Nous travaillons également sur les questions de transition écologique et d'aménagement. Quant à la place du vélo, évoquée lors des Assises de la Mobilité, la Métropole réfléchit à des autoroutes pour les élus. Il est intéressant d'écouter les débats au sein de la Métropole. Villejuif doit trouver le bon équilibre entre les besoins de sa population et ce que propose la Métropole. Il ne faut pas se laisser envahir par tous ces acronymes, pour ne pas perdre notre identité et maintenir une ville populaire et ouverte à tous.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

29. Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA

Madame LEYDIER

Ce conventionnement s'inscrit dans les enjeux de transition écologique. Lorsqu'on veut rénover les bâtiments, des questions techniques et complexes peuvent se poser. La mutualisation des besoins avec la Métropole et d'autres collectivités permet d'avoir une force de frappe accrue sur des projets, qui sont plus construits et peuvent s'inscrire à long terme. Les coûts peuvent en outre être réduits. L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA porterait sur des études.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

30. Convention de partenariat entre la CCI et la Ville de Villejuif

Monsieur WEBER

La Ville de Villejuif souhaite soutenir son tissu commercial pour la mise en œuvre d'actions visant à maintenir et développer une offre de proximité sur l'ensemble du territoire. C'est l'occasion de marquer l'importance que représente le tissu commercial pour Villejuif et de saluer le travail quotidien des commerçants, après deux années difficiles pour certains d'entre eux. Nous disposons de nos services, mais nous souhaitons nous appuyer sur une structure dont c'est le métier, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne. C'est le sens de la convention que vous avez tous lue, qui va s'étendre sur la période 2022/2024, soit sur une période de trois ans. Cette démarche se fait en articulation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui sont aussi des intervenants très importants du tissu économique de Villejuif. La Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont l'habitude de travailler ensemble dans le cadre de ces conventions pluriannuelles.

Quatre axes principaux ont été définis pour cette période trois ans :

- L'aide au maintien de la dynamisation commerciale des pôles, via des études et des diagnostics ;
- L'animation commerciale des réseaux territoriaux ;
- L'aide à la professionnalisation des commerçants, par exemple dans les domaines du numérique, de la communication, de l'hygiène et de la sécurité ;
- Les actions en faveur du développement durable (actions de sensibilisation sur la gestion des déchets et sur la consommation énergétique).

Cette convention triennale se décline année par année. Le rapport rappelle le contenu de la convention pour l'année 2022, avec une étude sur l'attractivité du tissu commercial, une aide à la mise en place d'une animation Tapis Rouge tournant autour de la question de la qualité de l'accueil et un diagnostic en matière de développement durable, afin de réduire le volume des déchets et la consommation énergétique.

Elle met à égalité en termes de contribution la Chambre de Commerce et la Ville. 167 jours-hommes seront pris en charge par la Chambre de Commerce, ainsi que 100 jours-hommes par la Ville. Cette dernière paiera la différence entre ce que met à disposition la Chambre de Commerce et ce que met à disposition la Ville. Sur une année, cela représente largement un emploi à temps plein. C'est un outil puissant permettant de travailler avec les commerçants et les consommateurs sur l'amélioration du commerce à Villejuif, pas uniquement en centre-ville, mais aussi dans les différents quartiers. Cela intègre également la perspective de développements commerciaux autour des gares qui seront créées dans les trois à quatre prochaines années.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

31. Dérogations exceptionnelles au repos dominical

Madame MUNOZ

La loi dite loi Macron du 6 août 2015 autorise les commerces de détail à ouvrir exceptionnellement le dimanche, de manière dérogatoire. Les dates sont arrêtées avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Il est proposé au Conseil municipal de retenir les dates suivantes : 16 janvier 2022, 27 novembre 2022, 4 décembre 2022, 11 décembre 2022 et 18 décembre 2022.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

32. Convention d'occupation à titre précaire révocable au profit de la commune de Villejuif pour la mise à disposition d'un local commun résidentiel par l'OPH Villejuif pour une maison des projets de quartier Lebon, Lamartine et Lozaitz

Monsieur COIS

En réalité, c'est plus que cela, puisque cette convention est la résultante d'un travail de proximité entre trois acteurs, les habitants, associations et collectifs du quartier Lebon Lamartine, l'OPH de Villejuif et la Ville, à partir d'un constat rapidement établi lors du projet de renouvellement urbain, selon lequel il manquait deux éléments dans ce quartier : un lieu de réunion pour les associations et les collectifs d'habitants et un lieu de concertation pour pouvoir travailler le projet de renouvellement urbain, qui va se poursuivre dans les prochaines années. Avec le soutien de l'OPH, nous avons pu identifier ce local situé 11, rue Lamartine, qui va être un lieu de renforcement du service public local et un lieu de réunion pour les associations et les collectifs d'habitants à Lamartine.

Dès aujourd'hui, tous les lundis de 16 heures à 19 heures et tous les mercredis matin, les habitantes et les habitants intéressés qui s'interrogent sur le projet de renouvellement urbain à Lebon Lamartine peuvent venir. On trouve dans la salle des objets utiles pour mieux comprendre le projet (maquettes, cartes, chronologies...). On y trouve également des gens pour y répondre. Il m'arrive d'y être, mais l'administration est systématiquement présente. Simon est notamment chargé du renouvellement urbain, alors qu'Élise est chargée de la gestion urbaine de proximité (GUP). Ils peuvent répondre aux questions des habitants. C'est aussi un lieu de réunion des associations et des collectifs. Il a été entièrement rénové par l'OPH, que je remercie. Ce lieu est en outre accessible aux PMR. A partir du mois de janvier, on pourra y accéder directement par l'extérieur. Pour le moment, il faut encore passer par l'entrée du 11, rue Lamartine.

Au 11, rue Lamartine, on trouve une barre. Or les barres vont être détruites dans le cadre du projet de renouvellement urbain. D'ici la destruction de cette barre, le projet Candon aura été livré. Un nouvel espace associatif et de maison des projets, donc un espace de concertation, sera disponible à

ce moment-là. Ce nouvel espace sera plus important encore, puisqu'on y trouvera une salle de 300 mètres carrés et trois bureaux, ainsi qu'une autre salle destinée aux habitants. Cette salle répond à un besoin exprimé par les habitants du quartier, selon la méthode qui est la nôtre, la concertation et la co-construction.

Monsieur CHASTAGNAC

Je profite de cette délibération présentée par Monsieur COIS pour faire un lien avec le projet de renouvellement urbain à Lamartine. Nous avons en effet appris que le conseil national d'engagement a retenu notre projet, ce qui est évidemment une très bonne nouvelle. Ce projet a été révisé, pour qu'il corresponde aux orientations municipales et soit surtout le fruit d'une véritable concertation avec les habitants. Ce travail en commun nous a d'ailleurs été important et légitime la démarche menée auprès des services de l'Etat, de l'EPT, d'Action Logement, de l'ANRU et de la Préfecture. Nous avons ainsi déposé un solide dossier, traduisant de l'ambition pour ce quartier, conforme aux engagements de la majorité et fidèle à la parole des habitants.

Quelques points marquants : sur une enveloppe de 1,131 million d'euros, l'ANRU a accepté de porter sa participation à hauteur de 23,9 millions d'euros, alors que le dossier déposé en 2019 s'élevait à 16,3 millions d'euros. Ce projet affiche également une ambition en matière de qualité environnementale. Il prévoit la création de 8 000 mètres carrés d'espaces verts, des circulations douces. Les habitants pourront décider la programmation d'espaces extérieurs, de jardins d'enfants et de jardins partagés. Sur près de 500 logements reconstruits, il y aura 120 logements sociaux neufs, et sur les 300 logements en accession à la propriété, plus de la moitié le seront en bail réel solidaire, dispositif permettant de limiter la spéculation immobilière et de favoriser l'accès à la propriété à des prix un peu plus abordables.

Les réhabilitations des 300 logements sont revues à la hausse. Elles sont plus ambitieuses et plus respectueuses des locataires, puisque la réhabilitation de chaque logement est portée à 60 000 euros, au lieu d'une enveloppe de 40 000 euros prévue par l'ancienne municipalité. Nous allons poursuivre la concertation sur ces travaux de réhabilitation pour augmenter la qualité et le confort des logements, décider ensemble des espaces communs et de l'implantation des locaux d'activité d'économie sociale et solidaire. Il s'agit de choisir la qualité architecturale de chacune des quatre tours. Sur la base de cette concertation, la réhabilitation de la crèche a été décidée. Voilà une très bonne nouvelle pour le développement de ce quartier que je souhaitais partager ce soir.

Monsieur WEBER

Il faut absolument se féliciter de cette réussite et de l'acceptation de notre dossier dans le cadre de l'ANRU. Nous avons bon espoir, car le directeur général de l'ANRU était venu sur place et avait dit que le projet était conforme à ce que l'ANRU attendait de ce site. Il faut souligner la très bonne entente avec le Maire de L'Haÿ-les-Roses, qui était d'ailleurs présent à cette visite. Ouvrir en avance cette maison des projets est une excellente nouvelle. C'est un élément de la concertation. C'est aussi la loi. Une maison des projets doit être construite dans chaque projet de renouvellement urbain. De même, la création de conseils citoyens dans chaque quartier politique de la ville est une obligation légale.

Nous constatons que la mobilisation de nos fonctionnaires municipaux ne nous permet de ne l'ouvrir que pendant des tranches horaires très restreintes. Dans une vie antérieure, dans une ville de

l'ouest de la France, des étudiants d'architecture intervenaient dans les maisons des projets. Ils étaient passionnés par le fait de faire connaître les projets d'architecture aux habitants. Cela peut être une idée pour élargir les horaires et permettre aux habitants de venir en dehors des horaires de travail.

Enfin, compte tenu de l'ampleur des projets menés à Villejuif, il faut mentionner Campus Grand Parc et l'ensemble des projets dans le diffus, c'est-à-dire tous les autres projets dans Villejuif. De nombreux projets sont en cours et sont programmés. Ils méritent d'être présentés en permanence aux Villejuifois. Nous avons écrit une étude de faisabilité pour une maison des projets dans le budget 2022, qui devrait permettre de commencer à faire connaître les projets de Villejuif.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

33. Approbation de la convention de financement pour la crèche Lucie Aubrac

Madame KADRI

Depuis 2008, la Ville s'est engagée dans une politique active de soutien à l'inclusion des tout-petits en situation de handicap, avec l'ouverture d'une crèche innovante, la crèche Lucie Aubrac. Celle-ci est spécifiquement pensée, équipée et dotée de professionnels spécifiquement formés. Le premier poste de psychomotricien y a été ouvert. Chaque année, ce sont cinq à six enfants dont le bien-être requiert une attention toute particulière qui sont accueillis. Cette expérience est restée assez rare dans le service public hors hospitalier. Elle permet aux professionnels de travailler en réseau direct avec les partenaires du soin, comme le CTHP, l'hôpital et elle permet de préparer pour les enfants les meilleures orientations en douceur vers la scolarité ou le secteur spécialisé.

Cette démarche rassure beaucoup les familles à un moment où elles pourraient être le plus vulnérables. Grâce à cette structure, aux rencontres et aux partenariats qu'elle a permis, les structures de Villejuif se sont mises en ordre de marche pour s'adapter à des accueils particuliers. Dans d'autres communes, ces accueils sont toujours perçus comme trop compliqués ou demandant trop de moyens. Nous avons été la première commune à nous appuyer sur une discrimination positive systématique pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Cet effort a été soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis 2015, la CAF a institué un appel à projets annuel auquel la Ville répond chaque année. Depuis sa mise en place, 64 enfants ont été accueillis dans notre structure, pour un montant de subventions obtenu de 163 000 euros. Ces subventions ont permis à la Ville de se doter de cycles de formation partagée dans la direction de l'éducation, mais aussi dans ses structures de postes de techniciens paramédicaux, de matériel de motricité, de jeux sensori-moteurs par exemple.

Pour 2020, la dépense liée à ce dispositif pour les 12 enfants accueillis représente 143 000 euros pour l'accueil et 10 000 euros en investissement pour le matériel. Le financement de la CAF s'est élevé à 60 000 euros, auquel il convient d'ajouter 6 000 euros pour le matériel qui a permis d'équiper cette année la salle de motricité de la crèche Lucie Aubrac en tapis de protection et matériels divers.

Pour 2021, la commission sociale de la CAF du Val-de-Marne nous octroie deux nouvelles subventions de 80 000 euros pour l'accueil et de 6 000 euros pour le mobilier et le matériel. En 2022, nous comptons créer des espaces sensoriels utilisés dans les espaces médico-sociaux et permettre un accueil encore plus adapté pour les enfants développant des troubles du spectre autistique. Nous souhaitons reprendre nos démarches de formations croisées avec le secteur éducation et jeunesse.

Nous demandons au Conseil municipal d'approuver cette convention de financement adoptée à l'unanimité par la commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

34. Convention avec la CAF pour le recrutement d'une chargée de mission

Madame KADRI

La branche famille de la CAF de Public et Territoires encourage la Ville à poursuivre ses démarches innovantes et nous accompagne dans une création tout à fait inédite. Une chargée de mission spécifique a été recrutée et fait actuellement une refonte qualitative des projets pédagogiques de nos structures d'accueil. Nous avons été pionniers, puisque le travail accompli anticipait largement le décret du 30 août encadrant les établissements d'accueil du jeune enfant. La chargée de mission assure le volet économique des projets, avec une pédagogie vers le compostage, le recyclage et la rationalisation des circuits. Ce projet a ainsi été retenu par la CAF sur son axe 6 et représente un montant de 48 266 euros. Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

35. Mise à disposition des broyeurs de végétaux aux habitants de Villejuif

Monsieur le Maire

Ce rapport est extrêmement simple et participe à la mise à disposition de broyeurs végétaux aux habitants de Villejuif. Il s'agit à la fois d'un processus éducatif pour contribuer à la transition écologique, mais aussi de nous mettre en conformité avec la loi, qui imposera d'ici peu un tri des déchets végétaux afin de les retirer de la poubelle commune.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

36. Dénonciation du transfert de compétences consenti au syndicat mixte Autolib Velib Métropole

Monsieur DUBOC

La société Autolib, du groupe Bolloré, avait conclu avec le syndicat mixte Autolib Velib Métropole une convention de délégation de service public pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge pour ces véhicules électriques. Le projet de délibération vise à mettre fin au transfert de compétences consenti au syndicat mixte Autolib Velib Métropole. La résiliation du contrat Autolib a pour conséquence la remise à la Ville de Villejuif des ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence transférée. La restitution partielle de la compétence Autolib aux collectivités a été adoptée, ce qui leur permet de disposer rapidement des stations Autolib, y compris des bornes de recharge. Par ailleurs, quelques ajustements statutaires ont été opérés par le comité syndical Autolib Velib, en rappelant que le syndicat dispose également d'une compétence optionnelle pour l'exploitation du service Velib.

Il est proposé au Conseil d'approuver la réduction du périmètre de compétence consenti au syndicat mixte Autolib Velib Métropole, d'approuver les nouveaux statuts du syndicat adoptés par son comité le 19 septembre, d'approuver la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

37. Partenariat avec l'association le Paris Solidaire

Monsieur PLUSQUELLEC

Cette délibération porte sur une convention entre la Ville et l'association Paris Solidaire. Un constat a été fait sur la difficulté des jeunes à se loger en Ile-de-France, notamment les 18-30 ans. Il en va de même pour les retraités isolés. 76 % d'entre eux vivent dans un logement sous-occupé. Cette association vise à mettre en lien des jeunes et des retraités pour ces deux motifs, selon deux modalités. Des colocations intergénérationnelles prévues dans le cadre de la loi, et notamment de la loi ELAN, seraient mises en place selon deux formules. La première formule est la formule conviviale prévoyant un loyer modéré allant jusqu'à 350 euros et une formule solidaire, qui ne prévoit pas de loyer. En contrepartie, les deux parties, c'est-à-dire le jeune et le retraité, conviennent

d'un accompagnement, ce qui ne substitue pas au rôle d'un professionnel ou d'un aidant. Il s'agit par exemple de passer une soirée ou un moment avec une personne ou de l'aider à faire ses courses.

La Ville s'engage sur trois ans, avec une subvention de 5 000 euros pour lancer le dispositif. Les villes voisines ont indiqué qu'il était préférable d'investir dans ce dispositif, notamment lors de son lancement. Deux services civiques seront mis à disposition par l'association pour promouvoir le dispositif auprès des retraités. Les jeunes peuvent aisément intégrer ce dernier, alors que les retraités y sont moins enclins. Il s'agit de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention, approuvée à l'unanimité par la commission.

Monsieur le Maire

C'est une belle expérience au regard de la crise sanitaire qui a isolé beaucoup de monde, les jeunes comme les anciens.

Monsieur OUAHRANI

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous, au nom du groupe Communiste et Citoyen, je tenais à remercier ce type d'initiative qui est innovante et qui traduit la volonté de la jeunesse d'avoir un rôle. Cette convention est assez particulière et mérite d'avoir cette chance d'entreprendre un test sur un an, avant de la reconduire ensuite. On connaît la difficulté de nos jeunes à vouloir rester dans notre commune et à trouver des logements sociaux marqués par une grande précarité. C'est pour eux un éternel combat, dans les domaines de la formation, de l'emploi et du logement. Nous avons organisé une réunion avec Monsieur WEBER et le comité local du logement des jeunes. Nous avons constaté un grand manquement dans nos allotements et dans nos contingents en direction des jeunes. Sur l'ensemble de la Ville, seuls deux logements étaient mis à disposition de nos jeunes, ce qui est très insuffisant. Les bailleurs sociaux et la Ville doivent y réfléchir afin de prévoir des attributions plus importantes pour nos jeunes. C'est un engagement qui a son importance. Il convient donc de signer cette convention, surtout qu'un grand nombre de jeunes villejuifois souhaitent rester. Ils se sentent Villejuifois et voudraient rester dans leur ville.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

38. Adhésion de la commune de Villejuif à l'association Cinéma Public pour le festival Ciné Junior 2022

Monsieur DU SOUICH

Il s'agit d'une adhésion déjà présentée l'an passé pour Ciné Junior. Une adhésion de plus, direz-vous, Madame ESCLANGON, mais cette adhésion nous honore. Et nous l'honorons, puisque nous

payons, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous l'avions dit l'année dernière. Nous utilisons le label, mais sans payer le montant de 100 euros, ce qui fait de nous des acteurs d'une coopération active et utile. Cette adhésion est tellement vivante que la Médiathèque se joint au travail de l'ANPT. Il reste à espérer que la nouvelle majorité du Département ne défasse pas ce dispositif, inspirée, comme dirait Monsieur BADEL, par d'autres sirènes reposant sur une logique de compétitivité, pour ne pas dire d'une concurrence libre et non faussée. Il imagine peut-être que cela puisse faire de la concurrence au cinéma privé et que ce n'est pas la place des politiques publiques que de faire en sorte que les jeunes accèdent à la culture. On couperait alors les aides à Ciné Junior et ANPT n'aurait plus d'activité, comme lors de la mandature précédente.

Je vous félicite de l'existence de cette démarche. Je tiens à souligner les différences que cette adhésion peut recouvrir dans l'usage que la majorité en fait, pour ne pas entendre « *c'est nous qui le faisons, et nous le faisons tellement bien.* » Sauf que, lorsque vous le faisiez, les services n'étaient pas associés, et les initiatives ne grandissaient pas. Nous, en associant, en soutenant, en étant adhérent actif et en payant les cotisations, nous faisons bouger les lignes.

Monsieur BOUNEGTA

Il est pratiquement deux heures du matin. Nous avons une vie professionnelle, Monsieur le Maire, et faire de la politique politicienne à deux heures du matin est inadmissible.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (un vote contre)

39. Enveloppe dédiée aux indemnités de Villejuif

Monsieur le Maire

Suite à un différend d'interprétation entre la Préfecture et les services de la Ville sur la répartition des indemnités, nous devons découpler les deux enveloppes concernant les indemnités de Villejuif. Vous aviez reçu une modification des tableaux sur table. Avez-vous une intervention ?

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux votes contre, sept abstentions)

40. Enveloppe dédiée aux indemnités de Villejuif

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés (deux votes contre, sept abstentions)

41. Vœu relatif aux modalités de raccordement des abonnés sur les réseaux de fibre optique

Monsieur BULCOURT

Le vœu a été présenté par le SIPPAREC à toutes les villes adhérentes, dont Villejuif, et a été retravaillé par les services de la Ville. Il est adressé à l'ARCEP, autorité gouvernementale de régulation des communications électroniques.

« Suite au constat de grosses difficultés récurrentes pour l'accès à la fibre, il y a des interventions anarchiques fréquentes sur les armoires de rue. En résumé, ce sont les consommateurs, donc les Villejuifois, qui sont victimes de l'absence de régulation des opérateurs commerciaux.

Quelques chiffres : 90 armoires de rue sur Villejuif sont régulièrement vandalisées par les sous-traitants des opérateurs. Depuis février, le service informatique a mis en place une plateforme de signalement liée aux anomalies de raccordement. Depuis sa création, 40 signalements ont été faits sur la plateforme et cinq courriers qui nous ont été envoyés. En tant que client, la Ville est elle aussi confrontée à cette problématique sur deux sites, l'antenne jeunesse Dumas, les habitants du même immeuble n'étant plus éligibles à la cible, et le gymnase Ferry, qui a posé de nombreux problèmes de raccordement, puisqu'il a fallu un an pour avoir la fibre.

Je vous propose de voter ce vœu, afin que l'ARCEP prenne enfin ses responsabilités et que nous ne soyons plus confrontés à ces désagréments et que les Villejuifois puissent avoir accès à la fibre dans des conditions normales. »

Monsieur BOUNEGTA

Juste une petite remarque : plutôt que faire un vœu, il faut obliger les opérateurs à réparer le mobilier, armoires et boîtiers, qui sont dans un état lamentable. Il ne s'agit pas d'un vœu, mais d'une action forte à mener.

Monsieur BULCOURT

Le SIPPAREC représente quasiment la totalité des villes d'Ile-de-France. S'il se fatigue à faire un vœu, c'est que ce problème touche l'ensemble de ces villes. Cela implique qu'il existe de grandes difficultés à obliger les opérateurs à réparer ces armoires. Les armoires appartiennent à l'opérateur Orange sur Villejuif. Les opérateurs de distribution envoient leurs sous-traitants qui massacrent ces armoires. L'opérateur à qui appartiennent ces armoires ne souhaite pas les réparer. Il y a un petit problème. C'est pourquoi il y a organisme gouvernemental, qui a la mission de gérer ces problèmes et ne s'en occupe pas. On lui rappelle donc ses missions par ce vœu et on lui demande de faire ce

travail. Et ce sont des villes de gauche, de droite et du centre. Ce sont toutes les villes d'Ile-de-France.

Monsieur le Maire

Ce vœu est présenté dans quasiment toutes les villes adhérentes du SIPPAREC. Il a été présenté au Conseil départemental lundi. Un des premiers signaux à envoyer est de le voter à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le vœu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

Monsieur le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour du Conseil municipal. Le débat est clos. Je vous invite à passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous propose de récupérer une création d'un artisan, maître-chocolatier, meilleur ouvrier de France, qui produit son chocolat à Villejuif. Nous soutenons ainsi le commerce local et valorisons cet artisan. Merci à vous.

La séance est levée à 1 heure 42.